

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 2 mars 2023

Publié le : 08/03/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 45.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 21h58.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°5 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chaléze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Alain ROSET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°11 incluse) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirole : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Anne BIHR Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY.

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, M. Philippe CREMER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN.

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY.

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Juliette SORLIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Jean SIMONDON, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY, Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°15), Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, M. Claude MAIRE à M. Olivier LEGAIN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à partir de la question n°21), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2023/006385

Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 15/12/2022

**Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 15/12/2022**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Sébastien COUDRY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 15 décembre 2022.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr: rubrique « Grand Besançon/Les instances politiques/Agenda et délibérations »)

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,

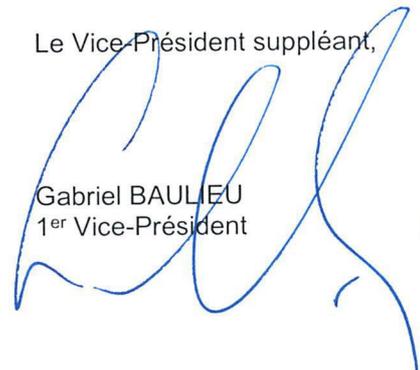
Sébastien COUDRY
Conseiller Communautaire Délégué



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 décembre 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h35.

Etaients présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7) **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°13), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLILO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°13), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°6) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question n°13) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir de la question n°6) **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pirey** : M. Patrick AYACHE (à partir de la question n°3) **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir de la question n°6) **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°14 incluse) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Pascal DERIOT **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaients absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Sadià GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET **Beure** : M. Philippe CHANEY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Gennes** : M. Jean SIMONDON **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieillely** : M. Philippe PERNOT **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Vieillely** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Philippe SIMONIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN à Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7), Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean SIMONDON à M. Daniel HUOT, M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Cédric LINDECKER à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°12), Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n°15), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI, M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 09/11/2022 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Philippe SIMONIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 9 novembre 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil - Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil - Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4 - Désignations de Conseillers Communautaires au sein du comité départemental des services aux familles - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après ;
- se prononce favorablement sur la désignation de Madame Marie ETEVENARD en tant que représentante titulaire de Grand Besançon Métropole au sein du Comité départemental des services aux familles ;
- se prononce favorablement sur la désignation de Madame Marie-Jeanne BERNABEU en tant que représentante suppléante de Grand Besançon Métropole au sein du Comité départemental des services aux familles.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

5 - Validation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2022, et la part de ces services supportée par la Ville de Besançon pour ce même exercice, à savoir 20 141 838 € au titre des services communs et 677 773 € au titre du service Autorisations du droit des sols (ADS) ;
- l'ajustement de l'attribution de compensation, en fonctionnement et en investissement, de la commune de Pirey pour intégrer sa demande de mise en œuvre de l'AC d'investissement en 2022 ;
- les modalités et résultats du calcul du coût prévisionnel des services communs pour 2023, et le montant prévisionnel des services supporté par la Ville de Besançon pour 2023 :
 - o services communs : 20 342 568 €,
 - o service Autorisation du droit des sols (ADS) : 696 015 €.
- les ajustements en 2023 des attributions de compensation liés à la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie pour un montant de - 11 916,95 € en fonctionnement et - 26 888,62 € en investissement,
- les ajustements en 2023 des attributions de compensation liés à la variation du bonus soutenabilité, conformément au principe validé par la CLECT du 31 mars 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 - Ressources budgétaires 2023 - Fixation de divers tarifs - Approuvée

A la majorité (8 contre), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les propositions de tarifs de mise à disposition de matériel événementiel pour l'année 2023 ;
- les propositions de tarifs de livraison d'eau potable pour l'année 2023 ;
- les projets de tarifs en eau et en assainissement collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 (annexe n°1) ;
- les propositions des autres tarifs applicables en 2023 (annexes n°2, 3, 4 et 5) ;
- les propositions de tarifs liés à la gestion des déchets pour 2023 ;
- les propositions de tarifs en matière de mobilités pour l'année 2023.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 98 Contre : 8 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7 - Décision Modificative n°3 de 2022 - Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les propositions de Décision Modificative n°3 pour 2022,
- sollicite le comptable public afin d'effectuer une opération non budgétaire de débit au compte 1068 et de crédit aux comptes 13912 pour 1 203€ dans la comptabilité du budget annexe CRR afin d'annuler les reprises de subventions exécutées en 2020 et 2021 sur les travaux à la Cité des Arts,
- approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2022 (annexe 2).

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 104 Contre : 0 Abstentions : 8 Conseiller intéressé : 0

8 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision et le découpage en crédits de paiement des AP/CP suivantes :

- « PNRU 2016-2024 » ;
- « CAMPUS » ;
- « Grande Bibliothèque » ;
- « Aides à la pierre » ;
- « Habitat 2013-2021 » ;
- « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Clôture du Budget Annexe à la fin de l'exercice 2022 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la suppression du budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional à la fin de l'exercice 2022 et l'intégration de l'ensemble des dépenses et recettes afférentes dans le budget principal en 2023,
- les durées d'amortissement proposées dans le rapport pour le budget principal pour les biens repris du budget annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11 - Exercice 2023 - Attributions exercées par délégation du Conseil de Communauté - Autorisation de principe accordée à la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités d'exercice de la délégation accordée à Mme la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2023 dans les conditions mentionnées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet CNle - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- se prononce favorablement sur le montant du volet Cartes Nationales d'Identité électroniques à hauteur de 112 478 €,
- fixe le montant de la Dotation de solidarité communautaire 2022 à 4 235 501 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13 - Contrat de territoire P@C "Porter une Action Concertée" 2022-2028 avec le Département du Doubs - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- prend acte des modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires, rappelées dans le contrat cadre,
- donne mandat aux membres représentant le territoire du Grand Besançon dans l'Instance de concertation pour finaliser et signer le contrat P@C 2022-2028, conformément aux principes énoncés dans le contrat cadre proposé par le Département du Doubs figurant en annexe, et sur la base des propositions du territoire décrites dans le présent rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, ainsi que les membres de l'Instance de concertation représentant le territoire du Grand Besançon et désignés par la délibération du Conseil Communautaire du 3 octobre 2022, à signer le contrat finalisé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents – Grand Besançon Métropole – Transformation d'un emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe) en emploi d'adjoint technique (conducteur PAV) au sein de la Direction des Déchets - Transfert d'un emploi d'adjoint technique (magasinier) du budget annexe Assainissement sur le budget principal - Transfert de l'ensemble des emplois du budget annexe du Conservatoire à Rayonnement Régional sur le Budget Principal - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un emploi d'adjoint technique (conducteur PAV), grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe), grade de référence agent de maîtrise principal au sein de la Direction des Déchets ;
- le transfert d'un emploi d'adjoint technique (magasinier) du Budget Annexe Assainissement sur le Budget Principal de Grand Besançon Métropole ;
- le transfert de 113 emplois (toutes filières) du Budget Annexe Conservatoire à Rayonnement Régional sur le Budget Principal de Grand Besançon Métropole ;
- l'autorisation à Mme la Présidente, ou son représentant, de signer les contrats à intervenir dans ce cadre ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents – Grand Besançon Métropole – Suppression d'un emploi d'attaché (chargé de mission de attractivité) et création d'un contrat de projet de directeur de l'attractivité - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la suppression d'un emploi d'attaché (chargé de mission attractivité) au sein de la Direction Générale de Grand Besançon Métropole ;
- l'autorisation de recruter un agent contractuel en contrat de projet pour mener à bien la mise en œuvre d'une démarche d'attractivité de Grand Besançon Métropole, dans le cadre des dispositions de l'article L332-24, 25 et 26 du code général de la fonction publique ;
- l'autorisation à Mme la Présidente, ou son représentant, de signer les contrats à intervenir dans ce cadre ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Evolution des conditions d'attribution du Forfait Mobilités Durables et de la participation employeur aux abonnements de transports en commun - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les évolutions du forfait mobilités durables et les participations aux abonnements de transports en commun, telles que décrites ;
- autorise le cumul de la participation employeur aux abonnements de transports en commun et du forfait mobilités durables pour les trajets domicile-travail effectués à compter du 1er janvier 2022 ; lorsque plusieurs modes de transports y ouvrant droit ont été utilisés sur un même trajet ou au cours de l'année ;
- fixe le bénéfice du forfait mobilités durables au montant de 200 € par an aux agents travaillant à temps complet, dès lors qu'ils utilisent les moyens de transports permettant son versement au moins 100 jours dans l'année entre leur domicile et leur lieu de travail ;
- fixe le bénéfice du forfait mobilités durables au montant maximum de 200 € par an, aux agents travaillant à temps incomplet ou à temps partiel, dès lors qu'ils utilisent les moyens de transports permettant son versement au moins 100 jours dans l'année entre leur domicile et leur lieu de travail, multiplié par leur taux d'emploi, sans que ce nombre de jours ne puisse être inférieur à 50 ;
- porte à 75% (dans les limites précisées dans le présent rapport) la participation employeur aux abonnements de transports en commun y compris pour les agents à temps non-complet inférieur à 50% à compter du 1er janvier 2023.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 110

Contre : 0

Abstentions : 3

Conseiller intéressé : 0

17 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires à compter du 1er janvier 2023 avec participation annuelle auprès du centre de gestion,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) ;

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs ;
- autorise le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18 - Comité des Œuvres Sociales - Renouvellement de la convention 2023-2026 - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les termes de la convention régissant les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales, pour la période 2023-2026,
- donne son accord sur le montant de la subvention pour 2023, estimé à 392 569 €, ainsi que sur le principe de diminution du montant de la subvention liée à l'activité, à raison de 2 % par an, sur la période 2023-2025,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 8

19 - Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2021 - Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2021.

20 - Etat d'avancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de l'état d'avancement de la procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21 - Signature de la charte d'engagement de l'EcoQuartier Planoise - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du soutien à la Ville de Besançon dans la démarche de labellisation de l'EcoQuartier de Planoise,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la Charte d'engagement EcoQuartier, en qualité de partenaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22 - Aire de très grands passages de Chemaudin-et-Vaux : Bilan de la concertation préalable sur la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Vaux-les-Près et Champagny - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le bilan de la concertation préalable relative à la mise en compatibilité des PLU de Vaux-les-Près et Champagny dans le cadre du projet d'aire de très grands passages à Chemaudin-et-Vaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23 - Commune de Montferrand-le-Château – Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modification simplifiée n°3 du PLU – Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis conforme de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU de Montferrand-le-Château.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24 - Commune de Thise – Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Thise.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

25 - Commune de Serre-les-Sapins – Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU Sud dite « aux Tartres », et de la zone 2AUe dite « à la Machotte » - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU dites « aux Tartres » et « à la Machotte » pour permettre d'engager l'évolution du PLU nécessaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

26 - PLU de la commune de Dannemarie-sur-Crête - Abrogation du PLU en ce qu'il crée l'OAP n°6 « Au Village » - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté abroge la délibération du Conseil de Communauté du 2 mars 2020 approuvant le PLU de Dannemarie-sur-Crête en tant qu'il prévoit la création de l'orientation d'aménagement et de programmation n°6 au lieu-dit « Au Village ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

27 – SPL Territoire 25 - Cession de parts par Grand Besançon Métropole (GBM) à la commune de Pirey - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la cession par Grand Besançon Métropole à la Commune de Pirey de 200 actions dans le capital de la SPL Territoire 25, pour un montant global de 20 000 euros,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les documents en vue de ladite cession,
- autorise Mme la Présidente, en tant que représentante de Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Territoire 25, à se prononcer en faveur de l'entrée de la commune de Pirey au capital de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

28 - Mise à jour de la politique tarifaire des Zones d'Activités Economiques et ajustement du montant du séquestre - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la politique tarifaire des Zones d'Activités Economiques de Grand Besançon Métropole, conformément aux conditions énoncées dans le rapport,
- le montant du séquestre à 10% pour l'ensemble des ventes à intervenir dans les ZAE intercommunales non concédées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29 - Schéma de signalétique des zones d'activités économiques (ZAE) - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le schéma de signalétique des ZAE (principes et modalités de mise en œuvre) tel que présenté dans le rapport,
- les modalités de financement de la signalétique des ZAE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

30 - Fonds d'Intervention Economique (FIE) - Nouvelles modalités d'attribution - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les nouvelles modalités d'attribution du Fonds d'Intervention Economique (FIE) – volet investissement,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à attribuer des subventions aux entreprises par voie de décision selon les nouvelles modalités définies dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

31 - Association Fabrique Numérique Besançon - Soutien au programme d'accompagnement des porteurs de projets à la création d'entreprises sur la filière numérique - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'association Fabrique Numérique Besançon pour son programme d'accompagnement aux porteurs de projets de création d'entreprises de la filière du numérique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

32 - Subventions à Supmicrotech ENSMM au titre des bourses de mobilité internationale entrante, et de la « Journée Etudiant Ingénieur en santé » - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions à Supmicrotech-ENSMM d'un montant de :
 - 24 000 € pour financer les frais de vie d'étudiants internationaux ;
 - 3 000 € pour soutenir l'organisation de « la Journée de l'Etudiant Ingénieur en Santé » (JEIS) ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

33 - Attribution d'une subvention au Comité départemental de la randonnée pédestre du Doubs pour l'édition d'un topoguide - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 16 000 € au Comité départemental de la randonnée pédestre du Doubs,
- se prononce favorablement sur la convention correspondante, jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34 - Plan d'actions 2023-2026 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la validation du contenu du plan d'action 2023-2026 et son financement,
- autorise le financement par le Budget Eau de Grand Besançon Métropole des actions non subventionnées par l'Agence de l'Eau,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35 - Autorisation de sollicitation de subvention pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Deluz - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de cette opération,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les aides du Conseil Départemental du Doubs et à signer la convention à intervenir entre le Conseil Départemental du Doubs et Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

36 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre pour la fourniture de polymères pour stations d'épuration - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à SNF pour un montant maximum de 200 000 € par an pour le lot n°1 et à KEMIRA pour un montant maximum de 8 000 € par an pour le lot n°2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

37 - Convention avec la commune de Marchaux-Chaufontaine pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec la commune de Marchaux-Chaufontaine pour la réalisation de mission technique en eau et assainissement,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

38 - Avenant n°1 à la convention signée avec l'association la Médiation de l'Eau - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la modification de la convention du 25 octobre 2016,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

39 - Révision du tarif des prestations des conventions d'exploitation passées avec les communes et le SIVOM de Boussières - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'augmentation de 3,5% des tarifs indiqués dans les conventions des communes et du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Boussières.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

40 - Contrat de Ville - Convention territoriale globale - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de Convention Territoriale Globale joint en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport et tous les documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention: 0 Conseiller intéressé : 0

41 - Gens du voyage : Création de la Commission d'attribution des terrains familiaux locatifs - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création de la Commission d'attribution des terrains familiaux locatifs ;
- se prononce favorablement sur le règlement intérieur régissant le fonctionnement de la Commission d'attribution des terrains familiaux locatifs ;
- désigne M. René BLAISON en tant que titulaire de ladite Commission d'attribution,
- désigne le chargé de mission à la politique d'accueil des gens du voyage en tant que suppléant de ladite Commission d'attribution.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

42 - Règlement du dispositif habitat spécifique - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la charte « Règlement et fonctionnement du dispositif habitat spécifique »,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la charte avec les partenaires impliqués.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43 - Bilan du « permis de louer » sur le périmètre et la durée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon, et évolution du dispositif sur les communes de Besançon et Saint-Vit - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur:

- l'évolution du dispositif de permis de louer sur la commune de Besançon, avec la mise en œuvre d'un régime mixte de permis de louer sur le périmètre et la durée de l'OPAH-RU du cœur de ville de Besançon (régime d'autorisation préalable de mise en location pour les logements dont le DPE les classent F ou G, et déploiement du régime de déclaration de mise en location pour tous les autres logements),
- l'évolution du dispositif de permis de louer sur la commune de Saint-Vit avec la mise en œuvre d'un régime de déclaration de mise en location sur le périmètre et la durée de sa future OPAH.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44 - Renouvellement de la Concession de Service Public du réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts de Chazal (réseau OUEST) - Choix du mode de gestion - Approuvée

Madame la Présidente propose à l'assemblée de procéder à un vote électronique pour chaque proposition soumise à délibération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de recourir à un vote électronique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Madame la Présidente propose à l'assemblée la discussion immédiate de l'amendement proposé par M. Christophe LIME, Vice-Président, conformément à l'article 18 du règlement intérieur.

A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'examen par le conseil de cet amendement.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 61 Contre : 51 Abstentions : 2 Conseiller intéressé : 0

Madame la Présidente soumet la proposition d'amendement tendant à réduire la durée de la délégation de service public à 6 ans.

A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté rejette l'amendement demandant la réduction de la délégation de service public à 6 ans.

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 19 Contre : 92 Abstentions : 3 Conseiller intéressé : 0

A la majorité des suffrages exprimés (91 pour, 20 contre et 3 abstentions), le Conseil de Communauté :

- approuve la réalisation et le financement de travaux stratégiques sur le Réseau Ouest par Grand Besançon Métropole portant sur les installations de production et le réseau structurant,
- retiens comme mode de gestion la concession de service public pour l'exploitation du chauffage urbain conformément à l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique,
- approuve les orientations du futur contrat de concession de service public, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions du Code la Commande Publique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à engager la procédure de concession de service public définie à l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 91 Contre : 20 Abstentions : 3 Conseiller intéressé : 0

45 - Réseau de chaleur OUEST/Réseaux d'eau et d'assainissement - Autorisation de signature des marchés de travaux pour la réalisation d'une extension du réseau de chaleur OUEST et du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement en interface - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer et signer les marchés de travaux de la tranche n°1 avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la consultation ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions publiques pour ces opérations, et à signer les éventuelles conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

46 - Autorisation de signer les conventions de gestion des services d'entretien de la voirie - Nouvelles modalités d'indexation - Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de gestion des services d'entretien de la voirie,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 1 Conseiller intéressé : 0

47 - Révision du Plan de mobilité de Grand Besançon Métropole - Choix du scénario - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le scénario proposé par le Comité de pilotage pour la révision du Plan de mobilité et la poursuite de la démarche.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

48 - Opération de requalification de voirie et Gros Entretien et Renouvellement (GER) - Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions de fonds de concours pour le programme 2022 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

49 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à GBM dans le cadre des travaux de voirie - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'attribution des fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

50 - Convention de mise à disposition de services municipaux de la ville de Besançon à la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe et les modalités de mise à disposition de services municipaux de la ville de Besançon pour la gestion de voirie et la convention de mise à disposition correspondante,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

51 - MOTION relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant Grand Besançon Métropole - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la motion relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52 - MOTION relative aux mesures d'urgence prises par l'Etat pour limiter l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie pour les Collectivités et les entreprises - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la motion relative aux mesures d'urgence prises par l'Etat pour limiter l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie pour les Collectivités et les entreprises.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le 22/12/2012

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe du service Assemblées GBM,

Sandrine CESBRON



**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Salle de conférence de la CCIT du Doubs

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 15 décembre 2022

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de conférence de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h05.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mesdames et messieurs, chers collègues, bonsoir. J'ouvre la séance. Je vous donne les pouvoirs. Guillaume BAILLY (jusqu'à son arrivée) donne pouvoir à Myriam LEMERCIER, Nathalie BOUVET à Laurent CROIZIER, Aline CHASSAGNE à Hasni ALEM, Pierre-Charles HENRY (jusqu'à son arrivée) à Christine WERTHE, Marie LAMBERT à Laurence MULOT, Myriam LEMERCIER (après son départ) à Guillaume BAILLY, Maxime PIGNARD à Ludovic FAGAUT, Claude VARET (après son départ) à Karine DENIS-LAMIT, Olivier LEGAIN à Françoise GALLIOU, Martine LÉOTARD à Jean-Marc BOUSSET, Jean-Pierre JANNIN à Claude GRESSET-BOURGEOIS, Hugues TRUDET à Philippe SIMONIN, Patrick CORNE à Christian MAGNIN-FEYSOT, Marcel FELT à Yves GUYEN, Bernard LOUIS à Fabrice TAILLARD, Ludovic BARBAROSSA à Anthony NAPPEZ, Franck RACLOT à Jean-Claude CONTINI, Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, Catherine BARTHELET à Jean-Paul MICHAUD, Daniel GAUTHEROT à Gilles ORY, Alain BLESSEMAILLE à Jacques KRIEGER, Jean SIMONDON à Daniel HUOT, Philippe CHANEY à Anne OLSZAK, Cédric LINDECKER à Pierre CONTOZ, Jean-Hugues ROUX à Sylvie WANLIN, Juliette SORLIN (jusqu'à son arrivée) à Sébastien COUDRY, Frédérique BAEHR (après son départ) à Marie ZEHAF, Yannick POUJET à Nicolas BODIN, Marie-Thérèse MICHEL à Nathan SOURISSEAU, Damien LEGAIN à Pascal ROUTHIER, Philippe PERNOT à Aurélien LAROPPE.

Sont excusés Sadia GHARET et Jamal-Eddine LOUHKIAR.

Je vous propose de commencer par le rapport n°1.

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 09/11/2022
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose pour ouvrir la séance le procès-verbal à la vérification du quorum. Nous avons le quorum. Nous avons vu, par l'énumération que j'ai faite ce soir, qu'il y avait de nombreux absents. Avons-nous bien atteint le quorum ? Oui. Nous avons annoncé les pouvoirs. Nous invitons les élus potentiellement concernés par les questions de conflit d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Je vous propose comme secrétaire de séance Philippe SIMONIN, s'il en est d'accord.

S'adressant à Philippe SIMONIN. Êtes-vous d'accord ? Vous savez simplement que lorsque l'on est secrétaire de séance, nous avons besoin que vous veniez assez rapidement à la signature. Vous savez que c'est très formel, mais nous ne pouvons pas attendre la séance suivante pour la signature, ce qui est un peu contraignant.

Je mets au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 novembre 2022. Avez-vous des commentaires ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ou des demandes de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Je crois que certains élus rencontrent des difficultés avec leur tablette. Avez-vous besoin d'aide ? À ce moment-là, les services techniques peuvent se rapprocher de vous pour vous accompagner. Merci.

Rapport n°4 - Désignations de Conseillers communautaires
au sein du comité départemental des services aux familles

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population
et moyens des services publics**

Rapport n°5 - Validation du rapport de
la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. BAULIEU.- J'ai indiqué aux participants à la Commission tout à l'heure que je n'avais pas l'intention de répéter ce que nous venons d'examiner, les rapports ayant été approuvés à l'unanimité par la CLECT. Sauf s'il y a une intervention particulière, je vous propose de soumettre au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°6 - Ressources budgétaires 2023 - Fixation de divers tarifs

M. BAULIEU.- Le souhait était de regrouper dans ce rapport les différents tarifs que nous devons fixer en fin d'année. D'où cette présentation avec les rapporteurs en fonction des compétences.

Pour ce qui me concerne, j'ai simplement trois mots à dire sur la mise à disposition de matériels événementiels, certains augmentant de 5 %. Par ailleurs, une faveur est faite aux communes pour les tribunes et podiums en n'augmentant pas les tarifs. Je souligne un point qui a un coût financier, mais qui n'a rien à voir avec le tarif que nous proposons. En revanche, cela a une incidence sur le coût d'utilisation de ce matériel. En effet, une règle qui date d'octobre exige une validation par une société de contrôle de type SOCOTEC, Apave, etc. Bien évidemment, cela a un coût pour la collectivité ou l'association utilisatrice. Notez bien cela lorsqu'il y a des demandes dans les communes, qu'elles émanent de la commune ou d'associations. C'est aussi la raison pour laquelle il n'y a pas eu d'augmentation de tarif, puisqu'il y a un coût que les utilisateurs devront supporter. Voilà les éléments qui relèvent de ma compétence.

Concernant la livraison d'eau potable, cela revient plutôt aux personnes compétentes, puisque nous aurons les interventions successives de Christophe LIME pour la partie eau et assainissement, de Daniel HUOT pour la partie déchets, puis Marie ZEHAF et Yves GUYEN pour les parties routières et stationnement. Je suggère donc qu'ils prennent la parole successivement.

M. LIME.- Je vais présenter très rapidement, puisque nous avons passé les évolutions de tarifs dans l'ensemble des secteurs. Comme dans toutes les collectivités, il y a des augmentations importantes en termes tarifaires, tout particulièrement dans le domaine de l'électricité. Vous savez qu'en termes de coût d'électricité, nous allons passer de 1,7 M€ pour l'année dernière à environ 5,5 M€ l'année prochaine, ce qui aurait entraîné une augmentation de 15 % pour nos usagers. Or, cette augmentation est impossible. Dans la mesure où nous avons des réserves financières sur l'eau et l'assainissement, nous allons jouer sur cette partie. Comme nous l'avons précisé, nous ne pourrions pas le faire 50 fois. Ce serait bien que les tarifs reviennent à des niveaux à peu près normaux pour qu'ils soient intéressants.

Nous devons nous interroger sur un autre point. Il y a quand même des évolutions tarifaires à un niveau que nous n'avons peut-être jamais prévu. C'est tout particulièrement pour ceux qui sont encore en DSP (Délégation de Service Public). Vous savez que malgré toutes les augmentations données par les délégataires, il n'y a pas d'augmentation pour les usagers. Les évolutions varient entre 5 et 9 %, compensées par la part GBM. Pour les DSP qui se termineront prochainement et dont nous avons décidé le retour en gestion publique, cela ne devrait pas poser de problème. En revanche, pour d'autres, nous arrivons pratiquement à 0 pour la part GBM, c'est-à-dire que la compensation est tellement importante que nous allons devenir négatifs.

Nous devons donc aussi nous interroger pour savoir si la solidarité va jusqu'à payer une partie de la part délégataire et non plus de la part propriétaire. Nous devons avoir ce débat. J'en profite pour vous dire qu'aujourd'hui, il y avait un audit sur le service de l'Eau et de l'Assainissement quant à sa certification QSE (Qualité Sécurité Environnement) qui a plus de 20 ans. Cet audit a émis un avis positif sur l'ensemble de la filière d'eau et d'assainissement. Je pense que nous sommes un des seuls services publics, en comparaison avec le privé, à avoir cette certification QSE sur l'ensemble du service. Je tenais à féliciter le personnel d'encadrement de cet engagement extrêmement conséquent et qui permet de montrer toute la qualité qu'il peut y avoir à l'intérieur de nos services.

M. BAULIEU.- La parole est à Daniel HUOT pour les tarifs déchets.

M. HUOT.- La tarification moyenne constatée par habitant en 2022 s'orienterait aux alentours de 79,9 €, contre 80,6 € en 2021. Entre 2022 et 2023, il y a une augmentation globale du budget de l'ensemble de la collecte des déchets et de leur traitement de 3 % répartis sur l'ensemble des types de bacs et des types de services. Nous passerions à un coût moyen de 82,3 €/habitant en 2023. Nous constatons qu'en 2022, l'analyse des deux premiers quadrimestres indique une baisse des déchets ménagers. Nous passerions aujourd'hui en dessous de 140 kg, contre 143 kg. Cela signifie que lorsqu'il y a une baisse des déchets ménagers, cela limite les évolutions de la redevance incitative. Par ailleurs, il y a un rééquilibrage entre l'habitat vertical dense et l'extérieur de plus de 2 000 habitants, l'écart étant en baisse, autour de 1 €. Cela montre que nous avons bien rééquilibré les tarifs de l'habitat vertical dense.

M. BAULIEU.- Merci. Nous poursuivons avec l'intervention de Marie.

Mme ZEHAF.- Je vais être rapide. Au niveau du stationnement, nous avons choisi d'augmenter de 0,10 € le stationnement en parking. C'est la même chose en voirie pour la ville de Besançon. Cela étant, ce qui nous concerne, c'est le parking. Le stationnement n'avait pas été augmenté depuis 6 ans. C'est difficile de l'augmenter régulièrement tous les ans compte tenu du fait qu'il faut avoir des chiffres ronds pour l'augmenter, car c'est plus facile pour le paiement des usagers. Nous avons donc choisi d'augmenter de 0,10 € le stationnement en parking et d'augmenter légèrement aussi les abonnements.

M. BAULIEU.- Merci. La parole est à Yves GUYEN.

M. GUYEN.- Les interventions sur voirie connaissent exclusivement une augmentation de 5 % par rapport aux tarifs 2022.

M. BAULIEU.- Les amis, vous avez un esprit de synthèse impressionnant. Merci. Il n'empêche que ces présentations étant faites, l'assemblée est invitée à intervenir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 8 abstentions. Je vous remercie.

S'adressant à Daniel HUOT. Daniel, je crois qu'il y avait une petite coquille dans la présentation concernant la zone tarifaire C, secteur de Besançon à habitat social dense. Il s'agit d'un nouveau niveau de service, donc un nouveau tarif. Si j'ai bien compris le « 1 » qui précisait : « afin d'harmoniser la gamme de bacs, ces modèles ne sont plus proposés en remplacement » a été retiré. Je ne reviens pas sur ce vote, cette modification étant assez mineure. Je vous remercie.

Rapport n°7 - Décision Modificative n°3 de 2022

M. BAULIEU.- Je vais faire une petite présentation synthétique. Nous sommes en DM. C'est vrai que cela représente un certain volume, et vous avez pu le voir pour quelques opérations particulières. La décision modificative n°3 s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 2,4 M€ en fonctionnement et 4,9 M€ en investissement sur le budget principal, 2,6 M€ en fonctionnement sur les budgets annexes, principalement sur le budget annexe Transports. Cette décision modificative, qui est la dernière de l'exercice, intègre avant tout des propositions d'ajustement de fin d'année, notamment la constatation de recettes récemment notifiées et de redéploiement de crédits visant à optimiser l'utilisation des crédits inscrits tant en investissement qu'en fonctionnement et à engager les dernières opérations sur l'année 2022.

Cette DM permet également d'intégrer la valorisation des travaux réalisés en régie. Parmi les principaux mouvements, nous pouvons notamment souligner la prise en compte des impacts en matière de hausse du carburant et de l'énergie pour 170 000 € sur le budget principal. Pour mémoire, la DM2 avait intégré les impacts des tarifs énergétiques sur les budgets Déchets, Eau et Assainissement pour plus de 600 000 €, avec des impacts plus importants attendus en 2023. Ces hausses impactent sensiblement le budget Transports, avec une estimation sur la DSP Ginko de 2,3 M€ supplémentaires – voilà un élément favorable que nous enregistrons – financés par la constatation d'un produit de versement mobilité plus dynamique que prévu de 2,6 M€. Les prévisions nationales intégraient en effet un impact de la crise sanitaire poursuivie en 2022 sur ce versement, impact qui ne s'est pas traduit au final sur la recette perçue par GBM. C'est donc un aspect positif que nous pouvons souligner.

Toujours dans le cadre de la prise en compte du contexte fortement inflationniste, nous soulignons l'intégration de 900 000 € sur les travaux de voirie dans le cadre de la révision des prix sur les marchés de travaux, de génie civil et de revêtement de chaussée. À noter également sur le budget principal un ajustement important à souligner sur la recette de TVA perçue en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les prévisions de BP étaient fondées sur une évolution de produit de TVA nationale de 5,5 % annoncés dans la Loi de Finances pour 2022, correspondant à un montant de 32,9 M€ pour Grand Besançon Métropole. Or, selon les estimations ajustées de la TVA nationale 2022 notifiées en octobre 2022, la progression serait de +9,6 %, s'expliquant notamment par l'effet d'inflation plus élevée, soit une hausse de 1,3 M€ par rapport à la prévision budgétaire. Cette augmentation traduit un dynamisme fort de la TVA, mais implique en parallèle un manque de visibilité très fort de cette recette, y compris dans l'année.

J'ai parlé du taux que nous avons retenu au BP sur la base des indications de la Loi de Finances à 5,5 %. J'ai le plaisir de vous annoncer que c'est beaucoup mieux en fin d'année, mais nous avons eu un coup de froid dans l'année où les indications données par l'État étaient à 2,9 %. Je présentais cela dans les emprunts budgétaires en disant que nous avons connu la douche écossaise. Nous voyons bien là l'indexation, mais lorsque nous parlerons de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), il n'y aura pas d'indexation, la compensation n'étant pas tout à fait la même. Là, l'indexation joue à plein et très favorablement sur cette année 2022. Parallèlement à la recette de taxe d'aménagement prévue sur la base de la moyenne 2018-2020, soit 3 057 000 €, elle est revue à la baisse de 200 000 € compte tenu des réalisations effectives.

Cette décision modificative intègre également les ajustements traditionnels en matière de crédits de paiement sur les autorisations de programme en fonction de l'avancement des différentes opérations en recettes et en dépenses, avec par exemple + 250 000 € sur l'autorisation de programme Grande Bibliothèque en dépenses et crédits de paiement. D'ailleurs, un rapport est spécifique. J'en aurai fait la présentation en quelque sorte. C'est l'opération qui nécessite un abondement. Les autres opérations nécessiteront des ajustements à la baisse, ce que j'évoque à peine plus loin.

Par ailleurs, à souligner également 9 M€ inscrits en recettes – quand je disais que cela représente des chiffres importants, en voilà un – pour constater le versement en une fois et en avance sur l'opération de la subvention de l'État dans le cadre du plan de relance sur la Grande Bibliothèque. Nous avons donc un financement Grande Bibliothèque à hauteur de 9 M€ que nous encaissons par l'État, ce qui est bienvenu même si c'est en avance sur le calendrier, mais comme l'on dit, il vaut mieux tenir que courir.

En parallèle, la DM constate des décalages de crédits de paiement, ce que je commentais en parlant de la Grande Bibliothèque, sur les autorisations de programme Campus, Aide à la pierre déléguée, Habitat, Schéma départemental des gens du voyage et NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine) en recettes et en dépenses permettant notamment l'inscription des crédits au BP 2023, puisque nous décalons dans l'exécution de l'AP, ce qui représente un ajustement budgétaire net de 2,5 M€. Le délai des ajustements fait l'objet d'une délibération spécifique en révision des AP, ce que je vous annonçais il y a un instant. Enfin, cette décision modificative intègre la valorisation d'investissement des travaux en régie réalisés par le personnel de GBM pour 1 M€ ainsi que les ajustements prévus dans le rapport spécifique de la CLECT, notamment en matière de facturation des services communs.

Voilà de manière ramassée l'essentiel du contenu de cette DM3 avec un propos insistant sur quelques grosses opérations à souligner et qui concernent particulièrement nos recettes. Nous aimerions bien pouvoir dire cela régulièrement. Cependant, en dehors de cet aspect DM3, c'est vrai que dans notre travail sur les préparations 2023, par exemple, avec 1,3 M€ supplémentaires en recettes de compensation de taxe d'habitation, cela nous donne une base sur laquelle nous ajustons la hausse prévue pour 2023. Cela contribue à nous aider à la préparation de ce budget.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Gabriel. Avez-vous des précisions à demander ?

M. LIME.- Par rapport à cette DM, le Premier Vice-Président a parlé des problématiques énergétiques. Je pense que tout le monde a vu les augmentations que nous subissons aujourd'hui. Ce ne sont pas des augmentations récentes, puisque cela fait quand même une vingtaine d'années que les tarifs ont fortement évolué. Je vous donne un chiffre : la précarité énergétique pour les usagers a doublé en 20 ans. C'est issu de réglementations, y compris en termes d'ouverture au marché. On nous disait que les tarifs allaient diminuer. Je vais le dire sous forme de boutade. Ceux qui nous promettaient cela il y a 20 ans nous disent qu'il faut mettre des pulls aujourd'hui. Je ne suis pas obligatoirement sûr que le résultat soit très probant.

Aujourd'hui, il y a une possibilité pour les plus petites collectivités de revenir au tarif réglementé qui existe encore en électricité. Pratiquement toutes les collectivités le font et n'auront qu'une augmentation de 15 % l'année prochaine. Elles seront donc pratiquement toutes touchées. Aujourd'hui, les propositions des pouvoirs publics pour notre part ne sont pas à la hauteur pour pouvoir compenser. Nous voyons bien les conséquences sur nos EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), sur les syndicats, par exemple le SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) auquel de nombreuses collectivités adhèrent aujourd'hui et qui *a priori* ne pouvaient pas avoir d'aides.

Je pense que nous devons trouver des solutions. Nos parlementaires ont proposé il y a 15 jours la possibilité pour toutes les collectivités de revenir au tarif réglementé. Pour l'instant, c'est refusé. Cela aura un coût de 3,4 Md€, ce qui est un coût important, mais on propose en même temps l'abandon de l'arrêt de la CVAE qui pèse 8 Md€. Cela signifie qu'entre les recettes et les dépenses, et avec l'argent qui reste, nous pensons que nous pouvons aider des entreprises. Par ailleurs, l'abandon de la CVAE sera généraliste. Certaines entreprises n'en ont pas besoin, mais nous voyons bien que de nombreux petits commerces meurent aujourd'hui. S'il n'y a pas d'aides par rapport à cela, nos territoires ruraux seront également mis en difficulté en termes d'emploi.

Nous poussons par rapport à cela et je me souviens avoir dit en septembre que si les collectivités ne haussaient pas le ton sur certaines choses, nous n'obtiendrions pas grand-chose. Nous sommes fin décembre. Je pense que nous n'avons pas obtenu grand-chose. Je me rappelle avoir dit dans les médias que si nous menaçions de ne pas payer nos factures, le problème serait réglé en 15 jours.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il d'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 8 abstentions. Merci beaucoup.

Rapport n°8 - Révision des autorisations de programme (AP),
autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si vous avez des observations, nous sommes là pour y répondre. Sinon, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°9 - Conservatoire à Rayonnement Régional :
Clôture du Budget annexe à compter de l'exercice 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous vous souvenez que nous procédons à la clôture du budget annexe, parce qu'il va rentrer dans le budget général. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°10 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'information ?

M. BAULIEU.- C'est très classique. L'ouverture est à 20 % des crédits de l'année antérieure.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°11 - Exercice 2023 -
Attributions exercées par délégation du Conseil de Communauté -
Autorisation de principe accordée à la Présidente
pour accomplir les actes de gestion de dette

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précision ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°12 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet CNle

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°13 - Contrat de territoire P@C « Porter une Action Concertée » 2022-2028
avec le Département du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une présentation orale est proposée.

M. BAULIEU.- Je vais faire essentiellement un petit commentaire explicatif. Chacun connaît bien ce dispositif, puisqu'il fonctionne maintenant depuis de nombreuses années avec le Département. Il s'agit de la deuxième vague de P@C 25 de la part du Département. Nous avons dans une séance précédente désigné nos représentants à l'instance de concertation, qui siègent avec les représentants du Département. Depuis, nous avons eu des échanges. Nous aurions souhaité avoir des orientations sur les opérations recevables de manière un peu plus ouverte que ce que proposait le Département au départ. Un compromis a été trouvé sur les différents thèmes « Sport-Nature-Culture », « Enfance et Jeunesse » et « Bâtiments et espaces publics : requalification d'espaces dégradés ». Ce sont des intitulés plus précis que celui très ouvert que nous avions et que le Département trouvait précisément insuffisamment précis dans les désignations.

Nous avons également à parler des taux de subvention et des plafonds subventionnables. Il y avait des propositions de départ du Département. Comme nous le faisons dans ces cas-là, nous avons souhaité aller un peu plus loin. Le Département craignant que cela consomme les enveloppes trop rapidement, c'est presque revenu sur les niveaux antérieurs, soit essentiellement sur du 15 %, 10 % pour UNESCO, mais avec, pour un certain nombre d'opérations, des plafonds subventionnables majorés.

Par conséquent, les choses se font, elles sont sur le point d'être finalisées, mais il n'en reste pas moins qu'à ce jour, nous n'avons pas le contrat prêt à signature. C'est la raison pour laquelle il est proposé ce soir que nous validions ce cadre général que je viens de rappeler avec les derniers ajustements et que nous donnions mandat à nos délégués à l'instance de concertation pour finaliser les choses, et surtout ne pas passer le cap, dès que le document est prêt par le Département, de sorte que nous ne prenions pas de retard et qu'à aucun moment les communes ne puissent subir quelque conséquence d'un retard quelconque. Voilà ce que nous pouvons dire sur ce dossier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. AYACHE.- Bonjour à toutes et à tous. J'ai une question de compréhension. C'est probablement moi qui n'ai pas bien compris, mais je préférerais vérifier. Dans le rapport en question, il nous est demandé d'adopter la convention avec le Département. Quand je lis la convention avec le Département, mais Gabriel, tu as peut-être déjà donné les premiers éléments, je vois des taux de financement sur les différents volets qui sont précisés, notamment sur les projets relevant du volet « soutien aux dynamiques territoriales » avec un taux maximum d'intervention du Département qui ne pourra pas dépasser 50 %. Dans la délibération, il y a les taux que tu viens d'indiquer et qui sont très en deçà de ce que propose le Département. Un des deux documents n'est probablement pas mis à jour. Si c'est la convention, c'est dommage, car elle est plus favorable que le rapport.

Je voulais savoir si les taux proposés sont propres aux communes de la Communauté Urbaine et si dans les départements, les taux sont plafonnés tel que le prévoit le Département dans son projet de convention. Je ne suis pas sûr d'avoir été clair, mais en tout cas, il y a deux niveaux de financement, l'un dans la délibération et l'autre dans la convention. Ce n'est pas possible.

M. BAULIEU.- Non, parce qu'une seule règle s'appliquera. On me dit que le texte est un texte type que nous avons intégré, qui n'est pas finalisé. C'est précisément la raison pour laquelle nous suggérons à l'assemblée de donner délégation à nos représentants à l'instance de concertation, les taux à retenir étant ceux que j'ai indiqués et que l'on retrouve dans le rapport. Ce sont les taux d'ailleurs sur lesquels il y a eu échange avec le Département. Nous avons souhaité à différents endroits pouvoir les pousser un peu plus loin, par exemple à 25 %, ce qui n'a pas été retenu. Les taux sur lesquels il y a eu accord avec le Département lors de l'instance de concertation du 26 octobre dernier sont ceux indiqués dans le rapport, Patrick.

M. AYACHE.- Cela signifie en clair qu'ailleurs, à l'extérieur du périmètre de GBM, certains taux sont plus favorables...

M. BAULIEU.- Je ne sais pas répondre à cette question.

M. AYACHE.- ... puisque le rapport est rédigé ainsi.

M. BAULIEU.- Non, ce n'est pas le rapport qui est rédigé ainsi.

M. AYACHE.- Pardon. La convention.

M. BAULIEU.- C'est une convention type reprise comme telle. Ce n'est pas le rapport qui est rédigé. Les taux à retenir sont ceux indiqués dans le rapport, Patrick.

M. AYACHE.- Oui, mais c'est bien dommage. C'est ce que je voulais dire. Ludovic a peut-être la réponse. Je ne sais pas. Ma question est de savoir si une commune éligible au contrat P@C est traitée différemment au sein de GBM ou à l'extérieur de GBM.

M. BAULIEU.- Je ne sais pas répondre. Ce n'est pas forcément à traiter ici.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pierre CONTOZ.

M. CONTOZ.- Je trouve ce dossier un peu obscur. Certaines communes – c'est le cas de la mienne – ont adressé des demandes d'inscription sur ce dossier. Nous ne savons pas du tout où cela en est. Nous ne savons pas qui va trancher entre tous les dossiers. S'il y a suffisamment de financement, il n'y a pas de souci. En revanche, s'il n'y en a pas assez, qui va trancher ? Cette histoire est très obscure. Nous avons peu d'informations provenant de notre exécutif.

M. BAULIEU.- Nous pouvons jouer beaucoup sur ce registre. Je viens de vous parler de calendrier et je viens de vous dire que la convention n'était pas finalisée, ce qui nous vaut l'échange avec Patrick AYACHE. Je vous ai rendu compte des derniers échanges avec le Département, qui font apparaître à la fois les taux et les plafonds subventionnables. Vous avez le rappel de ce qui a déjà été indiqué dans des rapports précédents. L'enveloppe engagée par le Département était quasiment de 17 M€, parce que le Département a remis dans l'enveloppe, pour la période que nous démarrons, 2 M€ de sous-réalisations de la période précédente. Il serait pour le moins prématuré de parler de défaut de financement.

Ensuite, il est dit dans ce rapport, et comme cela se pratiquait antérieurement, qu'il y a des types de dossiers en fonction de leur catégorie, qu'ils sont traités collectivement dans le cadre précisément de l'instance de concertation, et il y a des dossiers traités directement avec les communes. C'est la raison pour laquelle nous sommes - les communes - invités à déposer des dossiers. Pour autant que je sache, il n'y a pas d'objection à ce jour de la part du Département. Simplement, le traitement qui sera fait sera sur la base de ce qui sera finalisé dans la convention, ce qui ne l'est pas tout à fait aujourd'hui. C'est tout. Je ne vois pas ce que je peux dire de plus, et cela ne me paraît pas obscur jusque-là, Pierre.

M. CONTOZ.- Par conséquent, tu ne m'éclaires pas du tout.

M. BAULIEU.- Je suis désolé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si je peux me permettre, Pierre, on nous a signifié en instance que de toute façon, l'ensemble des dossiers étaient traités par l'instance du Conseil Départemental. Vous faites des propositions au titre des communes. Ensuite, il y a deux types de traitement : quelque chose de plus communal ou quelque chose de plus intercommunal, structurant. Nous n'intervenons absolument pas sur le communal. C'est du direct avec le Département. En revanche, l'intercommunal est discuté dans les formes concernant cette convention. Il y a celle proposée ici, qui n'est pas finalisée, mais qui est le produit des deux rencontres que nous avons eues avec le Conseil Départemental.

Dans tous les cas, tu as raison, nous ne connaissons pas la façon dont les dossiers pourraient être gérés dans le temps si, par exemple, les enveloppes pouvaient être, à un moment donné, effectivement épuisées. Nous sommes bien d'accord, le Département décide de sa gestion. Je pense que tous les membres présents dans cette instance peuvent confirmer que c'est bien en ces termes que les choses ont été dites.

M. CONTOZ.- M'autorises-tu à reprendre la parole ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr.

M. CONTOZ.- Tu m'as éclairé. Un des dossiers qui me préoccupent est bien le dossier intercommunal. Pour les dossiers entre les communes et le Département, cela se passe bien. On voit où l'on va et on a les réponses. En revanche, pour le dossier intercommunal concernant les communes de Montfaucon, Morre, Gennes et La Vèze, nous ne savons pas. Comme tu le dis, c'est dans votre instance de concertation. Je ne sais pas quand nous saurons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En réalité, à part les discussions que nous avons pu avoir sur les taux, le fonctionnement n'a pas changé par rapport aux instances d'avant. Par conséquent, vous connaissez le fonctionnement. Les dossiers sont envoyés. Il y a ensuite une instruction par le Département avec une discussion qu'il peut y avoir entre GBM et nous, entre vous et nous. Il s'agit de savoir s'il n'y a pas intérêt à être plus dans un dispositif, le volet B, que dans un autre, le volet A. Dans tous les cas, en dernier lieu, la décision est au niveau du Conseil Départemental, c'est-à-dire que nous faisons remonter les demandes en fonction aussi de ce que les uns et les autres ont identifié, que ce soit plus intéressant à porter en volet B ou en volet A. En réalité, cela ne change pas de façon radicale par rapport à ce qui était précédemment.

De toute façon, dans tous les cas, les dossiers sont envoyés au Département et nous en avons demandé une copie. Cela étant, on nous a dit qu'il n'était pas forcément nécessaire que cela passe par une copie. Nous voulions savoir ce qui montait pour voir ce qui monte aussi des territoires, mais on nous a demandé qu'il y ait vraiment un rapport direct entre les communes et le Département.

M. AYACHE.- Je suis désolé de reprendre la parole et d'insister, mais je pense que c'est important pour toutes les communes, y compris pour Besançon. Je repose ma question concernant ce taux d'intervention maximum de 15 %. Avec ce plafond de subvention – je ne prends que le thème 1 pour être plus simple dans mon propos – j'imagine que c'est une décision conjointe du Département et de GBM, par exemple, la Grande Bibliothèque n'étant pas traitée de la même façon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non. Dans tous les cas, la décision est prise par le Département.

M. AYACHE.- Oui. Que le Département décide de l'utilisation de ses propres crédits, je le comprends, mais ma question porte sur l'écriture même de ces taux. Avec cette exception pour la Bibliothèque – pourquoi pas ? Je n'ai rien contre – j'ai le sentiment que nous sommes plafonnés différemment des autres communes du Département. J'aimerais avoir la réponse sur ce point.

M. BAULIEU.- Je répète. À question répétée, réponse répétée. Ces taux sont ceux qui ressortent de l'instance de concertation du 26 octobre. Nous avons effectivement suggéré qu'ils soient plus élevés, à hauteur de 25 %. Après, c'est la règle du jeu. Je le dis pour le Département. Je pourrais le dire pour la Région. À un moment donné, le financeur dit : « je vais jusque-là et je ne vais pas au-delà ». C'est ce qui s'est passé et je n'en suis pas outré. Il y a une règle du jeu. Il y a une instance de concertation, mais le Département prend la décision finale sur le niveau d'engagement. Encore une fois, je suis obligé de dire que rien ne me choque à cela, même si comme d'autres, lorsque je discute avec le Département, je demande s'il ne pourrait pas faire un peu plus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Bonsoir à toutes et à tous. Peut-être pour répondre à ta question, Patrick, parce que je crois que c'est là-dessus que tu veux aller, c'est sur le plafond des subventions. Je ne voudrais pas trahir l'instance de concertation qui s'est réunie au Département, mais sur ce volet, il me semble qu'il y a eu des demandes de la part des Maires présents, et je regarde le Maire de Saint-Vit qui avait débattu autour de cela, pour que le plafond soit porté à hauteur de 500 000 €. Je crois que c'est ce qui avait été évoqué. Néanmoins, je crois que dans l'instance plutôt GBM, vous aviez évoqué entre vous que le plafond des subventions ne dépasse pas les 350 000 €. Je reprends les propos de la Présidente du Département qui avait dit lors de la réunion de concertation : « si vous voulez aller sur 500 000 € du plafond des subventions, cela ne pose pas de problème au Département ».

Derrière, dans les débats et dans les échanges, cela avait été redit par Madame la Présidente de GBM qui avait précisé : « non, nous avons acté 350 000 € en termes de plafond ». Dont acte. Le Département avait dit « on reste à 350 000 €, puisque c'est ce que vous avez décidé dans votre instance de concertation de GBM ». Je pense que là-dessus, Pascal, tu me dis si je me trompe, il me semble l'avoir bien compris comme cela, puisque tu étais intervenu sur ce volet en disant « ce serait bien de pouvoir aller à 500 000 € », en sachant que derrière, il y a une possibilité pour GBM, si GBM le souhaite, de pouvoir déplafonner sur un projet pour aller à une tranche légèrement supérieure en fonction du projet décidé. Pascal, tu me dis si je me trompe, mais il me semble que le débat avait tourné autour de ce point.

M. ROUTHIER.- C'est exact. Il y a bien eu une demande particulière de notre part, mais il y a une solidarité à respecter au sein de Grand Besançon, c'est-à-dire qu'il n'y a pas que Saint-Vit qui existe. Il y a une multitude de communes qui ont de gros projets. Nous allons devoir nous partager le budget voté par le Département et nous répartir ce budget entre nous tous. Je suis le premier à demander le maximum ; 500 000 €, c'est une bonne chose, parce que nous avons des projets relativement importants à porter sur les prochaines années sur notre collectivité. Pour autant, je reste solidaire des autres communes et je suis pour que la répartition puisse se faire intelligemment sur l'ensemble de GBM.

Je ne me suis pas offusqué de m'entendre dire que l'on restait à 350 000 €. Je pense que c'est une bonne chose de pouvoir servir l'ensemble des communes à des niveaux intéressants. Bien entendu, plus vous avez de gros projets, plus il faut trouver de l'argent et aller en chercher à droite et à gauche.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais peut-être apporter un niveau d'éclaircissement, parce que quelque chose pourrait troubler l'incompréhension de ce qui vient d'être dit. Effectivement, nous avons eu deux séances de travail avec les personnes désignées en délibération pour faire une proposition auprès du Département. La première fois, les propositions que nous avons faites étaient beaucoup plus généreuses, mais elles nous ont été refusées. Il y a eu une deuxième version sur laquelle nous nous sommes mis d'accord, et Pascal, je te remercie de dire les choses telles qu'elles sont. C'est vrai que Pascal a dit : « Je vous donne l'exemple de mon projet. Finalement, j'aurais besoin d'un apport plus important ». La réponse a été la suivante : « À GBM, dans votre approche collective, êtes-vous plutôt pour aller vers les 500 000 ou vers les 350 000 € ? »

Du coup, nous sommes restés sur ce sur quoi nous nous étions tous mis d'accord, donc comme tu viens de le dire, et je te remercie de cette loyauté que tu as exprimée. Quant au déplafonnement, la convention n'étant pas arrivée dans les délais que nous imaginions, puisque nous avons fait cette réunion il y a un mois maintenant, nous n'avons pas eu finalement confirmation des échanges qu'il y avait eu à ce moment-là. Il n'a donc jamais été question du déplafonnement. Si, aujourd'hui, on nous annonçait qu'il pourrait y avoir un déplafonnement, ce serait un élément nouveau, mais nous ne l'avons jamais envisagé, puisque l'on nous a dit : « Choisissez vos taux ».

Pour répondre à ton questionnement, Christine BOUQUIN nous a bien signalé qu'elle souhaitait être dans le traitement le plus équitable possible de tous les territoires du Doubs. Nous sommes bien d'accord sur cette volonté. Ce déplafonnement n'existe pas, ou alors je n'en connais pas les éléments, mais en même temps, nous n'avons pas demandé à Christine BOUQUIN de connaître la façon dont elle avait discuté avec les autres territoires. Nous attendons maintenant la dernière version de la discussion que nous avons eue. Or, nous voulions passer la délibération pour éviter que cela bloque. C'est une délibération de grand principe, sur la base de ce que nous avons dit ensemble, qui rentre dans la convention type, c'est-à-dire qu'elle n'est pas incompatible, et cela permet aujourd'hui de commencer à travailler. Nous aurons sans doute à un moment donné une convention beaucoup plus précise qui nous amènera à rediscuter des termes dans lesquels nous serons définitivement. Merci beaucoup.

Monsieur FAGAUT, vous souhaitez intervenir.

M. FAGAUT.- Je voudrais compléter. Par rapport à ce que vous évoquez sur le délai, je mets un bémol. Vous savez que nous ne sommes pas d'accord sur la façon dont s'est passée dès le début cette relation entre GBM et le Département. Je ne vais pas refaire l'historique, depuis la date à laquelle vous avez eu les courriers envoyés, la réunion du 7 juillet qui ne s'est pas forcément très bien déroulée, mais peu importe. En tout cas, aujourd'hui, on ne peut pas remettre la faute du délai sur le Département, puisque cela s'est mal engagé au démarrage avec Grand Besançon Métropole.

Il a été évoqué par Christine BOUQUIN le jour où nous nous sommes vus, le 26 octobre si je ne dis pas de bêtise, le fait que les communes qui le souhaitaient pouvaient déplafonner une fois par contrat une dépense éligible à partir du moment où il y avait un projet qui rentrait dans le volet « soutien à la vie locale ». Elle l'a clairement dit à ce moment-là. Pascal, tu peux me dire si je me trompe. Je te vois acquiescer et opiner du chef favorablement. Elle l'a évoqué ainsi pour les communes, pour un projet durant le mandat. Patrick, cette possibilité a été évoquée pour les communes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour les communes, pour la partie B.

M. FAGAUT.- C'est bien ce que je vous dis.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il parlait du volet A.

M. FAGAUT.- Excusez-moi, je suis arrivé entre-temps. Je dis bien « pour les communes ». Pour les communes, c'est une possibilité de le faire. Je pense qu'il était important de pouvoir le rappeler aussi ce soir. Je rappelle quand même que le Département du Doubs apporte 15 M€ à Grand Besançon Métropole, qu'il reporte également 2 M€ de reliquat non consommé sous le mandat précédent, ce qui fait quand même 17 M€.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Par les communes. Du coup, par le volet B.

M. FAGAUT.- Par le volet B. En tout cas, c'est important de rappeler ici que, globalement, le Département apporte 17 M€. Je crois que nous pouvons nous réjouir aujourd'hui qu'une collectivité apporte 17 M€ à une autre pour pouvoir porter des projets de territoires. Que ce soit pour le volet A ou pour le volet B, je pense qu'il est important de le souligner. Oui, Patrick, pour avoir été présent aux différents échanges, évidemment, le Département sera attentif sur les projets qui seront portés, qu'ils puissent correspondre à la politique départementale, ce qui est légitime et audible dans son fonctionnement. Nous serons donc attentifs à cela et au fait que cela devra correspondre à la philosophie de la politique départementale. Je pense qu'il était important de reprendre les choses et de les matérialiser de façon assez précise.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je rappelle qu'il y a un volet A et un volet B. Pour le volet B, les crédits n'avaient pas été consommés. D'ailleurs, je salue le fait que le Département, dans le mandat précédent, avait accepté d'augmenter l'enveloppe du volet au vu d'une demande faite sur des projets structurants, ce qui permettait malgré tout de continuer une dynamique nécessaire sur nos territoires. Je pense que vous avez des éléments de précision, mais nous verrons surtout arriver la convention. En tout cas, nous souhaitons faire en sorte de ne pas bloquer le dispositif. S'il n'y a pas d'autre question, je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Rapport n°14 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Grand Besançon Métropole -
Transformation d'un emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe) en
emploi d'adjoint technique (conducteur PAV) au sein de la Direction des Déchets -
Transfert d'un emploi d'adjoint technique (magasinier) du budget annexe Assainissement
sur le budget principal -
Transfert de l'ensemble des emplois du budget annexe du Conservatoire à Rayonnement Régional
sur le Budget principal

M. BAULIEU.- Tout est dit dans le titre, mais le transfert de l'ensemble des emplois du budget annexe du Conservatoire à Rayonnement Régional sur le Budget principal est surtout à souligner. De mémoire, cela doit faire 113 personnes. C'est la conséquence de l'intégration du budget annexe CRR au budget principal.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°15 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Grand Besançon Métropole -
Suppression d'un emploi d'attaché (Directeur de l'attractivité) et
création d'un contrat de projet de chargé de mission de l'attractivité

M. BAULIEU.- Je crois qu'ont été annoncés au Conseil précédent les deux recrutements, à la fois du directeur de l'Économie, Monsieur Pierre DISTINGUIN, qui est désormais dans nos services, et du directeur de l'Attractivité, Monsieur Xavier DRUHEN, qui nous rejoindra mi-janvier je crois. Un poste d'attaché à l'attractivité était prévu. Nous proposons de le transformer en emploi de directeur de l'Attractivité, mais dans le cadre d'un contrat de projet, soit un contrat à durée déterminée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Très rapidement, je voudrais tout d'abord me féliciter de la transformation d'un chargé de mission en quelqu'un qui a des responsabilités plus importantes.

Je ne vais pas vous rappeler mon engagement pour une véritable agence d'attractivité bisontine, mais permettez-moi de comparer à Dijon. Dijon a créé son agence d'attractivité, 1,2 M€ de budget, 6 salariés, 18 membres dans la gouvernance, 15 chefs d'entreprise. Cela veut tout dire. Nous devons être ambitieux du point de vue économique et je voudrais rappeler l'urgence d'ouvrir de nouvelles zones d'activités économiques. Nous savons que certains secteurs sont prêts. Je pense notamment aux secteurs de Saône, de Saint-Vit. Il faut accélérer le déploiement de ces deux zones d'activités. Il y en a peut-être d'autres, mais il faut aller beaucoup plus vite.

Je ne vais pas dire qu'il ne se passe pas une semaine, car c'est peut-être un peu exagéré, mais il ne se passe pas une période au cours de laquelle je n'entends pas une entreprise me dire « Je cherche des locaux », « Je cherche du foncier », « Je cherche du terrain », « Je voudrais m'installer dans le Grand Besançon » pour certaines à l'extérieur et qui ne trouvent pas de réponse à leur besoin. Il y a donc une urgence. Je vous demande de traiter ce dossier comme tel. Merci à vous.

M. BODIN.- Monsieur CROIZIER, j'espère que vous rétablissez aussi certaines vérités. Il n'y a pas de zone d'activités actuellement en développement, parce que les décisions n'ont pas été prises il y a 4 ans. Nous menons au maximum et aussi vite que nous pouvons le développement de ces zones d'activités. Simplement, certains délais sont incompressibles. Concernant des études obligatoires, et fixées par l'État, nous allons aussi vite que nous pouvons. Nous avons adopté un schéma de zones d'activités le 10 mai dernier. Sur la période 2020-2050, c'est un potentiel de 150 ha dédiés uniquement aux zones d'activités économiques et commerciales. Je rappelle quand même que sur le taux de consommation actuel, ce sont 10 ha/an, soit 300 ha sur 30 ans. Si nous appliquons le Zéro Artificialisation Nette tel que défini actuellement par l'État. J'espère qu'en tant que parlementaire, vous vous intéressez à ce sujet, cela représente 90 ha sur la période 2020-2050.

En résumé, si au rythme actuel ce sont 300 ha, ce sont 90 ha pour le ZAN, et vous avez voté 150 ha au mois de mai. D'un côté, j'entends toutes les belles paroles sur le fait de réindustrialiser la France, et d'un autre, j'entends aussi toutes les belles paroles sur le fait de vouloir appliquer le Zéro Artificialisation Nette. Nous voyons bien qu'il y a un vrai débat politique et il y a potentiellement une contradiction entre les deux. En votant 150 ha, je pense que nous étions extrêmement responsables. Après, il s'agit de mener l'intégralité des études qui doivent être faites et qui nous sont imposées par l'État, sans quoi les différents permis de construire ne pourraient pas être validés. Nous allons donc aussi vite que nous pouvons. Je suis très heureux qu'un nouveau directeur du service Économie soit arrivé il y a 10 jours.

Vous pouvez compter sur ma loyauté et mon efficacité pour que ces zones sortent le plus rapidement possible. Malheureusement, ce ne sera pas forcément très facile. C'est vrai qu'il y a une pression industrielle très forte. Nous commençons à rencontrer les industriels aussi pour discuter avec eux sur le fait que ce Zéro Artificialisation Nette est en train de changer la manière, dont on concevait les zones. Il faut donc dès à présent imaginer ces aménagements d'une autre manière. Nous devons mener ce travail. J'espère que dans votre propos, au-delà de noter qu'il y a un certain retard sur Besançon, vous notez également que les contraintes sont également totalement nouvelles. J'attends des éclairages de la part du Parlement et de l'État sur la manière d'aménager les nouvelles zones et sur les critères que nous devons spécifiquement prendre en compte.

Vous voyez bien qu'il y a une contradiction entre le fait de vouloir réindustrialiser le pays et le problème que nous rencontrons en termes d'emplois, de salariés et de collaborateurs. Nous avons un taux de chômage à 6,1 %, ce qui est extrêmement faible, et pour autant, faire baisser ce taux de chômage – nous l'avons vu lorsque nous avons organisé différents forums de l'emploi, notamment avec le Département – sera extrêmement difficile. Il y a donc une contradiction majeure.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Mon travail est de vous faire remonter ce que j'entends sur le terrain, et votre réponse est politicienne, Monsieur BODIN. Vous me dites qu'il faudrait que je rétablisse la vérité. Pourquoi rétablirais-je une vérité ? Il n'y a pas de mensonge. Je vous relaie simplement le fait que des entreprises cherchent du foncier. Ne me dites pas le contraire, vous devez l'entendre tout autant que moi. Vous faites aussi vite que vous pouvez, très bien, mais je vous demande comment faire pour encore accélérer les choses. Ne vous cachez pas derrière je ne sais quel propos politicien contre le gouvernement ou je ne sais qui, je m'en moque complètement. Les chefs d'entreprise s'en moquent totalement.

Il s'agit de voir comment aujourd'hui accélérer les deux zones d'activités, dont je vous ai parlé. D'après les élus, nous serions vraisemblablement en capacité de le faire. Sommes-nous, ou non, en capacité d'accélérer ces deux projets ? C'est ma simple question. Il n'y a pas de propos politicien. Merci d'éviter de me traiter de politicien.

M. BODIN.- Il n'y a aucun propos politicien de ma part. Nous n'accélérons pas les choses. Nous traitons les choses au rythme qui est le nôtre et qui est celui que nous impose l'État. Lorsque nous devons faire une étude « 4 saisons », cela prend un an quels que soient les élus et quels que soient les responsables dans les différents services. En revanche, vous êtes parlementaire. Lorsque l'on vote une loi, comme le Zéro Artificialisation Nette, c'est une loi très importante, et globalement, il faut que nous en étudions localement les modalités d'application. Si vous voulez revenir sur cette loi, c'est votre problème. Cela étant, ce n'est pas de la politique politicienne, mais c'est la contradiction majeure entre le discours de réindustrialisation et la volonté de conserver des terres. C'est de la politique, et non de la politique politicienne.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Marcel FELT.

M. FELT.- Juste quelques précisions pour abonder dans le sens de Nicolas BODIN. Évidemment, mon propos n'est pas politique. Néanmoins, avant que je m'occupe un peu des zones d'activités, j'avais effectivement un raisonnement consistant à dire « on ne va pas assez vite », « il faut faire un certain nombre de choses », mais je me suis rendu compte qu'en travaillant sur cette compétence, il est vrai que c'est excessivement compliqué. Je crois que nous sommes face à deux discours, le nôtre avec Nicolas BODIN consistant à dire qu'il faut respecter les procédures, l'État nous surveillant et nous sanctionnant éventuellement si nous ne respectons pas les procédures. En face, nous sommes aussi devant le comportement de certains élus que je me permets de mentionner, non pas de critiquer. Parfois, des élus prennent leur désir pour des réalités en allant trop vite. Il faut laisser du temps au temps. Tout cela va mûrir et éclore, mais il faudra passer un certain nombre de printemps.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Juste une petite question sur ce rapport. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, il me semble que l'on nous avait annoncé en fin d'année 2021 la mise en place d'une étude pour la mise en œuvre d'une agence d'attractivité. Il me semble qu'une étude avait été portée autour de cela. On nous avait annoncé que l'on nous donnerait dans le premier trimestre 2022 les contenus de cette agence d'attractivité. Qu'en est-il ? Nous sommes à fin 2022. De tête, il me semble qu'un montant de 100 000 € avait été positionné dessus. Nous sommes quasiment 18 mois plus tard. Il n'y a toujours pas de rapport sur cette agence d'attractivité ni d'élément autour de cela. Pourriez-vous nous apporter des éléments ?

Pour conclure sur les zones d'activités, je ne vais pas refaire le débat, mais lorsque nous regardons bien le dernier rapport que nous avons voté, nous étions plus proches des 90 ha plutôt que des 70 affichés. Je ne vous vois pas d'accord avec moi, Monsieur BODIN, mais il me semble que lorsqu'on lisait bien à travers les lignes du dernier rapport, c'était bien 90 ha. En tout cas, c'était dans ces eaux-là, mais il en manquait. Je voudrais surtout avoir des éléments concernant l'agence d'attractivité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Un accident grave vient de se produire sur la commune de Benoît VUILLEMIN. Il a donc dû partir. Je vais simplement donner quelques éléments. L'étude a eu lieu. Elle a donné lieu à la conclusion qu'aujourd'hui, nous avons fait le travail. J'ai eu l'occasion d'ailleurs à plusieurs endroits d'entendre de la part de certains territoires qui ont mis en place des agences d'attractivité que le modèle semblait avoir trouvé ses limites. Aujourd'hui, la conclusion vers laquelle nous sommes est que nous proposons plutôt d'être dans une intégration d'une personne qui va porter haut et fort notre politique d'attractivité en s'appuyant non seulement sur les partenaires, mais aussi sur l'ensemble de nos actions politiques. Nous sommes très heureux d'avoir enfin recruté cette personne qui nous donnera l'occasion de revenir auprès de vous pour voir beaucoup plus clair sur cette stratégie en matière d'attractivité. Puisque c'est l'objet du rapport n°15, nous pouvons nous féliciter que ce rapport soit bien dans le sens des décisions que nous devons prendre. Il s'agit d'avoir une personne qui va diriger cette politique.

Monsieur FAGAUT, je crois que vous avez pris la parole déjà deux fois sur ce dossier, puisque vous vous êtes « étalé » sur les zones d'activités.

M. FAGAUT.- Non, je ne me suis exprimé qu'une fois sur ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Allez-y.

M. FAGAUT.- D'abord, pourrions-nous avoir le compte rendu de cette étude ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela avait donné lieu à une présentation, mais il n'y a pas de problème.

M. FAGAUT.- L'étude sur l'agence d'attractivité ? Je ne suis pas sûr que nous l'ayons eu. Si vous pouviez nous le renvoyer, ce serait intéressant. C'est pour bien comprendre. Vous êtes en train de nous dire que les 100 000 € alloués à l'étude sur l'agence d'attractivité ont amené à la conclusion « on recrute quelqu'un ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, entre autres.

M. FAGAUT.- J'ai ma réponse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas « on recrute quelqu'un », mais c'est « on internalise » la politique consistant à aller sur une politique qui nous permet de travailler sur la base de nos politiques en interne, parce que sur la ressource, c'est ce que nous connaissons de notre territoire, en accord avec les partenaires. C'est à construire. Encore une fois, j'ai pu être avec France Urbaine... Je vois que vous n'écoutez pas mes réponses, Monsieur FAGAUT. Souvent, vous m'interpelez sur l'écoute qu'il faut avoir. C'est très important de savoir qu'aujourd'hui, un certain nombre d'agences d'attractivité sont en cours de reconfiguration. Je trouve que nous arrivons au bon endroit au bon moment. Aujourd'hui, l'attractivité prend d'autres formes, d'autres caractères, et notre nouveau directeur va s'emparer de ces nouvelles pratiques en matière d'attractivité et de concurrence ou de complémentarité des territoires.

Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°16 - Évolution des conditions d'attribution du Forfait Mobilités Durables et de la participation employeur aux abonnements de transports en commun

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un dossier que nous avons identifié comme étant à usage de la Quizzbox. Si vous en êtes d'accord, nous votons.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Cédric LINDECKER a voté contre et Monsieur Daniel PARIS s'abstient. Vous savez que vous pouvez revenir en arrière si toutefois il y avait une erreur. Vous connaissez bien l'utilisation des outils. Certains n'ont pas encore voté. Nous arrêtons là. Merci beaucoup.

Rapport n°17 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- N'hésitez pas si vous voulez encore des informations supplémentaires. Sinon, je soumetts au vote électronique.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous arrêtons le vote. Merci.

Rapport n°18 - Comité des Œuvres Sociales - Renouvellement de la convention 2023-2026

Mme LA PRÉSIDENTE.- N'hésitez pas à vous manifester si vous avez besoin d'éléments.

À noter que de nombreuses personnes sont en conflit d'intérêts : Élise AEBISCHER, Hasni ALEM, Gabriel BAULIEU, Kévin BERTAGNOLI, Olivier GRIMAITRE, Jacques KRIEGER et Fabrice TAILLARD. Vous utilisez bien la « zappette », mais vous l'utilisez pour dire que vous ne prenez pas part au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Christian MAGNIN-FEYSOT va nous en faire une présentation.

Une présentation est projetée en séance.

M. MAGNIN-FEYSOT.- Je vais vous demander 8 minutes 30 de votre précieuse attention pour vous faire un résumé tout de même détaillé du rapport d'accessibilité qui répond à la loi du 11 février 2005. Je préside la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) en charge de constituer ce dossier. Comme je sais que votre attention est précieuse, je vais agrémenter cela de quelques petites images pour pouvoir maintenir votre attention constante.

Tout d'abord, je vais vous parler des travaux conduits par le Département des Mobilités. En 2021, ces travaux sont divisés en deux catégories : ceux qui permettent de faire la liaison entre les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP), et ceux conduits dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) destinés à améliorer la chaîne de déplacement. Les travaux conduits dans le cadre du PAVE concernent notamment :

- la création d'emplacements de stationnement,
- l'aménagement ou la création de trottoirs, de traversées piétonnes,
- la reprise d'enrobés.

Vous avez les petites images qui illustrent ces travaux :

- la rue des Saint-Martin avec une requalification complète de la rue avec mise aux normes d'accessibilité (trottoirs, dévers, traversées),
- la rue Fertet avec la sécurisation devant l'école, mises aux normes d'accessibilité,
- la passerelle des Justices avec la construction d'une passerelle en estacade (sur pilotis), passerelle qui permet d'assurer la liaison piétonne entre deux tronçons de la rue des Justices et la desserte de la place des Justices,
- le pont de Velotte avec un élargissement du pont pour permettre la création de deux trottoirs accessibles et d'une piste cyclable.

Le montant des travaux conduits par le Département des Mobilités sur l'année 2021 s'élève à 3 480 448,11 €. Le Département des Mobilités, par ces exemples, illustre la prise en compte de l'accessibilité sur tous les projets réalisés dans l'espace public.

Nous passons ensuite aux travaux conduits par la Direction des Grands Travaux. Leur réalisation permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants. Le montant cumulé des travaux conduits en 2021 par le Direction des Grands Travaux sur le territoire de la Ville de Besançon et celui des communes de GBM, tous maîtres d'ouvrage, s'élève à 7 860 000 € TTC.

Vous avez ensuite quelques illustrations. Sur la bande du haut :

- Sur la première image, dans le cadre du programme de désimperméabilisation des espaces publics, ce chantier-pilote consiste à bouleverser fortement l'aménagement de la cour de l'école Brossolette. Très minéralisé et orienté plein sud, cet espace de plus de 6 000 m² a fait l'objet de travaux visant à créer des espaces végétalisés, à mettre en place des sols perméables. Un espace nature d'environ 2 000 m² est réservé aux élèves, mais il est mis à disposition de tous les usagers en dehors des périodes scolaires.
- L'image du milieu illustre la fin de la seconde tranche d'aménagement de la desserte de la rue Boissy d'Anglas. Les travaux ont consisté à transformer une ancienne voirie en chemin de lisière forestière interdisant tout stationnement de véhicules. Le revêtement en grave naturelle stabilisée s'ajoutant à l'absence de véhicules stationnés donne à cette voie un caractère plus naturel et reposant.
- L'image 3 correspond à la remise en état de la rue Servet suite à la construction d'un immeuble d'habitations, avec mise en double sens et aménagement paysager comprenant la désimperméabilisation des places de stationnement et la plantation d'arbres.

Sur la bande du bas :

- Sur l'image 1, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable, Grand Besançon Métropole a consacré en 2021 3 M€ à la réalisation de voies de déplacement en mode doux. L'exemple illustré est celui d'une piste cyclable de 800 m en matériau perméable, sablé, au droit de la station d'épuration de Port Douvot en direction d'Avanne. L'entrée de la station a été également aménagée dans le même temps avec le parking visiteur et l'accès.
- L'image 2 porte sur la première opération d'extension de cimetière réalisée à Pouiley-Français dans le cadre de la nouvelle compétence de Grand Besançon Métropole.
- L'image 3 porte sur l'aménagement d'une aire de jeux à proximité de l'église du village de Deluz.
- Enfin (dernière image), Grand Besançon poursuit la mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires, urbains et périurbains.

Nous passons cette fois-ci aux travaux portant sur les ERP de la Ville de Besançon en 2021 et effectués par la Direction Architecture et Bâtiments. Le montant total hors main-d'œuvre des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la ville de Besançon pour tous les types de handicap a été de 1 414 892 € TTC en 2021, contre 1 073 183 € en 2020. C'est ainsi que 25 ERP ont été concernés par ces travaux.

Toujours pour illustrer ces travaux, sur la partie haute de la diapositive :

- Les deux premières photographies portent sur le gymnase Résal avec la création de places de stationnement PMR et la mise en accessibilité des toilettes et des douches, avec des bancs d'une largeur adaptée choisis en lien avec le groupe d'experts d'usage. Les bancs réglementaires insuffisamment profonds et larges ne permettant pas le transfert des PMR, ils n'étaient pas utilisés.
- Les deux photographies de droite illustrent une partie des travaux conduits sur le groupe scolaire Helvétie avec la création d'un ascenseur et d'une rampe d'accès.

À noter que la Ville de Besançon a commencé à mettre en œuvre des travaux lourds d'accessibilité de la période 2 de l'Agenda d'Accessibilité déposé en préfecture et courant sur une période de 9 ans à partir de 2015, ce qui nous emmènera jusqu'en 2024. Ces travaux nécessitent notamment des créations d'ascenseurs et impliquent presque systématiquement la création d'extension de bâtiment.

Au-delà du handicap moteur, les autres types de handicap continuent d'être pris en compte avec l'ensemble de leur implication (mains courantes, bandes d'éveil à la vigilance, clous podotactiles, boucles à induction magnétique au niveau des accueils). On peut également relever la poursuite du travail de coconstruction avec le groupe d'experts d'usage pour apporter des surcroûts de fonctionnalité au-delà de la seule accessibilité réglementaire. J'étais en CIA cet après-midi, juste avant notre Conseil Communautaire. Nous avons repris des dossiers d'aménagement et de création d'espaces publics. C'est toujours très constructif. Il y a une écoute importante. Ce n'est jamais facile de concilier toutes les demandes et contraintes, mais lorsque l'écoute est là, on arrive toujours à trouver des solutions. Toutes les Directions des Travaux sont extrêmement impliquées et sont à l'écoute de ce groupe d'experts d'usage.

Le dernier point porte sur les travaux conduits par les communes de Grand Besançon Métropole en 2021. Dix communes de Grand Besançon Métropole, dont vous avez le nom sous les diapositives du dessous, ont par ailleurs transmis des informations sur les travaux conduits pour l'amélioration de l'accessibilité de leur cadre bâti.

Je ne peux pas non plus terminer ce rapport sans parler de la sensibilisation du grand public au handicap. Le service Santé Sociale et Handicap du CCAS conduit des actions afin de changer le regard du plus grand nombre. En 2021, la Semaine Bisontine du Handicap organisée durant la Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) s'est déroulée sur 6 jours et a permis la programmation de 17 événements qui ont rassemblé environ 450 participants. Aux côtés de la mission handicap du CCAS, 11 associations et 5 services municipaux se sont mobilisés.

Je dois parler aussi des journées handi-citoyennes. En 2021, 14 journées ont été organisées à l'attention de 768 personnes, dont :

- 90 lycéens,
- 192 étudiants,
- 74 adultes,
- 212 enfants de CM1 et CM2,
- 200 personnes d'horizons divers.

Je vous remercie de votre attention que j'ai vue très attentive, très bonne.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Ce dossier avait pris traditionnellement peu de temps. Avec Christian MAGNIN-FEYSOT, nous avons souhaité donner tout ce temps-là, parce que c'est essentiel et important. Cela représente la vie quotidienne pour les personnes qui ont des difficultés, celles-ci n'étant pas dues simplement à un handicap, mais aussi par exemple au vieillissement, à la fatigue d'une maladie, etc. Cela concerne donc énormément de personnes. Je vous remercie de prendre acte, sauf s'il y avait des questions. Sinon, je vous propose d'avancer sur le rapport n°20 que nous présente Aurélien LAROPPE.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Rapport n°20 - État d'avancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

M. LAROPPE.- Bonsoir à tous. Je vais faire un petit point sur l'état d'avancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) avec, dans un premier temps, les points sur la concertation. L'idée de la concertation était justement d'échanger avec nos différents habitants, notamment en présentiel à travers des réunions publiques qui ont été organisées sur tout notre territoire. Je remercie d'ailleurs toutes les communes qui ont pu nous accueillir. Près de 200 Grands Bisontins ont participé, et il y en a eu quasiment autant en ligne. Nous avons profité de ces moments pour faire remonter les différentes idées des personnes et des habitants, dont c'est toujours intéressant d'avoir le point de vue, et pour expliquer ce que pouvait produire et faire un PLUi, et ce qu'il ne pouvait pas faire, donc pour faire redescendre les informations aux habitants.

Je ne vais pas citer les idées remontées par les habitants de manière exhaustive, mais je vais citer simplement quelques points. Il y a eu des remarques régulières sur la spécificité des communes. Il s'agit donc de bien prendre en compte les spécificités de chacune des communes en fonction de leur positionnement, de leur urbanité ou de leur ruralité. Il y a eu également de nombreuses questions de la part des habitants sur le Zéro Artificialisation Nette, auxquels nous avons donné des éléments de réponse. Il y a eu aussi des questions beaucoup plus pragmatiques, sur :

- les trottoirs, sur le développement de nouveaux quartiers pour faire en sorte que sur les quartiers, des trottoirs soient obligatoires, ce qui n'est pas toujours le cas, et ce qui est une idée que je trouve intéressante,
- la mise en place de pistes cyclables sur le développement de nouveaux projets urbains, ce qui est le cas dans des modifications de PLU (Plan Local d'Urbanisme),
- des éléments sur la prise en compte de la production d'énergie, sujet revenu de manière redondante concernant le réseau de chaleur, les EnR, la production photovoltaïque, la production géothermique.

Ces derniers éléments sont revenus de manière régulière de la part des habitants. Je pense que nous devons avoir une réflexion importante sur le sujet pour répondre à leurs demandes et faire en sorte que ce soit extrêmement incitatif dans le cadre de notre construction du PLUi, de mettre en œuvre des énergies renouvelables dans notre document d'urbanisme. Il y a eu également de nombreuses remarques sur la récupération de l'eau de pluie qui, à l'heure actuelle, n'est pas contrainte. Nous pourrions y réfléchir pour faire en sorte qu'il y ait une récupération des eaux travaillée sur les productions de nouveaux projets. Enfin, bien entendu, l'intégration du paysage est revenue de manière récurrente également. Voici différents éléments revenus des habitants le plus souvent, mais il y en a bien d'autres.

S'agissant des prochaines étapes avec nos habitants et nos différents concitoyens, il y aura une exposition itinérante qui a d'ores et déjà commencé dans 3 communes en décembre. Cela tournera jusqu'en février à travers toutes l'agglomération. Un défi jeune sera évoqué. Nous avons eu 200 participants, dont la moyenne d'âge était plutôt élevée, puisque nous avons eu 2 ou 3 personnes entre 9 et 25 ans. L'idée du défi jeune est d'aller chercher des personnes entre 9 et 25 ans et de voir quelles sont leurs attentes sur un document d'aménagement et un document d'urbanisme. L'idée est de faire quelque chose d'un peu plus « sexy » à travers des jeux, des formats ludiques, mais l'idée est surtout de faire remonter leurs informations et leurs attentes sur le sujet. Enfin, des apéros PLUi seront organisés avec les différents élus, les acteurs de l'aménagement, de l'agriculture et de la nature, l'idée étant de faire remonter les idées des professionnels sur le sujet.

Un autre point important concerne une cartographie participative qui sera activée d'ici la fin de l'année et qui sera mise en œuvre tout au long de l'année 2023. Elle localisera les zones à enjeux sur Grand Besançon Métropole. Cela permettra aux habitants de se connecter, de faire remonter des éléments sur le sujet.

Voilà pour les différents mécanismes mis en place. Certains sont physiques, d'autres sont digitaux pour essayer de toucher un plus grand nombre de nos habitants. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

D'un point de vue plus élu nous concernant directement, nous avons pu travailler, fin août début septembre, des documents propres à chacune de vos communes. Un retour vous sera fait sous peu. L'objectif sera, à travers ces documents, de spatialiser le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), c'est-à-dire le pré-PLUi, le document macro qui viendra ensuite construire notre PLUi. Nous écrirons ce PADD sur l'année 2023. Nous le commencerons dès le premier trimestre 2023. C'est à travers ce document, des réunions allant être faites en secteur, que nous construirons par la suite le PLUi qui sera proposé et finalisé en 2025.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je signale tout de suite que pour l'apéro, c'est à consommer avec modération. Je pense que c'est une présentation que vous connaissez tous, puisque vous avez tous été rencontrés et vous en avez tous discuté. Avez-vous des commentaires ?

M. FELT.- Je voudrais juste une information concernant le PADD. Tu viens de dire que c'est d'ici la fin du premier trimestre 2023. Cela me paraît un peu court, car c'est important. À quel moment le Conseil Communautaire adoptera-t-il le PADD ? Cette étape importante nous permet de mettre des sursis à exécution sur des permis non désirés.

M. LAROPPE.- Je suis le premier concerné sur la commune de Besançon et je comprends parfaitement ce que tu me dis, Marcel. J'ai peut-être mal expliqué les choses, mais l'idée est que dans le courant du premier trimestre 2023, ce soit soumis à vos Conseils Municipaux, qu'il y ait des débats au sein de vos conseils municipaux. En revanche, ce sera au sein de notre assemblée, donc à GBM, plus tard dans l'année. Nous aurons donc justement du temps pour faire des modifications sur ce PADD qui est en cours d'écriture et faire des remontées entre les différents retours des Conseils Municipaux et notre instance communautaire. Le document sera présenté au sein de vos conseils municipaux lors du premier trimestre, puis au second, voire au troisième trimestre, ce sera au sein de notre instance en fonction de l'avancement des choses. C'est pour cela qu'aucune date précise n'est indiquée. L'idée reste quand même de valider le PADD dans le courant de l'année 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup.

M. JARAMAGO .- Puis-je intervenir ? Je voudrais surtout remercier l'équipe qui a porté le sujet dans les communes. Cela a été très apprécié. Le résultat correspondait exactement à ce que nous attendions. Bravo à l'équipe pour la méthodologie appliquée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il ne faut pas oublier de dire parfois qu'il y a des choses très positives dans cette dynamique. Franchement, l'idée était vraiment de rendre très interactif, c'est-à-dire pour que vous puissiez les uns les autres être pleinement en capacité de poser les choses au vu de la connaissance très précise que vous avez des communes. Le PLUi a vraiment besoin de se nourrir de tout cela. C'est vrai aussi qu'il faut jouer le jeu, si je peux me permettre de le dire comme cela. C'était important que cela puisse se faire de cette façon, parce que franchement, c'est quand même complexe. C'est vrai que ce sont des moments importants à échanger. Je vous propose de soumettre au vote s'il n'y a pas d'autre commentaire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup encore une fois.

Rapport n°21 - Signature de la charte d'engagement de l'ÉcoQuartier Planoise
--

M. LAROPPE.- Ce dossier est porté également par Lorine GAGLIOLLO. Bien entendu, il s'agit d'un projet d'aménagement global qui est, d'ailleurs, en termes de financement, le projet d'aménagement le plus important de Grand Besançon Métropole en termes de renouvellement urbain. Je vais laisser la parole à Lorine qui va dire quelques mots sur le sujet.

Mme GAGLILOLO.- Ce projet est porté par la Ville de Besançon. J'interviens ici au titre de ma délégation de conseillère municipale en charge de l'ÉcoQuartier de Planoise. Nous avons souhaité, à la Ville de Besançon, associer à cette démarche de labellisation ÉcoQuartier Grand Besançon Métropole, qui est cofinanceur très important sur le programme de renouvellement urbain, Aktya et les bailleurs impliqués dans le programme.

Il est important d'avoir en tête que cette labellisation intervient sur le quartier existant. Il n'est pas question de labelliser deux tours en ossature bois que l'on construirait dans un coin du quartier, mais bien de venir poser le label ÉcoQuartier sur le quartier existant pour valoriser l'ensemble de ses atouts qui sont présents dès le départ, dès la création de ce quartier au titre des espaces verts, du réseau de chaleur qui alimente le quartier, les transports en commun largement présents, une activité associative foisonnante, des services publics extrêmement présents, tous ces éléments étant des atouts existants sur l'écoquartier. Pour les projets qui se tiennent dans le quartier et qui verront le jour dans les prochaines années, en signant cette charte de l'ÉcoQuartier, nous nous engageons les uns les autres à nous intégrer dans les valeurs de cette charte portée par l'État.

L'idée est bien de faire un programme de renouvellement urbain dans l'esprit d'un écoquartier, mais les choses ne s'arrêtent pas à ce programme de renouvellement urbain. De nombreux projets et dispositifs sont en cours. Je peux citer par exemple la Cité Éducative, Planoise Solaire avec un projet d'autoconsommation collective grâce à des panneaux solaires déployés sur le quartier. De nombreux projets et dispositifs se tiennent en ce moment sur le quartier de Planoise, et dorénavant, ils s'inscriront dans une démarche écoquartier qui devient un peu le chapeau de l'action sur ce quartier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Avez-vous besoin d'information supplémentaire ?

Mme LEMERCIER.- Merci, Madame la Présidente. Nous avons compris que les élus de l'opposition de Besançon dérangent certains, et que dans cette assemblée, la politique n'est pas bien perçue par les mêmes. En réalité, pourquoi sommes-nous élus, si ce n'est pour mener des projets et une réflexion politique ? Souvent, on entend dans cette assemblée que l'on parle trop de Besançon. Pourtant, nombre de dossiers sur lesquels tout le monde se prononce ici traitent uniquement de Besançon, comme celui-ci, ou encore l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et le Contrat de Ville. Parce que la plupart du temps, ces dossiers sont balayés et votés sans examen approfondi ici, puisque déjà passés au Bureau, que cette assemblée est le seul lieu d'expression pour « Besançon maintenant » qui n'est pas représenté au Bureau, je me permets ce soir d'intervenir sur ce dossier.

Vous l'avez lu dans les journaux, et je l'ai vu de mes propres yeux, des rats et des cafards grouillent dans certains immeubles de Planoise jusque dans les appartements. Dans un immeuble qui sera déconstruit dans un an ou deux, en plus de ces charmants animaux, des fils électriques pendent des plafonniers des communs, des dépôts d'ordures traînent à chaque étage malgré le travail incessant des agents de l'Office, les appartements vides sont squattés, les caves sont utilisées par les dealers. Plus loin, les bénévoles de la Croix Rouge font leur distribution avec, là aussi, des rats qui courent entre leurs pieds. La seule église du quartier prend l'eau et les paroissiens se recueillent entre les seaux posés à terre. Planoise, ce sont des femmes qui ont peur de sortir le soir et qui rentrent avant que la nuit tombe. Des Planoisiens et des Planoisiennes sont terrifiés par la violence qui ne cesse de croître. La plupart des Planoisiens sont assignés dans leur appartement, car ils n'ont pas les moyens de déménager, et les biens des propriétaires sont invendables ou alors à perte.

Comme je l'ai déjà dit, des conventions, oui, des partenariats, oui, des dispositifs, oui, des signatures de charte, oui, mais avant tout, les Planoisiens réclament des actes forts qui changent leur vie quotidienne, et tous les élus ici, en votant pour cette charte, doivent en être garants. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon, excusez-moi pour les membres de cette assemblée, parce qu'il est vrai que parfois, des éléments viennent dans cette assemblée alors qu'ils ne devraient pas avoir lieu, sachant que Madame LEMERCIER a déjà fait à peu près la même intervention en Conseil Municipal. J'en suis désolée. Je le dis ainsi.

M. LEMERCIER.- Je vous remercie pour la démocratie, Madame la Présidente. Je sais, c'est vous qui distribuez la parole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, effectivement, et c'est aussi cela le respect que nous nous devons les uns les autres dans le bon déroulement d'une assemblée. J'y tiens et je le dis aussi. Je pense que j'ai très régulièrement des relations avec l'ensemble de la police nationale qui agit sur le territoire et qui trouve extrêmement désobligeant – je vous le dis comme cela – le fait que l'on ne mette pas en avant tout le travail de fond réalisé par cette police nationale sur Planoise. C'est la première chose. Je salue le Procureur, Monsieur le Préfet, Monsieur le Divisionnaire, les bailleurs sociaux pour le travail qu'ils font ensemble pour travailler le plus rapidement possible sur l'évolution du quartier, et en particulier pour justement lutter contre les squats, parce que cela n'était jamais arrivé. Désormais, nous avons des actions extrêmement fortes qui amènent des procédures complexes et à ce que nous intervenions sur les squats. Vous savez très bien que la loi, et c'est normal, fait que nous accompagnions justement les déplacements des populations.

Parfois, pendant que les choses se font dans les bâtiments, nous avons des personnes qui se trouvent être encore en présence alors même que tout le reste est en train de se vider. Des personnes, que nous pouvons comprendre, ont du mal à accepter les propositions faites de trouver un logement. Toutes les propositions sont donc faites, tout est hyper encadré, y compris par une démarche avec l'État. Sauf à remettre en cause justement ce cadrage, ce qui serait absolument grave, c'est bien un travail réalisé de façon très fine. Oui, quand ces bâtiments sont vidés et ensuite laisser vides un certain temps, quelque chose n'est pas normal. C'est pour cela que nous avons accéléré les procédures, parce que pendant trop longtemps, cela a été trop long de faire plusieurs propositions, 3, 4, 5, parfois 10. Nous avons vu cela à La Grette et nous avons décidé que sur ce mandat, nous choisissons d'être beaucoup plus dans un accompagnement fort et rapide avec des propositions de logement.

Nous allons donc repositionner la discussion de ce soir, qui est celle d'une signature de la charte d'engagement de l'écoquartier de Planoise. Nous avons là un quartier qui a tous les atouts d'un écoquartier. Ce n'est pas un quartier de « bobos ». C'est bien la preuve que nous pouvons faire de l'écoquartier dans d'autres lieux que ceux que l'on a l'habitude de voir dans un imaginaire et dans des publicités que l'on peut voir de-ci delà. Ici, c'est la vie au quotidien, avec des atouts majeurs. Il est nécessaire d'en faire un vrai projet de société à Planoise, et ce travail est en cours. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Rapport n°22 - Aire de très grands passages de Chemaudin-et-Vaux : Bilan de la concertation préalable sur la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Vaux-les-Prés et Champagne

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des interventions ? Je vous donne la parole.

M. PARIS.- Sur ce dossier, Madame la Présidente, vous serait-il possible de nous faire un point sur l'état d'avancement des discussions entre Grand Besançon Métropole et le Département sur le rond-point prévu à l'intersection de la RD67 et de la RD233 qui coupe Mazerolles-le-Salin et Champagne ? Je vous en remercie par avance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons des difficultés à avancer, parce qu'en réalité, pour vous dire les choses très clairement, dans l'échange avec le Département, nous trouvons que l'échange est déséquilibré, puisque le rond-point serait porté financièrement à 80 % par le Grand Besançon et à 20 % par le Département. Nous sommes donc dans une discussion. J'ai eu l'occasion de rencontrer Christine BOUQUIN pour lui dire que j'aimerais que nous revenions sur la discussion. Par ailleurs, je remercie Yves GUYEN de son travail. Peux-tu en parler, s'il te plaît ?

M. GUYEN.- Le projet est en cours. Les Grands Travaux avec le service de René BLAISON s'occupent du projet. Ils vont associer le Département Mobilités et nous devons monter une réunion avec le Conseil Départemental du Doubs pour justement pouvoir discuter de ces projets et du fameux rond-point qui coupe les deux routes départementales.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je suis sûre et convaincue que nous allons arriver à une conclusion intéressante, Yves GUYEN intervenant au titre de l'infrastructure et René BLAISON au titre d'un dossier qu'il porte, cette compétence lui ayant été déléguée. Ce travail est donc en train de se faire, mais ce n'est pas simple. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°23 - Commune de Montferrand-le-Château -
Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 du PLU -
Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur LAROPPE, voulez-vous faire un petit commentaire ?

M. LAROPPE.- Je vais être très bref. Nous sommes sur la commune de Montferrand-le-Château. Une modification simplifiée a été demandée par la commune et réalisée par Grand Besançon Métropole. Nous avons eu un retour de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité environnementale) sur le sujet, sur l'autorisation de non-réalisation d'une évaluation environnementale pour faire cette modification simplifiée du PLU de Montferrand-le-Château. Dans certains cas, on arrive à avoir des accélérations pour faire en sorte que les projets puissent sortir par rapport à ce qui a été évoqué dans un des rapports précédents. Nous vous proposons de voter pour cette délibération et cette modification simplifiée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°24 - Commune de Thise - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée

Mme LA PRÉSIDENTE.- Un tout petit mot ?

M. LAROPPE.- Nous sommes sur une autre étape. Comme vous le savez, les modifications de PLU se font en plusieurs étapes. Nous sommes ici sur une modification simplifiée pour la commune de Thise. Il y a eu un bilan de la mise à disposition du public, comme toujours sur les modifications de PLU. Nous proposons cette approbation de cette modification de PLU. L'objet de la modification concernait certains sous-secteurs d'aménagement sur lesquels il y a des modifications de reclassement de zone qui restent mineures, puisque nous passons une zone UBc caractérisée pour un lotissement en zone UB plus généraliste.

Il y a également une fixation d'un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) sur une zone 1AU sur Thise et des questions d'expressions dans le PLU de Thise, qui sont modifiées. Ces quelques modifications mineures sont toutefois importantes pour la commune pour certains projets.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, je vous remercie. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°25 - Commune de Serre-les-Sapins – Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Justification de l'ouverture à l'urbanisation de
la zone 2AU sud dite « aux Tartres » et de la zone 2AUe dite « à la Machotte »

M. LAROPPE.- Effectivement, nous sommes au début de la procédure. Une justification de l'ouverture à l'urbanisation vous est proposée ce soir sur deux zones sur Serre-les-Sapins, une zone au sud-est dite « aux Tartres » pour un projet de lotissement sur ce site et une zone 2AUe qui sera à vocation de santé. Cette commune est limitrophe à Franois. Nous sommes sur un site avec des médecins. Un pôle qui sera développé sur ce site pourra répondre aux attentes de santé des deux communes, Serre-les-Sapins et Franois. Il y a donc une justification à l'ouverture proposée ce soir de ces deux sites.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°26 - PLU de la Commune de Dannemarie-sur-Crète -
Abrogation du PLU en ce qu'il crée l'OAP n°6 « Au Village »

M. LAROPPE.- À Dannemarie-sur-Crète, un PLU de la commune a été approuvé avant ce mandat. Il y a eu un jugement au tribunal administratif suite à un recours de consorts propriétaires d'une parcelle au centre du village dite « Au Village ». Il y a eu un recours de la part des consorts sur l'OAP (Orientation d'Aménagement de Projet) qui allait sur de l'hôtellerie. Le recours a été gagné par les consorts et le tribunal administratif impose à Grand Besançon Métropole une modification de l'OAP pour plus de flexibilité pour les consorts. Il vous est donc proposé ce soir d'abroger le PLU. Je tiens à dire qu'en l'occurrence, il n'y a pas de modification du PLU, mais juste une modification de l'OAP sur cette parcelle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. FELT.- Cela m'avait intrigué. J'ai donc pris connaissance du jugement du tribunal administratif. Effectivement, je trouvais que l'OAP était vraiment prescriptive, à la limite de l'atteinte au droit de propriété pour les conjoints qui ont fait le recours. Je n'ai pas bien compris pourquoi GBM avait fait cette prescription aussi forte.

M. LAROPPE.- Ce n'est pas GBM, mais c'était avant la prise de compétence et c'était l'ancienne équipe municipale de Dannemarie-sur-Crète. Bien entendu, comme vous le savez tous, la compétence est remontée en 2017, avec une prise de compétence du PLU en 2019. Aujourd'hui, lorsqu'il y a un jugement au tribunal administratif, c'est à Grand Besançon Métropole de faire la modification. En l'occurrence, c'était avant la prise de compétence par l'Agglomération.

M. FELT.- Je suis donc rassuré.

M. LAROPPE.- J'en suis ravi, Marcel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Rapport n°27 - SPL Territoire 25 - Cession de parts par Grand Besançon Métropole (GBM) à la commune de Pirey

M. FELT.- Il s'agit d'autoriser une cession de part de GBM à la commune de Pirey, celle-ci, d'après ce que j'ai compris quand j'ai lu le rapport, ayant deux projets importants. Elle souhaiterait donc se faire accompagner.

Tout le monde connaît les projets. C'est celui paru dans la presse concernant le centre sportif. J'ai oublié le deuxième, mais pour respecter la demande, si nous en avons la convenance, il s'agit d'autoriser une cession de part à hauteur de 20 000 €, je crois, ce qui doit représenter environ 1 % du capital.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. S'il n'y a pas besoin de précisions, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°28 - Mise à jour de la politique tarifaire des Zones d'Activités Économiques et ajustement du montant du séquestre

M. FELT.- Le prix du foncier dans les Zones d'Activités Économiques était assez faible pour certaines raisons politiques et pour faciliter l'installation des entreprises, sauf qu'aujourd'hui, nous sommes confrontés à une raréfaction du foncier, ce que nous voyons, et avec la période actuelle, une hausse importante des coûts d'aménagement. À partir de ce postulat, nous avons réfléchi pour voir si cela n'était pas possible, d'autant plus que nous l'avons constaté dans un foncier que nous avons vendu très récemment, ou qui est en voie d'être cédé, dans une zone d'activités à Besançon où nous avons fixé un tarif. Le projet était attirant. Nous avions un partenaire, il le voulait, il devait donc mettre le prix. De mémoire, le prix avait été augmenté de 33 %, aucun prix n'ayant été défini.

Par ailleurs, je peux l'attester, et c'est dans le rapport, nous constatons aujourd'hui que sur le foncier disponible, qui devient rare, je vais prendre l'exemple de ma commune, parce que je le connais, il n'est pas rare de voir des cessions qui se font entre 70 et 100 €/m². Si vous tournez la page, les prix que nous pratiquons méritent une revue, d'autant plus que le prix du foncier, dans le projet global du chef d'entreprise, n'est pas l'élément qui fait la différence. À partir de ce constat, nous avons créé une grille pour tenir compte des particularités de chaque zone. Je ne vais pas tout passer en revue, mais je voudrais juste citer Nouvelle Ère où, pour les services et commerces, le prix était de 45 €/m². Nous l'avons laissé à 45 €, parce que ce n'est peut-être pas intelligent aujourd'hui de l'augmenter compte tenu du marché. Nous avons toute une palette de prix qui permettront d'améliorer la situation de vente par GBM.

Dans un deuxième temps, il y a l'histoire du séquestre, le séquestre est à hauteur de 15 %, ce qui paraissait élevé. Nous proposons donc 10 %, ce qui correspond à la clause pénale que les notaires mettent dans leurs compromis.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de ces précisions. Si nous regardons ce qu'il se passe sur la frontière franco-suisse, nous voyons que notre foncier est très attractif. Avez-vous des remarques ?

M. MICHAUD.- Merci. Bonsoir. Je vais faire la même réflexion que celle que j'ai faite en Bureau. Je crois que nous allons vraiment devoir nous interroger sur le fait de continuer à vendre le foncier acquis par notre Communauté, plutôt que de faire des baux emphytéotiques pour que les entreprises viennent s'installer. Nous avons aujourd'hui une contrainte, dont nous parlons tous les jours. Je veux parler du ZAN, avec moins de terrains disponibles. Je crois qu'une vraie politique en matière de développement économique doit se penser aussi comme une politique à travers du foncier. Pour moi, il y a un souci important.

Quand les entreprises évoluent, nous nous retrouvons parfois avec des bâtiments inoccupés pendant un certain temps. Avant, nous avions toujours la possibilité de faire de l'extensif, ce qui va être de moins en moins possible. Aujourd'hui, je crois que garder la maîtrise du foncier permettra de pouvoir continuer à accueillir des entreprises, favoriser l'installation. Par exemple, lorsqu'un artisan disparaît, ce qui arrive très souvent, il garde la propriété foncière de son bâtiment, et il le loue aujourd'hui très cher. Nous devons donc vraiment parvenir à nous positionner là-dessus, nous interroger. Il y a en ce moment des groupes de travail sur une politique foncière, et c'est vraiment un sujet sur lequel nous devons nous pencher. Mon voisin parle d'éviter les spéculations, ce qui est un état de fait, évidemment.

M. FELT.- Je pense que tu as raison par rapport au plan que nous avons dans les différentes options pour l'aménagement des zones d'activités dans le futur, parce que c'est effectivement une chose, à mon sens, qu'il faut retenir pour travailler dans le temps, pour l'avenir. Je suis d'accord.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. De toute façon, je pense que c'est un des enjeux majeurs du moment et qui va nous occuper pendant quelques années, parce qu'évidemment, le foncier, le terrain, c'est essentiel. C'est bien de le redire. Il faut savoir quelle vocation et quelle destination nous voulons lui donner, et c'est tout le travail que vous faites aussi au SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Merci beaucoup. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°29 - Schéma de signalétique des zones d'activités économiques (ZAE)

M. FELT.- Autant, nous avons des zones d'activités qui se développent, mais pas suffisamment peut-être au gré de certains, et je suis d'accord, autant pour l'information des zones d'activités économiques, nous ne sommes pas bons. Je le dis. Nous avons fait un travail prospectif avec le maire d'École-Valentin et la Maire de Châtillon-le-Duc dans le syndicat intercommunal de l'Échangeur de Valentin. Nous avons fait un règlement local de publicité qui valait ce qu'il valait, mais nous avons fait cela il y a 15 ans, je crois. À l'époque, c'était encore feu André BAVEREL, dont je salue la mémoire, qui avait initié tout cela. Nous avons réussi à faire quelque chose qui n'est pas parfait, mais il y avait un embryon. Que l'on se questionne aujourd'hui sur la mise à jour de la signalétique existante, c'est vraiment une nécessité. Nous avons donc lancé une étude en 2020 avec le même cabinet que pour l'étude de l'Espace Valentin, sauf que ce n'était plus le père, mais le fils. Comme vous le voyez, le temps a passé.

Nous avons fait un certain nombre de constats. Tout d'abord, le jalonnement individuel des entreprises n'est pas possible, tout simplement parce que ce n'est pas réglementaire, pas lisible et c'est difficile à gérer. De plus, la mise en place de Relais Information Service (RIS) complets nécessite une gestion rigoureuse de la liste des entreprises existantes et une mise à jour très régulière, ce qui s'avère, dans la pratique, très coûteux. Je peux porter un témoignage sur les RIS, parce que dans l'Espace Valentin, nous avons effectivement un RIS qui avait été mis en place. À l'époque, j'étais président du SIEV (Syndicat Intercommunal de l'Échangeur de Valentin). Il m'arrivait quelquefois de regarder, les consultations étant sur Internet, le nombre de personnes qui avaient consulté et surtout à quelle heure. Nous nous apercevions que de temps en temps, quelqu'un consultait et cherchait une entreprise, mais à 3h. C'était donc forcément un routier. Le système des RIS est coûteux, il doit toujours être mis à jour. Ce n'est donc pas quelque chose que nous allons recommander.

Nous recommandons un système simple, efficace et pérenne. Vous avez ce système simple, efficace et pérenne dans votre rapport : le jalonnement. C'est donc :

- un jalonnement directionnel,
- une localisation précisant le nom de la ZAE,
- un RIS si nécessaire,
- une signalisation interne,
- des plaques et numéros de rue.

C'est à notre sens de cette façon qu'il faut imaginer la chaîne qui permettra que nos zones d'activités soient visibles. Bien sûr, si vous regardez aujourd'hui dans les différentes zones d'activités, si vous faites le tour, je ne vais pas faire le tour des secteurs, et bien entendu, j'ai mon opinion, d'est en ouest et au sud (pas au nord, puisque nous avons un embryon), c'est vraiment à construire. Il faut être positif. Tout cela va coûter effectivement excessivement cher, parce que GBM doit prendre en charge le financement :

- de la signalisation directionnelle,
- des panneaux de signalisation,
- éventuellement d'un RIS,
- de la signalisation interne,
- des plaques et numéros de rue.

Je fais une petite digression sur les plaques et numéros de rue, parce que c'est très important. Aujourd'hui, dans n'importe quelle zone, même celle de l'Espace Valentin, il n'y a pas suffisamment de plaques de rue et il n'y a pas de numéro. C'est comme dans nos communes. Lorsque l'on cherche le 9 F rue Sous les Vignes (c'est chez moi), si c'est bien fait, on trouve.

Vous avez en page suivante le schéma de signalisation, parce que nous devons quand même rester « dans les clous » par rapport à la réglementation. Nous vous proposons ce schéma. Ensuite, bien entendu, dans la mise en place, il y aura une discussion, parce que les zones à prioriser sont bien sûr peut-être celles où il y a un projet de requalification de la ZAE et en fonction des demandes des entreprises et des communes. Il y a donc un peu d'argent à mettre sur la table dans le temps.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, absolument. Pour faire un commentaire qui va dans ce sens, puisque c'est un travail que nous avons mené ensemble, le constat que tu as fait est évident. Nous avons besoin de changer l'image de nos zones d'activités, et qu'elles correspondent aux enjeux. Comme le disait Nicolas BODIN tout à l'heure, c'est vraiment essentiel. Nous avons besoin de penser autrement nos zones d'activités, les constructions. Plein de choses vont arriver. D'ailleurs, le dossier suivant est intéressant aussi dans ce sens. Cela va aussi dans ce sens. Évidemment, nous avons besoin de faciliter l'accès aux zones d'activités. J'ai pu voir, par exemple sur des campus universitaires, des livreurs qui tournaient, parce qu'il n'y avait pas ce genre de signalétique. Or ils sont tenus à des horaires difficiles. Ce sont aussi les conditions de travail de ces personnes. Il était donc essentiel que nous investissions sur la qualité de nos zones d'activités, ce que nous sommes en train de faire. C'est bien le produit de tout ce travail collectif que nous menons dans cette assemblée. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Tout le monde est d'accord pour la signalétique.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie,
tourisme et numérique**

Rapport n°30 - Fonds d'Intervention Économique (FIE) - Nouvelles modalités d'attribution

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport va dans tout le sens que nous travaillons aujourd'hui, ce qui est à souligner. Merci, Nicolas, de le présenter.

M. BODIN.- C'est le complément de ce qu'a présenté Marcel FELT. Il vous a présenté un aspect signalétique sur les zones. Ce rapport concerne le FIE, fonds d'aide d'intervention qui est le seul moyen pour Grand Besançon d'aider des entreprises sur l'aspect immobilier. Nous avons souhaité mettre en œuvre un certain nombre de critères listés dans le rapport, de manière à objectiver les aides qui seraient allouées aux entreprises, sachant que le plafond maximal serait de 100 000 €. Nous avons mis des performances sur les aspects de réhabilitation, démolition, reconstruction, sur la performance énergétique, les matériaux biosourcés, l'origine locale des matériaux, l'installation impérative de dispositifs EnR, la mise en place d'un système de réutilisation d'eau de pluie, l'optimisation de la surface à construire ou bien l'installation de matériaux perméables.

Cela nous permet globalement d'objectiver ces aides. Cela représente un budget annuel de l'ordre de 300 000 €. S'il y avait des projets stratégiques, ils pourraient être instruits différemment de ces nouveaux critères de FIE. Cela montre globalement la cohérence entre le fait de travailler à la fois sur un nouveau schéma de zones d'activités, d'aménager différemment ces zones, et pour les zones déjà existantes, de faire en sorte qu'elles demeurent performantes, attractives et agréables pour les salariés qui y travaillent.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°31 - Association Fabrique Numérique Besançon -
Soutien au programme d'accompagnement des porteurs de projets à la
création d'entreprises sur la filière numérique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette Fabrique Numérique est l'avenir. Je vous propose de soumettre au vote sauf s'il y a des questions. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°32 - Subventions à Supmicrotech ENSMM au titre
des bourses de mobilité internationale entrante, et de la « Journée Étudiant Ingénieur en santé »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous savons combien cette filière santé est essentielle sur notre territoire, et tout à fait singulière. Je crois qu'il faut que nous en prenions pleinement conscience. La question de la santé est vraiment un atout majeur du territoire et elle fait le lien ici, entre les microtechniques et l'aspect biologique et médical. Je vous propose, s'il n'y a pas de commentaire particulier, de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°33 - Attribution d'une subvention au Comité départemental de la randonnée pédestre
du Doubs pour l'édition d'un topoguide

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela participe à la question de l'attractivité de notre territoire. Avez-vous besoin de précisions ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°34 - Plan d'actions 2023-2026 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier

Mme LA PRÉSIDENTE.- Denis, souhaites-tu donner quelques éléments ?

M. JACQUIN.- Oui, mais rapidement. La Ville de Besançon, puis GBM, ont développé depuis 2022 une série de plans d'actions sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) d'Arcier. Le dernier s'est déroulé sur la période 2016-2020. Le bilan de ce plan a mis en avant l'intérêt grandissant des populations pour la protection de l'environnement et de l'engagement volontaire des acteurs. Il a néanmoins relevé un cloisonnement des différentes actions et un manque de communication global. En 2021, une étude a mis en avant la vulnérabilité importante de l'ensemble de l'aire d'Arcier et a identifié certaines zones pouvant être plus contributives en termes de pollution. Par ailleurs, de nouvelles menaces sur la qualité de la source d'Arcier, comme sur l'ensemble des ressources en eau potable de GBM, sont apparues. Il s'agit des aléas climatiques et l'apparition de nouvelles molécules.

Pour la période 2023-2027, GBM a souhaité associer à ses partenaires historiques que sont la Chambre d'Agriculture, la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), le Syndicat du Marais de Saône, de nouveaux partenaires que sont l'Université de Franche-Comté et le Syndicat des CUMA. Ce nouveau plan d'actions soumis à votre approbation se décline en 6 volets représentant 29 actions. Citons entre autres l'amélioration de la connaissance et de la qualité des milieux, et la poursuite de la sensibilisation du monde agricole et de l'entreprise. Il sera piloté par GBM et financé à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau.

Madame Anne VIGNOT quitte momentanément la séance et cède la présidence à Monsieur Gabriel BAULIEU.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci pour la présentation. Y a-t-il des observations ou des questions ? Je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°35 - Autorisation de sollicitation de subvention pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Deluz

M. BAULIEU.- Y a-t-il des observations ou des questions ? Je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Merci.

Rapport n°36 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre pour la fourniture de polymères pour stations d'épuration

M. BAULIEU.- Y a-t-il des observations ou des questions ? Je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°37 - Convention avec la commune de Marchaux-Chaufontaine pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement

M. BAULIEU.- Y a-t-il des observations ou des questions ? Je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°38 - Avenant n°1 à la convention signée avec l'association « la Médiation de l'Eau »

M. BAULIEU.- Y a-t-il des observations ou des questions ? Je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°39 - Révision du tarif des prestations des conventions d'exploitation passées
avec les communes et le SIVOM de Boussières

M. BAULIEU.- Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Madame Anne VIGNOT rejoint la séance et reprend la présidence.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Rapport n°40 - Contrat de Ville - Convention Territoriale Globale

Mme ETEVENARD.- La Convention Territoriale Globale (CTG) est une initiative de la Caisse nationale d'Allocations Familiales. Elle n'entraîne aucun transfert de compétence. Les communes gardent leur compétence concernant le soutien aux familles. La CAF assure que le montant des prestations actuelles sera garanti. Les communes ne toucheront pas moins de la part de la CAF, mais possiblement plus si elles le souhaitent. Sa signature conditionne les prestations. La convention doit être signée avant fin janvier 2023 pour une durée de 5 ans. Il s'agit d'un document unique partenarial entre les 68 communes de GBM, GBM, la CAF et les 13 groupements de communes périurbains. La CTG comprend le volet financier que je viens d'évoquer et un volet territorial. Le volet territorial comprend une étude diagnostique réalisée en partenariat avec la CAF, en lien avec l'INSEE, l'AudaB et les représentants des élus des communes.

Cette étude détaille de manière très objectivable le soutien apporté aux familles sur GBM concernant 5 thématiques :

- la petite enfance,
- l'enfance-jeunesse,
- la parentalité,
- l'accès aux droits,
- l'animation de la vie sociale.

La qualité de ce travail conditionnera ensuite l'étude de ce qu'il manque et les pistes d'amélioration d'opérations nouvelles, dont les communes pourront s'emparer si elles le souhaitent. Chaque année, un Comité de Pilotage se réunira pour faire un point d'étape. Entretemps, à l'initiative des communes, en lien direct avec la CAF, des groupes de travail par thématique et par bassin pourront envisager des pistes d'opérations nouvelles pour améliorer le service aux familles. Ces opérations nouvelles feraient l'objet d'un conventionnement financier avec la CAF.

Les nouvelles prestations seront nommées dorénavant « bonus territoire », comme le seront dorénavant aussi celles des prestations qui faisaient l'objet des ex-Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui deviendront et seront nommés dorénavant les « bonus territoire ». La main est donc aux communes.

M. BAULIEU.- Merci, Marie, pour cette présentation. Y a-t-il des observations ? Je rappelle que toutes les communes doivent délibérer et que le délai est assez court pour pouvoir être au rendez-vous des signatures. Nous passons au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Gabriel. Nous poursuivons avec le rapport n°41.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation de René BLAISON. Pour les nouveaux, je réexplique. Sur le rapport, nous précisons toujours le nom du Vice-Président, mais c'est bien celui qui a la délégation qui présente et qui rapporte.

M. BLAISON.- Je vais essayer de vous parler rapidement de la création de cette Commission. Depuis 2002, Grand Besançon Métropole est compétent en matière de création, d'aménagement et de gestion des aires d'accueil et de passage destinées aux gens du voyage. Il est précisé dans le décret du 26 décembre 2019 que les terrains familiaux locatifs sont attribués par une commission d'attribution créée auprès du président de l'EPCI.

Le Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs portant sur la période 2021-2026 prescrit pour la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole la réalisation de 8 terrains familiaux locatifs. Les communes inscrites au schéma pour accueillir un terrain familial, voire plusieurs terrains familiaux sont Besançon, École-Valentin, Saint-Vit, Avanne, Devecey, Franois. Cette liste n'est pas complètement figée. Il est possible, s'il y a des volontaires, d'en modifier les communes.

L'association Gadje a été missionnée pour identifier les besoins et les familles éligibles. Ce fameux décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires d'accueil permanentes et aux terrains familiaux locatifs précise à l'article 15, que les demandes d'attribution de terrains locatifs familiaux doivent être examinées par une commission d'attribution. Cette commission a un objectif lié aux terrains familiaux locatifs et au schéma départemental en cours. Cet objectif est donc de statuer sur l'attribution d'un terrain familial à un ménage, dans le respect des règles d'attribution après avoir apprécié la situation du ménage en question en tenant compte du patrimoine, de la composition, du niveau de ressources et des conditions d'habitat actuelles du ménage, de l'éloignement des lieux de travail, de la mobilité géographique liée à l'emploi et de la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs. En outre, il s'agit d'attribuer les terrains familiaux en veillant à la bonne intégration des familles dans les quartiers d'implantation.

Concernant la composition de cette Commission, l'article 15 du décret du 26 décembre 2019 dispose que la commission d'attribution est créée auprès du président de l'EPCI ou de son représentant, ou du Maire ou de son représentant. Elle comprend au minimum les membres suivants ayant voix délibérative :

- le Président de l'EPCI ou son représentant,
- le Maire de la commune d'implantation du terrain familial locatif ou son représentant,
- le Préfet ou son représentant,
- la Présidente du département ou son représentant,
- le bailleur privé ou public lorsque la gestion n'est pas assurée par l'EPCI ou par la commune.

Elle comprend également des membres à voix consultative :

- une personnalité désignée par une association représentative des gens du voyage et de la diversité de leurs modes d'habitat et de vie,
- une personnalité qualifiée en raison de sa connaissance des gens du voyage,
- toute personne dont l'expertise est jugée nécessaire par la Commission.

Il est proposé que soit désigné en tant que représentant titulaire Monsieur BLAISON, conseiller communautaire délégué à la politique d'accueil des gens du voyage, et en tant que titulaire le ou la chargée de mission à la politique d'accueil des gens du voyage.

Cette commission d'attribution se réunit avant la mise en service et en cas de vacance d'un terrain familial locatif. Le règlement intérieur de la commission d'attribution des terrains familiaux locatifs et ses annexes sont en pièces jointes que vous avez dû parcourir, je pense. Je laisse la parole à la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci.

M. ROUTHIER.- Je voulais compléter un petit point. Il y a une coquille dans le texte. C'est bien un seul terrain à École-Valentin et non pas deux.

M. BLAISON.- Je ne l'ai pas précisé.

M. ROUTHIER.- Effectivement, tu n'as pas donné le nombre, mais ce n'est pas grave. C'est pour cela que je le spécifie.

M. BLAISON.- J'ai bien précisé que la liste pouvait être évolutive. Dont acte. Et je suis à la recherche de volontaires. Des volontaires se manifesteront peut-être très prochainement, mais pas ce soir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais des discussions ont déjà lieu. Il faut reconnaître que ce travail est fait et René BLAISON y travaille justement. Je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

Rapport n°42 - Règlement du dispositif habitat spécifique

M. ROUTHIER.- Bonsoir à tous. Le logement spécifique est un volet du logement public social. C'est marginal, mais c'est extrêmement important. Je voulais en profiter ce soir pour simplement rendre hommage ou simplement remercier une personne qui s'est beaucoup investie dans ce dossier. Il s'agit d'un technicien du service Habitat de Grand Besançon Métropole, Jean-Christophe RIZZON. Il travaille sur ce dossier depuis 1986. Il a permis justement d'aboutir aux accords et à la charte que vous avez devant vous, l'habitat spécifique étant vraiment de l'habitat extrêmement particulier. Je ne sais pas si vous avez lu le texte, mais il s'agit avant tout pour nous d'essayer de trouver une solution pour tous les éléments particuliers des personnes qui ne peuvent pas s'insérer dans du logement social classique.

Un travail a ainsi été réalisé depuis 1986 sur Besançon dans un premier temps et nous continuons de le mettre en œuvre depuis ce temps. Chaque année, un projet doit sortir et voir le jour sur Grand Besançon Métropole. C'est un problème vraiment du quotidien, parce que certaines familles sont extrêmement difficiles à loger, ne serait-ce qu'à cause de leur façon de vivre qui ne plaît pas, ou elles peuvent ne pas du tout être en action avec le quartier dans lequel elles vivent, ou des familles extrêmement nombreuses.

Un travail est donc réalisé par l'ensemble des partenaires, les bailleurs sociaux en priorité, le Département, l'État, la Région, toutes les personnes qui ont accepté de mettre des fonds dans l'organisation. De plus, il concerne également la mise en œuvre de ces logements extrêmement difficiles à trouver. Bien entendu, cela peut être du logement neuf que l'on crée sur le territoire, du logement reconditionné, des locaux existants que l'on transforme, que l'on rénove spécifiquement pour ce type de personnes, ou simplement des aménagements dans des locaux également existants. Ces difficultés se sont vues à Besançon, mais elles se voient également un peu partout aujourd'hui. Même le logement, notamment des gens du voyage, fait partie de ce volet spécifique où il faut essayer de trouver des solutions pour loger l'ensemble des personnes.

Je ne vais pas vous lire tout le texte, mais c'est la charge qui vous est présentée ce soir et que nous vous demandons simplement de valider. Je réitère simplement le travail réalisé. C'est un travail exceptionnel. Aujourd'hui, le placement d'une trentaine de cas spécifiques a été réalisé sur le Grand Besançon, ce qui a permis de solutionner des difficultés extrêmement complexes. Bien sûr, nous devons poursuivre en ce sens.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de cette présentation et d'insister sur la spécificité et le travail fin à réaliser pour pouvoir aboutir à ces offres. Y a-t-il des demandes de précisions ? Je n'en vois pas. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

Rapport n°43 - Bilan du « permis de louer » sur le périmètre et la durée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon, et évolution du dispositif sur les communes de Besançon et Saint-Vit.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaites-tu ajouter un mot ?

M. ROUTHIER.- Je n'ai rien de spécifique à dire. Nous avons souhaité mettre en œuvre le permis de louer à Besançon et à Saint-Vit, puisque j'ai demandé la même chose. C'est un outil relativement intéressant. Certes, il ne plaît pas forcément, bien entendu, puisque vous demandez une autorisation à une structure de louer votre bien. Les choses vont se réguler d'elles-mêmes à partir de l'année 2023 étant donné que de nombreux logements ne pourront plus se louer en raison des DPE (Diagnostics de Performance Énergétique) âgés en dessous de F. Je peux vous confirmer que ce permis de louer n'est pas facile à gérer. Ce sont énormément de demandes. Aujourd'hui, une organisation sera mise en place et il n'y aura pas forcément spécifiquement de contrôle sur les demandes qui auront été formulées auprès de Grand Besançon Métropole.

On aura des cas particuliers, notamment les logements qui seront qualifiés de « grille-pains », qui ont une isolation très faible. Je peux vous dire que cela existe, qu'ils sont nombreux. Ces logements seront vérifiés en tout état de cause. Cela étant, nous souhaitons aujourd'hui avoir un contrôle plus allégé, car nous avons réellement énormément de travail à faire sur ces éléments. Cela nécessiterait d'embaucher de nombreuses personnes pour gérer au quotidien.

Le Bureau vous propose :

- de vous prononcer sur l'évolution du dispositif du permis de louer sur la commune de Besançon avec la mise en œuvre d'un régime mixte de permis de louer sur le périmètre et la durée de l'OPAH-RU du Cœur de Ville de Besançon, dans le sens des opérations Cœur de Ville et RT (régime d'autorisation préalable de mise en location pour les logements, dont le DPE les classe F ou G, et déploiement du régime de déclaration de mise en location pour tous les autres logements),
- de vous prononcer sur l'évolution du dispositif de permis de louer sur la commune de Saint-Vit avec la mise en œuvre d'un régime de déclaration, même spécifique à Besançon, de mise en location sur le périmètre et la durée de sa future OPAH qui est en train de se mettre en œuvre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme BAEHR.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste rajouter deux ou trois petites choses. Dans le dossier, il y a un bilan assez intéressant à mon sens. En effet, sur les 1 544 dossiers instruits, seuls 8 ont essuyé un refus. Cela signifie que nous avons en cœur de ville un parc de logements plutôt en bon état, ce qui nous permet d'alléger ce dispositif du permis de louer, notamment à cause de la loi décence qui, à partir du 1^{er} janvier, sera appliquée et qui vise à lutter contre les passoires thermiques. Nous aurons d'une part des logements qui ne seront classés ni F ni G, qui bénéficieront d'un dispositif allégé sans visite et d'autre part les logements classés F et G qui auront une visite. Par ailleurs, nos animateurs de SOLiHA (Solidaire pour l'Habitat) pourront accompagner les propriétaires et actionner le cas échéant les aides mises en place dans le programme Cœur de Ville, ce qui est intéressant. Merci.

M. ROUTHIER.- La lutte principale concerne les marchands de sommeil prêts à louer n'importe quel type de logement et c'est toute la difficulté. C'est la raison pour laquelle ce permis de louer a été instauré.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci à tous les deux, à Frédérique BAERH qui suit cela de façon très précise aussi. Ce travail est important, parce que nous sommes tous vigilants quant à ces questions de décence et de transition de nos appartements. Comme tu le disais, le DPE va impacter très fortement le parc locatif. Il faut donc dès à présent être très vigilant et accompagner cette transformation. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Mme MULOT.- J'ai juste une question. Si nous restons toujours sur les mêmes zones concernées par l'APML (Autorisation Préalable de Mise en Location de logement), est-ce à dire que cela ne concerne pas toutes les rues, que ce soit à Besançon ou à Saint-Vit ?

M. ROUTHIER.- Oui.

Mme MULOT.- C'est donc uniquement sur certaines zones.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Rapport n°44 - Renouvellement de la Concession de Service Public du réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts de Chazal (réseau ouest) -
Choix du mode de gestion

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation d'Anthony NAPPEZ.

Une présentation est projetée en séance.

M. NAPPEZ.- Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à tous. Depuis 2019, le réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal est géré au moyen d'une Délégation de Service Public de type concession qui court pour une durée de 6 ans et qui arrive mathématiquement à échéance fin décembre 2024. Je rappelle que la concession actuelle inclut des travaux de renouvellement, gros entretiens et rénovations à hauteur de 4,3 M€ et le démantèlement d'une chaudière au fioul devenue obsolète. Ces travaux ont été réalisés en grande partie. Il reste donc 2 ans. Les investissements sont portés directement par notre collectivité via le budget annexe Chauffage urbain. Lorsque l'on parle d'investissement, on parle principalement des extensions. On parle d'un montant de 6,6 M€ investis entre 2019 et 2022, 20 M€ étant à venir pour les 2 dernières années de la DSP actuelle. Vous retrouverez cela dans le rapport suivant dans lequel vous serez amenés à délibérer sur cette tranche de travaux.

Concernant le cadre de la démarche nous amenant à délibérer sur ce rapport, je vous rappelle que nous avons tous délibéré sur le schéma directeur du réseau de chaleur en mars 2022, qui engendre des extensions des nouveaux moyens de production. À partir de cette délibération, des études techniques, financières et juridiques ont eu lieu via les services, mais surtout via un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour travailler sur le sujet du renouvellement de la gestion du réseau de chaleur à partir du 1^{er} janvier 2025. C'est ainsi que 5 réunions du Comité de Pilotage monté pour l'occasion avec des élus de Grand Besançon Métropole ont eu lieu. Ces réunions étaient fournies, d'une durée de 2 à 3 h chacune. Il y a eu également une réunion de consultation des usagers fin juin, une présentation en table ronde syndicale et en CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) à la rentrée de septembre, une information des abonnés sur la proposition du Comité de Pilotage courant novembre.

Si je rappelle les enjeux du projet que nous menons ici, si nous ne faisons rien, le réseau de chaleur va engendrer une baisse de consommation importante due à la baisse tendancielle des consommations que nous sommes censés subir, et à laquelle nous devons nous astreindre au travers du Plan Climat, mais aussi les démolitions ou rénovations du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) qui touchent Planoise et qui, mécaniquement, l'amputeront d'environ 15 % de ses consommations. Pour assurer la pérennité et la stabilité du tarif des abonnés, nous n'avons pas d'autre choix que d'étendre ce réseau, d'essayer d'être ambitieux et d'aller plus loin. Néanmoins, dans le choix du mode de gestion, nous parlons surtout de l'importance de la continuité du service. Le gestionnaire actuel est Celsius, filiale d'Engie. À partir de 2025, nous devons savoir assurer cette continuité de service, et de par le fait, une maîtrise et une stabilité du prix du service attendue par les abonnés.

Je rappelle qu'en termes d'évolutions majeures pour le réseau ouest, sont envisagés :

- la création de 50 km de réseau supplémentaire, contre 22 km actuellement existants, avec le développement dans les secteurs de Saint-Ferjeux/Rosemont/Grette/Butte/Saint-Jacques d'un côté et de l'autre, de Bouloie/Mallarmé/Montraçon,
- le raccordement de 325 bâtiments supplémentaires (nous parlons actuellement de 220 raccordés),
- le renouvellement et la création de nouveaux moyens de production d'énergie renouvelable et de récupération, et bien évidemment d'appoint et de secours (nous parlons là de chaudières biomasse ou gaz).

L'ambition est de porter les consommations actuelles de 140 GWh/an à 225, ce qui inclut aussi les baisses que j'ai évoquées au début de mon propos. Le programme d'investissement du haut développement du réseau sur la période 2022-2031 représente 70 M€ HT, dont la majeure partie va se dérouler entre 2025 et 2031. S'agissant des modes de gestion étudiés, nous avons pris le panel complet. L'AMO nous a fait la balance bénéfiques/risques, les avantages et les inconvénients de tous les modes de gestion. Nous avons étudié la régie totale, celle qui fonctionne au moyen d'un contrat d'exploitation, mais aussi les concessions d'eau que sont les SPL (Sociétés Publiques Locales), SEM (Sociétés d'Économie Mixte), SEMOp (Sociétés d'Économie Mixte à Opération unique), soit des structures publiques ou publiques/privées, et les concessions d'opérateurs privés, ce qui est le cas actuellement.

S'agissant des orientations retenues, concernant les deux premiers points des montages proposés, les conditions pour une reprise en régie ou quasi régie du chauffage urbain n'ont pas spécialement évolué depuis 2017, date à laquelle la Ville a eu à réfléchir pour la dernière fois au mode de gestion de la période suivante, donc à partir de 2018, la compétence relevant de la Ville à l'époque. Les conditions n'étaient pas réunies pour envisager ce mode de gestion. Dans les conclusions de l'AMO que nous avons tous pu voir dans les Comités de Pilotage, la création de la SEM ou de la SEMOp rajoute un échelon, génère une complexité et des coûts supplémentaires, une dilution de la gouvernance, puisque vous êtes dans une société associée avec un opérateur privé, et éventuellement avec d'autres actionnaires, et un risque important lié à la mise en concurrence de la SEM ou de la SEMOp qui reste obligatoire.

Le Comité de Pilotage propose donc une concession de service public, avec le portage de la majorité des investissements par notre collectivité. Je rajoute, puisque cela figure dans les rapports de notre Comité de Pilotage, « dans la limite des capacités financières du budget annexe Chauffage urbain et dans la limite des risques portés par le projet ». La proposition qui vous est soumise ce soir concerne une concession de service public à un opérateur privé pour une durée de 12 ans, avec un portage des investissements, ces 12 ans nous permettant de mener l'intégralité du projet d'extension avec l'objectif de faire coïncider l'interconnexion avec le futur réseau est que j'ai déjà évoqué et que nous évoquerons de nouveau dans les prochains mois. Cela peut nous permettre de réfléchir à cette échéance, au portage du réseau intégral à l'échelle de la Ville de Besançon.

Si nous regardons la répartition des rôles durant ces 12 ans de concession, il faut bien comprendre que Grand Besançon Métropole reste l'autorité délégante et qu'elle garde la maîtrise d'ouvrage, et concernant l'exploitation, elle garde le pilotage et le contrôle de la délégation. Cela signifie simplement que le délégataire nous sort un rapport mensuel qui est contrôlé, un rapport annuel qu'un cabinet extérieur valide. Nous rencontrons les abonnés une à deux fois par an. La maîtrise d'ouvrage est intégralement Grand Besançon Métropole sur les investissements stratégiques, donc sur les montants affichés : 51 à 75,5 M€ sur la période 2023-2037, dont les 44 M€ que nous souhaitons porter pour le développement du réseau structurant et les moyens de production. Le but est que nous portions les deux tiers des investissements à venir sur le budget annexe au travers des moyens de production et du réseau structurant, c'est-à-dire tous les axes principaux, pour raccorder nos bâtiments, les bailleurs sociaux, les bâtiments publics, vraiment tous les bâtiments sur ce réseau structurant. Cela fait ainsi 44 M€ à l'échelle de la période et 1 à 2 M€ pour les travaux de modernisation, d'amélioration et de mise aux normes. D'où le budget annoncé.

Pour le délégataire, celui qui sera retenu se verra déléguer l'exploitation des équipements, exactement la même chose qu'actuellement, la distribution et la vente de chaleur aux abonnés et sur la partie investissement, la commercialisation et la réalisation des travaux des extensions diffuses, c'est-à-dire qu'à partir du moment où nous avons amené du réseau structurant sur des grands secteurs, nous déléguons à cet opérateur privé le fait d'aller chercher les autres collectifs qui sont plus compliqués à aller chercher, qui représentent un risque commercial aussi. D'où le choix de lui déléguer ces 26 M€ sur la période de 12 ans. Il aura aussi à sa charge dans la concession, des travaux de gros entretiens et de renouvellement à hauteur de 1,5 M€/an, un petit budget pour les travaux de démantèlement de la chaudière à charbon encore existante à hauteur de 0,6 M€ et une tranche optionnelle de passage du réseau des sous-stations existantes en basse pression pour un montant de 7,5 M€.

Pourquoi nous vous proposons cette solution ? Les raisons de ce choix sont claires : déléguer le risque d'exploitation, ce qui est le cas actuellement et ce qui a toujours été depuis le début de l'existence du réseau de chaleur à Besançon, et surtout déléguer les risques liés au développement commercial du réseau diffus, ces abonnés se composant de résidentiels et de tertiaires privés. Le but est aussi de garder une grande stabilité tarifaire sur la durée de la DSP pour les abonnés. Par ailleurs, une mise en concurrence sera faite. Plusieurs opérateurs privés de chauffage urbain vont participer à l'appel d'offres, et une mise en concurrence sera faite. Lorsque nous rentrerons en négociation avec eux, nous aboutirons à un contrat de concession qui figera certaines données. Cette stabilité tarifaire pour les abonnés est une assurance sur les 12 ans. Cela nous donne une trajectoire du prix, l'abonné étant protégé par la mixité tarifaire prévue dans cette structure tarifaire, ce qui est le plus important pour nous. L'intérêt est aussi de garder la maîtrise des enjeux stratégiques en limitant le niveau de risques associés.

Si je fais le bilan de l'opération, nous maintenons un portage historique des investissements, puisque nous en portons quand même les deux tiers. Sur les 70 M€, nous portons les deux tiers à l'échelle de Grand Besançon Métropole et nous restons dans la limite des capacités financières du budget annexe. C'est un projet ambitieux, où nous avons vraiment pesé la balance entre les bénéfiques et les risques. D'où le choix qui vous est proposé ce soir. Je laisse maintenant la place aux questions et aux remarques.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Christophe LIME.

M. LIME.- Merci, Madame la Présidente. Je crois que ce qui doit nous guider aujourd'hui, comme sur l'ensemble des délibérations, est le choix de l'intérêt général. Cela concerne aussi les choix transpolitiques. On a l'impression que parfois, cela pourrait être d'un côté, comme de l'autre. Je voudrais simplement vous dire que lundi, je travaillais avec le président d'un syndicat qui est Vice-Président de la région ouest. Mardi soir, j'étais en visioconférence avec la collectivité de Lisieux. Si vous regardez les orientations politiques, ce ne sont pas obligatoirement celles proches de moi, mais celles qui travaillent sur le retour en gestion publique ou sur l'extension. Encore ce matin, j'étais avec la Vice-Présidente de Lyon qui va reprendre l'intégralité de la Métropole en gestion de l'eau, avec un transfert de plus de 200 salariés de Veolia en gestion publique et aucun salarié n'a refusé de revenir en gestion publique. Je pense que cela amène aussi un certain nombre d'orientations intéressantes.

Nous sommes à Planoise qui est un secteur fragile. Comme cela a été dit, nous partageons le fait d'être très attentifs à l'ensemble des évolutions tarifaires. L'hôpital est aussi placé dessus et pour lui, les apports sont intéressants. Le choix de la ville historique et de Grand Besançon a été celui d'une gestion publique forte, avec des reconnaissances fortes, très fortes. Très régulièrement, la Ville de Besançon, et aujourd'hui Grand Besançon Métropole ont été mis en avant sur la qualité du travail de leurs ingénieurs et de la coopération avec leurs élus. Je vais prendre deux exemples sur le réseau de chaleur. Notre réseau de chaleur est en galeries techniques, que certains ne connaissent peut-être pas, accessibles partout, ce qui fait qu'aujourd'hui, il est de grande qualité. Si nous n'avions pas cela, nous serions obligés de le renouveler et nous ne ferions aucune extension. Cela a été inventé à Besançon par des ingénieurs de Besançon. Aujourd'hui, nous ne faisons plus aucune voirie à Planoise, parce que nous sommes en galeries techniques sur certaines choses.

La diversité sur laquelle nous travaillons aujourd'hui a été inventée aussi par les ingénieurs. Il y a 50 ans, la diversité énergétique était déjà d'actualité à l'intérieur de notre réseau de chaleur et nous n'avons pas attendu des bureaux d'études pour savoir ce que nous avons à faire. Je vais prendre quelques exemples très rapides. Je ne vais pas revenir sur l'eau. Vous connaissez ma fibre par rapport à l'eau et l'assainissement. J'ai précisé tout à l'heure que notre service est le seul certifié QSE sur l'intégralité du service de l'eau et de l'assainissement. Il n'y a pas d'entreprise privée et nous y sommes depuis 20 ans. Cela veut dire que nous travaillons depuis longtemps sur la réflexion, sur l'amélioration, y compris avec nos difficultés pour évoluer. Nous ne sommes pas parfaits, mais nous cherchons à évoluer dans certains domaines. Je l'ai dit en Bureau.

Je vais vous donner un exemple très récent concernant le pilotage des investissements. Nous venons de terminer l'usine de méthanisation à la station de Port Douvot. Cela a coûté 9 M€. Dijon vient de faire la sienne. Vous regarderez dans Le Progrès. C'est la même. Ils ont une gestion différente de la nôtre et cela leur a coûté 20 M€. Voilà la différence. Cela veut dire que lorsque vous avez des ingénieurs capables de gérer, de contrôler les appels d'offres et tout ce qui est mis en œuvre, vous faites des économies également sur les achats, ce qui ne veut pas dire que vous ne déléguez pas la réalisation des gros investissements sur des propriétés privées.

L'autre exemple concerne les déchets. Il s'agit d'une filière de gestion publique pratiquement sur l'intégralité des déchets, c'est-à-dire la collecte, le centre de tri, le centre de réhabilitation, une grande partie des déchèteries. Seul l'UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères) est en marché, et le prix est un des moins chers de France, de même pour la redevance incitative, dont nous nous glorifions tous. Sur Besançon, elle a 25 ans. Ce sont des ingénieurs de la Ville de Besançon avec une élue qui était très impliquée. Vous reprendrez les articles de l'époque. Vous verrez comment la Ville et elle se sont fait descendre lorsque nous avons lancé la redevance incitative qui est devenue une redevance au poids dans un second temps. Cette redevance a donc été inventée à Besançon et nous sommes la seule ville de plus de 100 000 habitants à l'avoir mise en œuvre. Nous n'avons pas attendu quelqu'un d'autre pour pouvoir la mettre en œuvre. Nous l'avons mise en œuvre, parce que nous avons des objectifs.

Aujourd'hui, nous avons des choix. Pourquoi avons-nous fait le choix d'une DSP courte la dernière fois ? Nous avons fait une DSP de 6 ans alors que d'habitude, nous faisons des DSP plus longues dans d'autres domaines. Il y a 6 ans, nous avons réfléchi et nous avons pris l'engagement de réfléchir à une gestion publique en disant que nous nous donnions 6 ans pour pallier toutes les difficultés éventuelles et arriver à un résultat positif. Nous nous étions engagés à créer une structure publique autour de l'énergie. Je pense que nous pouvions aussi y mettre les énergies renouvelables, parce que pour l'instant, nous nous faisons voler une partie de la valeur, y compris en liaison avec les collectivités de proximité, pour pouvoir récupérer et pour mettre à l'intérieur le réseau de chaleur. Malheureusement, la structure publique n'a pas été mise en œuvre...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excuse-moi. Tu as dépassé les 5 minutes.

M. LIME.- Je termine en 2 minutes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, je pense que tu reprendras la parole 5 minutes. Je suis très rigoureuse pour tout le monde.

M. LIME.- Je voudrais simplement ajouter deux éléments. Pour la DSP, surtout pour les investissements, je pense que nous sommes en capacité de porter les investissements avec des financements possibles. Je reviendrai tout à l'heure sur les risques...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, je pense que tu pourras y revenir. C'est mieux. Je propose qu'il y ait un échange et que tu interviennes de nouveau.

M. NAPPEZ.- Si je regarde ce que tu nous dis, Christophe, je te rejoins sur de nombreux éléments. Pour l'un d'entre eux, je pense que c'est un postulat de base et nous devons nous y arrêter. Nous en avons déjà longuement discuté. Le contexte énergétique aujourd'hui n'est pas le même qu'il y a 6 mois, qu'il y a 6 ans ou encore moins il y a 30 ans. C'est un fait. Le choix que nous faisons ici est un choix en raison, en responsabilité aussi par rapport à ce contexte totalement instable, et pas uniquement énergétiquement.

Si je regarde tout ce qui se fait en France dans les collectivités auxquelles nous pouvons nous comparer en termes de nombre d'habitants et de taille de réseau, il n'y a pas d'exemple de gestion publique d'un réseau de chaleur comparable qui ne soit pas lié à un fait historique. À Metz, c'est le cas, mais cela vient du charbon, des mines de charbon de l'époque. Ils ont créé un réseau de chaleur. Cela s'est fait ainsi. C'est pareil à Grenoble. Il y en a très peu, ils ont tous une raison historique, et pour tous, cela remonte à plus de 50 ans. Cela ne s'est pas fait en un claquement de doigts.

Si nous parlons d'une régie publique, cela implique l'embauche de 25 personnes qualifiées, des cadres, des techniciens. C'est toute une équipe. Nicolas BODIN l'a dit tout à l'heure. Il a parlé du taux de chômage actuel de 6 %. Nous avons constaté ensemble qu'il était très compliqué de recruter ces personnes et de créer une régie publique sur le sujet en si peu de temps. Que vous n'ayez pas réfléchi depuis 2017 alors que vous vous étiez donné 6 ans pour le faire, je n'en suis pas spécialement tributaire, mais c'est quand même un constat. Cela n'a pas été fait. Après, il faudra le faire probablement pour la suite. Mais là, il est trop tard.

Tu parles des galeries techniques. Effectivement, c'est un bon outil qui a été mis en place à un moment donné par des ingénieurs. C'est très local, et aujourd'hui, nous sommes très contents de l'avoir. Refaisons-nous de la galerie technique aujourd'hui si nous allons quelque part ? Non. Nous ne le ferons pas pour deux raisons. Si c'est construit, nous ne pouvons pas nous permettre de refaire des galeries techniques sur des voiries existantes, car c'est très compliqué et le coût ne serait pas le même aujourd'hui. Nous avons balayé ce sujet en 5 minutes en COPIL. Nous ne referions pas de la galerie technique. Je dis simplement que ce qui s'est fait par le passé n'est pas forcément duplicable aujourd'hui. C'est tout ce que j'essaie de dire.

Tu as parlé de Dijon. Il s'avère que j'étais à Dijon mardi pour la Journée régionale des Énergies renouvelables. J'y ai croisé Jean-Patrick MASSON, mon homologue pour le chauffage urbain là-bas. Je sais comment ils fonctionnent, mais je l'ai quand même interrogé pour savoir comment cela s'était passé pour eux. Pour votre information, Dijon a mené son projet de réseau de chaleur il y a déjà quelques années et cela leur a coûté 70 M€. C'est le même montant que pour nous, sauf qu'ils ont fait deux DSP, puisqu'il y a deux opérateurs, de 24 et 25 ans. Quant aux 70 M€, ils en ont délégué la totalité. Ils ne portent rien et ils délèguent sur une durée deux fois plus longue que la nôtre. C'est simplement pour relativiser. Je ne dis pas que c'est bien ou mal, mais c'est pour relativiser le fait de donner l'impression que l'on délègue tout au privé, ce qui n'est pas le cas dans notre proposition aujourd'hui.

Aux déchets, c'est un bon exemple aussi. Je suis Vice-Président du SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) en charge de la partie incinération, ce qui est connexe avec le chauffage urbain. Étonnamment, la partie incinération du SYBERT est la seule en marché privé. Il s'avère que c'est aussi une filiale d'Engie qui gère cette partie incinération. Est-ce un hasard ou une coïncidence ? En attendant, la partie incinération des déchets se fait en marché privé.

On parle d'une structure multiénergie pour porter l'ensemble. Nous y avons réfléchi et nous devons encore y réfléchir, ce qui est une certitude et nous le faisons au travers du groupe de travail foncier énergies renouvelables. La structure multiénergie implique dedans si nous faisons de l'éolien, du photovoltaïque, de la méthanisation, du chauffage urbain, d'avoir des compétences diverses. Après, nous pouvons peut-être le fournir ainsi, mais pour le chauffage urbain, les résultats du COPIL ont montré que c'était trop tôt, que ce n'était pas du tout d'actualité, surtout avec le projet ambitieux et risqué que nous menons. Néanmoins, nous devons réfléchir à cette structure multiénergie dans le cadre des énergies renouvelables que je viens de citer.

Mme GAGLILOLO.- Anne, si tu le permets, je voudrais apporter un élément complémentaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, bien sûr.

Mme GAGLILOLO.- Concernant le fait que nous aurions dû depuis 6 ans travailler à la mise en place d'un portage public pour le réseau de chaleur, je n'étais pas plus élue qu'Anthony NAPPEZ durant le mandat précédent mais, pour autant, je pense qu'il est vraiment important de resituer le travail des services depuis tout ce temps. Un travail a été engagé en 2019 pour mettre en place le schéma directeur que nous avons été amenés à adopter il y a quelques mois, en mars, si mes souvenirs sont bons.

Ce schéma directeur était impératif pour que nous puissions nous projeter dans l'avenir compte tenu de deux choses. Premièrement, le fait que nous nous engageons à tous les niveaux à procéder à une rénovation thermique des logements. Quand on rénove, on consomme moins d'énergie. De fait, cela vient perturber les équilibres sur le réseau de chaleur. Deuxièmement, le gros projet de renouvellement urbain sur Planoise. Nous déconstruisons plus de 1 000 logements. Forcément, qui dit moins de demandes dit hausse du tarif, ce qui était complètement inenvisageable. Dès 2019, les services ont engagé un travail sur le schéma directeur du réseau de chaleur qui nous amène à une phase d'extension considérable sur le réseau ouest avec une première phase, une deuxième phase prévue et la création d'un réseau à l'est de la ville, également à l'étude et prévue dans ce schéma directeur.

Ce schéma a été adopté en mars 2022. Dès le mois de juin, nous avons lancé un groupe de travail qui prenait la suite de ce travail pour envisager le meilleur mode de gestion pour le réseau ouest dans sa nouvelle configuration avec les deux phases d'extension prévues dans le schéma directeur. Je ne voudrais pas qu'on laisse penser que le service n'a pas travaillé ces sujets pendant 6 ans. De plus, personne n'est passé à côté du fait que nous avons traversé une crise Covid qui a un peu perturbé le déroulement de ce travail et qui l'a ralenti. Le travail sur le mode de gestion public peut se poursuivre. Il n'a pas pu se finaliser en 6 ans et les choses sont assez ouvertes sur la création d'un réseau à l'est de la ville, ce dont nous aurons peut-être l'occasion de discuter.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Philippe CREMER veut prendre la parole.

M. CREMER.- J'ai juste une petite question. Dans la solution que l'on nous propose (une DSP à 12 ans), qui a la maîtrise du prix de revente aux usagers ? Est-ce GBM ou l'opérateur ?

M. NAPPEZ.- Tout comme dans le contrat de concession actuel, c'est une donnée opérateur, l'opérateur facturant à l'abonné. Il y a une structure tarifaire, une donnée tarifaire initiale qui peut connaître une évolution en fonction principalement du prix des énergies. Néanmoins, l'opérateur mène le prix de l'énergie qu'il revend à l'abonné.

M. GAGLILOLO.- J'apporte également un complément sur ce point. Plus la DSP est longue, plus des opérateurs nombreux vont se positionner comme concurrents sur ce marché. Avec une DSP de 12 ans et 26 M€ d'investissement, nous espérons avoir un maximum de prétendants au marché. Derrière, une phase de négociation extrêmement importante s'engage. Plus nous avons de concurrents, plus nous avons une négociation qui peut être menée en faveur de l'abonné. Derrière, ces grands groupes ont des marges de manœuvre. Ils vont essayer de tirer leur prix au plus compétitif. C'est dans cette phase de négociation prévue entre maintenant, le jour où nous faisons le choix du mode de gestion, et dans 2 ans, le moment où un nouveau délégataire prendra la main. Nous avons deux ans devant nous pour écrire un cahier des charges, laisser le temps au délégataire de se positionner avec une offre, négocier cette offre, et au bout du compte, avoir un tarif négocié le plus optimisé pour leurs abonnés. Derrière, il y a des formules de révision, mais tout cela est extrêmement encadré et travaillé dans le cadre de la négociation pendant les 2 prochaines années.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Anne BENEDETTO, puis Monsieur CROIZIER.

Mme BENEDETTO.- Ce que tu nous as dit, Lorine, est intéressant par rapport aux 6 ans. Nous ne pouvons que féliciter les services et les élus qui nous ont précédés d'avoir travaillé sur cette extension du réseau de chaleur qui est vraiment bienvenue, parce que le nombre de logements à Planoise diminue, et pour préserver les habitants. Ce que tu nous dis est intéressant aussi dans l'espoir et pratiquement la certitude que nous avons qu'un maximum de prétendants va venir se positionner. C'est intéressant, parce que cela montre bien que nous sommes sur un marché extrêmement lucratif. Christophe LIME nous a fait une très belle démonstration qu'il n'a pas tout à fait terminée, et je pense qu'il reviendra sur les aspects économiques et techniques qui montrent bien que la DSP comporte des dangers. C'est un problème éminemment politique qui se pose à nous. C'est une question de choix.

Sommes-nous pour garder en gestion publique un bien public et commun, cher à 18 000 habitants aujourd'hui, peut-être 25 000, voire 30 000 demain ? Tant mieux si nous pouvons vraiment nous réjouir d'avoir un très beau réseau de chaleur. Néanmoins, sommes-nous prêts à dire que ce sont 25 personnes qualifiées, Anthony, si nous prenons la situation aujourd'hui, qui travaillent dans une entreprise filiale d'une filiale d'Engie ? Je pose quand même la question des conditions sociales de travail et des conditions de travail dans ce genre d'entreprise. Je pense que si Grand Besançon Métropole propose de réintégrer ces personnes au sein de notre collectivité, la question ne se pose certainement même pas.

Par ailleurs, je voulais juste dire rapidement que nous ne pouvons pas faire la sourde oreille par rapport aux collectifs d'habitants, aux pétitions, aux tracts, aux articles qui ont fleuri ces derniers temps sur le sujet. Nous avons tous reçu quelque chose en entrant dans cette pièce. Ce dossier pose une question sociale et une question démocratique. Aujourd'hui, nous parlons des factures de chauffage, des factures d'eau chaude de milliers d'habitants qui réclament une information, un complément d'information sur la gestion de ce bien commun. Nous sommes plusieurs élus ici à penser que nous la leur devons. Il s'agit d'une question de démocratie participative, et sur bien des sujets parfois moins essentiels que le chauffage et l'eau chaude, nous sommes capables de mobiliser des dispositifs de démocratie participative. Certes, cette étape a été oubliée et nous en portons tous la responsabilité, moi-même faisant partie du Bureau, mais nous devons prendre le temps de cette information, de ces débats auprès des personnes qui posent tant de questions aujourd'hui de manière extrêmement légitime. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER, vous avez la parole.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Ce sujet mérite toute notre attention à la fois sur le fond et sur la forme. Sur le fond, les exemples qu'a cités Christophe LIME en introduction étaient intéressants, et je note qu'il y avait un point commun dans toutes les structures que vous avez citées : à l'intérieur de ces structures, il y a les compétences. Ce que je déduis des échanges ici est que nous n'aurions pas forcément en interne les compétences pour gérer ce sujet. En tout cas, Anthony, tu me contrediras si je dis des bêtises. C'est le premier élément. Aurions-nous les compétences pour gérer en régie le chauffage urbain de Planoise et son extension si nous faisons ce choix ? Ensuite, je vois que les solutions que citait Christophe LIME sont différentes territoire par territoire, ce qui montre bien à chaque fois une spécificité en fonction du territoire et aussi en fonction des compétences en interne.

Sur la méthode et sur le fond, je me réjouis d'une chose : toutes les solutions ont été étudiées, que ce soit la régie, des solutions mixtes, jusqu'à la solution totalement privée. Là où je ne partage pas les propos de l'élu précédent, c'est que pour moi, ce n'est pas un choix politique, mais un choix pragmatique que nous devons faire. Qu'un tel soit plus favorable à une régie et que tel autre soit plus favorable au privé, cela n'a absolument aucun intérêt. Nous devons voir ce qui est le plus favorable pour les habitants, non pas pour les élus. Sur le fond, j'ai pu voir les comparaisons des différents systèmes. J'entends que l'on délègue le risque d'exploitation, que nous avons une plus grande stabilité tarifaire, mais ce qui m'interroge, ce sont les 12 ans du contrat de concession. Aujourd'hui, je ne suis pas en capacité en tant qu'élu de savoir si c'est trop long ou pas assez. Compte tenu du contexte actuel, déjà, nous n'avons pas de visibilité pour le mois prochain, alors pour la visibilité dans 12 ans, c'est un grand point d'interrogation. J'aimerais bien qu'Anthony puisse aussi répondre sur ce point.

Ensuite, sur la forme, j'étais en réunion publique sur Planoise la semaine dernière. Il y a une énorme inquiétude des habitants, inquiétude qu'il va falloir dissiper. C'est évident et je pense que nous ne pouvons plus engager ce type de discussion ou ce type de débat sans avoir fait un gros travail d'information auparavant, sans forcément préciser le choix, le sujet étant très complexe, mais en dressant les différents scénarios et en disant que les élus statueront ensuite sur ces différents scénarios. Je pense que cette étape a manqué et il va falloir la faire dans les semaines ou dans les mois qui viennent. En conclusion, s'agissant de ce qui a été fait sur Planoise par les organisations qui ont signé ce document, et je vais le dire très sincèrement, ce n'est pas bien, parce que l'on a alimenté des peurs à Planoise. On a expliqué aux habitants que si le choix n'était pas en régie, les tarifs allaient exploser. Or ce n'est pas ce qui est dit ce soir. On a dit aux gens qu'ils n'auraient plus les moyens de se chauffer dans quelques années. Je dis que cette façon de faire de la politique, ce n'est pas bien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente. En tant que premier conseiller communautaire délégué à la démocratie participative, au CDP (Conseil de Développement Participatif) et à l'assemblée citoyenne, je voulais dire d'abord que je me réjouis que la démocratie participative prenne davantage de place dans les projets que nous portons et avant certaines décisions que nous prenons. Nous en avons eu l'illustration aussi ce soir avec le rapport sur le PLUi, sur d'autres rapports que nous avons pu étudier ce soir, et même préalablement en Conseil Communautaire. Je voulais remercier Anthony NAPPEZ pour sa présentation, le groupe de travail pour ce qu'il a réalisé, mais je pense que vu les enjeux, les questions et les débats que pose le devenir du réseau de chaleur, il serait important de prendre davantage le temps de l'information aux habitants et de la concertation.

En effet, les habitants concernés, et plus largement la population, ignorant tout de ce projet et des différentes modalités de gestion possibles, il est nécessaire d'apporter une réelle information aux usagers et de leur permettre d'exprimer leur avis. En tout cas, la démocratie participative ne se substitue pas à la démocratie représentative que nous sommes au sein de cette assemblée, mais cette information, et surtout le retour de la concertation qui pourrait avoir lieu, devrait permettre d'apporter un éclairage complémentaire aux élus que nous sommes avant notre prise de décision qui engagera la collectivité et ses habitants pour de nombreuses années. C'est pourquoi je suis favorable à un report de ce dossier pour prendre le temps de l'information et de la concertation avec les habitants en amont. Je pense que nous avons le temps et les moyens de l'organiser, car la fin de la DSP est à fin 2024. Je vous remercie.

M. NAPPEZ.- Olivier, c'est toi qui dis que nous avons le temps. Sur la forme, 2 ans, c'est la durée qui a servi à l'étude de la précédente DSP. La précédente DSP a duré 6 ans. Elle a nécessité 2 ans. Elle a commencé en 2017 sans investissement ni développement du réseau. Soyons clairs. Là, nous prenons 2 ans. Si nous reportons, nous nous retrouvons en mars et nous irons déjà voir le délégataire pour lui demander un report de 6 mois par avenant au contrat de DSP actuel, ce qui nous mettrait déjà beaucoup en difficulté.

Sur le fond, cela fait un moment que j'entends que nous ne consultons pas, que nous ne voyons pas les gens. Je vais vous lister les consultations qui ont été faites. Après, on en pense ce que l'on en veut. Nous avons eu :

- le 4 janvier, une réunion des abonnés (bailleurs, syndicats, associations de consommateurs, la Confédération Nationale du Logement évidemment au premier rang),
- le 27 juin, à nouveau une réunion des abonnés,
- le 18 octobre, une CCSPL où toutes les associations de consommateurs étaient présentes, et je leur fais confiance pour relayer le message une fois qu'ils rentrent à la maison.

Je précise que le 17 novembre, il y avait un Conseil Citoyen à Planoise que j'ai pu rencontrer. Nous étions censés avoir 140 personnes et c'est ce qui me chiffonne dans vos propos, ils étaient 8, parce que c'était le jour du Beaujolais nouveau ce jour-là et du coup, il n'y avait pas grand monde. Il faut être clair. Lorsque l'on parle de chauffage urbain, même si c'est le chauffage des gens, ils n'ont pas envie de passer deux ou trois heures autour d'une table pour en parler. Il faut être transparent.

Le 23 novembre, c'était de nouveau la réunion avec les abonnés. Hier midi, nous avons de nouveau rencontré les représentants du Conseil Citoyen et des habitants de Planoise. Pourquoi ? Parce que nous voulons discuter et comprendre leurs problèmes. Quand des habitants me parlent de tarifs, ce que je comprends parfaitement, de la température dans leur immeuble, de la qualité et de la réactivité du service, cela me parle. Quand on me dit « non, il faut de la régie et du service public », comme l'a dit Laurent CROIZIER, ce n'est pas forcément le postulat de base, puisque ce postulat concerne le besoin des gens. Pour la petite histoire, les personnes autour de la table hier auraient déjà dû être là à la réunion avec le Conseil Citoyen pour comprendre comment cela fonctionne. Or, lors de cette réunion, on ne nous a pas posé une seule question sur le mode de gestion. Nous avons été étonnés, mais cela n'a pas été le cas. Après, nous sommes allés les voir, ils ne nous ont rien demandé.

En revanche, hier, c'était uniquement ce but. Sauf que dans les propos des personnes et des habitants de Planoise autour de la table à ce moment-là, une des personnes nous a dit « Vous allez filer toute l'exploitation au privé ». Je lui ai répondu : « Attendez, madame, elle est au privé depuis 50 ans. Je veux bien que vous nous disiez que nous filons l'exploitation d'un réseau du service public au privé, mais pour l'instant, il n'est pas public et nous ne changeons rien à cela ». Premier élément de langage qu'elle n'avait pas compris. Maintenant, elle a compris. Bref, nous avons des gens devant nous, qui n'avaient aucune culture du réseau de chaleur, ce qui est bien normal, parce que c'est extrêmement technique dans la construction du prix, dans le fonctionnement, sur là où arrive la chaleur avant leur immeuble, où arrive la chaleur dans leur immeuble et par qui c'est géré. C'est ce qui est important pour eux.

Une fois que nous leur avons tout expliqué à la fin, les raisons de notre choix de ce mode de gestion, les raisons pour lesquelles nous déléguons ce risque, celles pour lesquelles nous nous soucions vraiment de leur tarif sur du long terme et pourquoi une DSP de 12 ans nous protège, parce que finalement, dans cette DSP, nous avons la trajectoire tarifaire et nous avons déjà des projections de la part de l'AMO et nous savons ce que cela donnera, nous ne partons pas vers l'inconnu. Ils sont sur 85 €/MW. Certes, il y a eu des hausses, mais nous savons que cela ne va pas exploser et que nous n'allons pas leur annoncer 150 €/MW dans le contrat de DSP. Nous savons que cela ne sera pas du tout ce montant et que nous serons assez proches du tarif actuel.

Nous les avons donc rassuré sur ce point. Lorsque nous sommes sortis de la réunion, sur les 6 personnes, l'une d'entre elles combattrait toujours la chose quoi qu'il arrive, parce qu'elle est constituée comme cela, je commence à la connaître et cela se passe très bien, mais les 5 autres nous ont dit : « merci, on a compris et on vous fait confiance. De toute façon, je n'y comprends rien ». Il faut être clair. C'est compliqué. Nous ne disons pas que nous ne pouvons pas expliquer aux gens, parce que nous pouvons leur expliquer, mais nous ne pouvons pas faire une concertation à grande échelle avec les habitants pour rentrer dans la structure tarifaire, pour rentrer dans les montages juridiques qui sont de notre responsabilité, et qui ont pris au groupe de travail des 10 élus et des services entre 10 et 15 h. Nous pouvons en parler entre nous, mais cela reste encore compliqué.

Je pense que nous proposons un consensus. Au départ, nous étions plus partis sur 20 ans en disant, pour en revenir à ce que disait Laurent CROIZIER, « Nous avons les investissements qu'il faut amortir ; 12 ans, c'est une durée plus courte pour avoir la main un peu plus tôt », ce qui demande de payer une soulte au cas où ils n'auraient pas amorti l'intégralité. Le délégataire a 12 ans, mais on peut le reporter sur la période d'après sur le montage que l'on fera après. J'espère avoir été complet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup. La parole est à Eloy JAMARAGO.

M. JAMARAGO.- Merci, Madame la Présidente. Je tiens déjà à souligner le bon travail réalisé par Anthony NAPPEZ et son équipe. J'avais déjà vu cela en commission. Je rejoins complètement Laurent CROIZIER quant à l'intérêt pour l'utilisateur final. Lorsque j'ai assisté à la Commission n°04, je n'avais pas encore le recul nécessaire sur cette présentation. Il me manque la façon dont se construit la chaîne de la valeur de cet outil de production, de distribution et de commercialisation. À quel moment, quelle partie, je gagne ou je perds de l'argent ? Cela me manque aujourd'hui pour me positionner et pouvoir dire « attention, il y a danger », parce que justement, on sait que l'on peut gagner beaucoup d'argent ou beaucoup en perdre. Je suis toujours attentif à qui profite le crime en fin de compte. Là, je ne connais pas la chaîne de la valeur justement de ce moyen de production de l'énergie très technique. Je serais intéressé par avoir un complément d'information sur justement comment est constituée cette chaîne de la valeur et quels sont les différents interlocuteurs et les différents acteurs. À partir de là, je pense que je pourrais plus me prononcer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Christophe LIME.

M. LIME.- Je vais de nouveau vous embêter pendant 5 minutes avec deux choses. Premièrement, la problématique du personnel ne se pose pas. Vous avez entendu ce que je vous ai dit tout à l'heure. Avec le transfert de personnels Veolia, y compris de l'encadrement, vous êtes obligé de reprendre le personnel. Par conséquent, le personnel vient dans la structure. De plus, il reste salarié privé. Il n'y a donc pas de problème de compétence. Les régies qui gèrent ce type de chose savent anticiper – j'en ai contacté quelques-unes – par des éléments de formation pour pouvoir y parvenir.

Deuxièmement, sur la DSP, on me dit « C'est trop court ». C'est quand même bizarre. Cela veut dire que l'on s'y prend 2 ans avant aujourd'hui pour pouvoir préparer une DSP, mais nous n'avons pas encore commencé pour la DSP des transports, dont le renouvellement est dans 2 ans. D'un côté, il y a 25 salariés, et de l'autre, il y en a 450. Après, on me dit qu'il faut aller vite. Non, nous avons du temps. J'ai téléphoné. C'est 18 mois en moyenne pour pouvoir faire une bonne négociation sur une DSP. Je crois que vous avez prévu 5 mois au cas où nous aurions un changement de délégataire. C'est le même personnel. La dernière fois, lorsque nous avons fait du transport sur certaines choses, nous avons changé de délégataire et ils ont repris immédiatement le personnel. Le directeur change peut-être, mais c'est à peu près tout, et tout le monde reste là. Il faut arrêter ! Nous avons le temps et le report est possible. Pour aller plus loin, il est même possible que nous puissions mettre une année de plus pour pouvoir créer notre structure publique, mais c'est un vrai choix.

S'agissant des investissements, on me dit qu'ils sont risqués. Au début, on nous a dit que l'on ne pouvait pas emprunter. Si, la Caisse des Dépôts et Consignations prévoit des emprunts sur 40 ans. Si le délégataire va faire, il va aussi emprunter, il va aller chercher de l'argent et il va facturer dessus. Cela veut dire quelque part que nous allons perdre la chaîne des valeurs. Ensuite, on me dit « c'est risqué », sauf que lorsque vous tirez du réseau de chaleur, c'est obligatoire de vous raccorder depuis un bâtiment neuf, comme pour tout changement de chaudière, ce qui est très risqué. Par conséquent, le réseau secondaire serait-il risqué ? Il n'y a pas de risque. Cela voudrait dire qu'un syndic privé, parce qu'on va aller chercher ceux-là, prendrait la décision de changer de chaudière hors la loi. Or on a uniquement des syndicats. Cela veut dire que cela pose aussi question sur le fait de dire « nous portons nos investissements, comme nous avons porté historiquement, sauf une fois, au réseau de chaleur, il n'y a aucun risque ». Néanmoins, le risque est ailleurs. Sur la DSP, vous prévoyez aujourd'hui l'ensemble des raccordements.

Je vous rappelle que l'on nous a présenté l'ensemble du réseau de chaleur, mais nous avons décidé ici de ne faire que la première partie, et la délibération d'après, c'est celle-là. Les deux autres ne sont pas dedans. Cela veut dire que le risque est justement sur la DSP si nous mettons tout, parce que nous serions obligés de mettre des avenants si nous en venions à décider autre chose. Par conséquent, le risque n'est pas là, mais ailleurs sur un certain nombre de points. Aujourd'hui, nous demandons le report, mais nous ne sommes pas sûrs que ce soit possible. Nous avons proposé, même si je ne suis pas un fanatique de la DSP, de dire que nous referions le même choix, ce que nous avons entendu. Nous pouvons faire quelque chose peut-être dans un certain temps, même dans 6 ans, ce qui voudrait dire que les élus suivants décideront. Nous proposons donc de mettre aux voix ce soir, puisque nous avons la possibilité de modifier, et nous demandons à ce que l'assemblée tranche, la possibilité de réduire à 6 ans et que nous reprenions l'intégralité des investissements. C'est une proposition de consensus, et dans les 6 prochaines années, nous créerons la structure et nous nous préparons pour que dans les 6 ans, nos successeurs puissent le faire tranquillement pour pouvoir récupérer la valeur.

Je suis d'accord, c'est l'intérêt général et c'est ce que nous visons sur la ville de Besançon et sur Grand Besançon Métropole chaque fois que nous faisons de la gestion publique. Je vais vous donner un chiffre. Auparavant, la tonne de déchets de tri était à 210 €. Lorsque l'on a créé le centre de tri, la tonne de déchets est passée à 140 € et elle est toujours aujourd'hui à 140 €. Quand on a repris les collectes des déchets, on a réduit de 30 % les marchés. Pourquoi la dernière fois a-t-on étendu notre collecte des déchets au niveau de la gestion publique ? Parce que cela marche et nous avons des tarifs les plus bas. Je suis d'accord avec vous, c'est ce que nous devons viser sur un certain nombre de choses et je pense que s'agissant de cette gestion publique sur ce que nous savons faire, nous sommes en capacité de bien le faire, difficilement de temps en temps, avec des améliorations à apporter de temps en temps, mais pour la satisfaction de l'ensemble de nos usagers ou de nos concitoyens.

M. ROUTHIER.- Mon cher Christophe, personnellement, je ne peux pas ne pas intervenir sur ce point. Cela fait des années qu'on dilapide nos entreprises. Nous avons une richesse fabuleuse et un savoir-faire en France. Aujourd'hui, on veut critiquer le système de DSP. Ce sont des milliers d'entreprises qui ont disparu aujourd'hui, parce que l'on veut faire exactement ce qu'elles font, à des tarifs plus intéressants, mais cela nous fait perdre toute notre richesse au niveau national. Ce qui se passe aujourd'hui dans le nucléaire, c'est exactement ce que l'on essaie de faire dans notre organisation communale ou intercommunale, ce que je ne peux pas laisser faire. Personnellement, c'est la richesse de la France que l'on est en train d'essayer de dilapider. Je refuse complètement de mettre des entreprises au banc des accusés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Anthony, tu veux apporter des éléments.

M. NAPPEZ.- Je vais répondre aux différents points. Je vais essayer de synthétiser. Si on parle de la régie, il faut quand même bien reprendre le processus. Quand on monte un groupe de travail pour réfléchir à cela, ce n'est pas pour repartir à zéro en Conseil Communautaire, ce qui n'aurait aucun sens. Il faut revoir notre processus et notre manière de fonctionner. Quand on a écarté la régie, même si ce n'était pas ton choix, Christophe, on l'a fait pour certaines raisons. Tu dis aujourd'hui « cela reprendra automatiquement le personnel, 25 salariés » et que nous sommes obligés de les reprendre. Non, nous ne sommes pas obligés de les reprendre, mais de leur proposer de venir, ce qui est autre chose. Ils ne sont pas obligés de venir.

Ensuite, s'ils viennent, tu es obligé de les reprendre à leurs conditions actuelles. Autrement dit, s'ils ont des niveaux de salaire supérieurs à ceux de nos agents dans des services similaires, tu les reprends à ces conditions. Tu crées donc une iniquité de traitement, ce qui risque de poser problème par la suite. Certes, il y a des problèmes de recrutement et de chômage bas en France, mais tout le monde le sait à la DME. On en parlait il y a encore quelques jours. Ils ont essayé de recruter un simple chauffagiste, ce qui leur a pris un an et demi. Je veux bien que l'on veuille reprendre toute l'équipe actuelle et dire que c'est facile. Dans un monde idéal, oui, c'est facile, mais dans la réalité, ce n'est pas si simple.

Pour répondre à Eloy sur les marges du privé, dans ton contrat de concession, le privé ne vient pas pour rien normalement. Il doit bien marger sur certaines choses, ce qui est déjà le cas dans le contrat de concession actuel. En revanche, quand tu négocies avec le privé, ce sont des choses que tu figes dans ton contrat à ce moment-là. Sur la partie tarifaire, il y a des formules de révision sur les énergies, puisque ce sont les principales variables volatiles. La mixité tarifaire protège actuellement nos abonnés. Je rappelle qu'il y a 40 % de déchets, 35 % de biomasse, de bois, et pour le reste, c'est du gaz et la cogénération de gaz, qui vont entre 5 et 10 % et alignés sur le prix du bois.

Toute cette mixité tarifaire protège les abonnés. Lorsque cela a explosé ailleurs, pour eux, cela a augmenté de 10 %, voire de 15 %. Ce sont les éléments figés du contrat de DSP. C'est ce que j'appelle « une assurance ». Cela nous donne une visibilité sur les 12 ans. Si nous sommes en régie sur ces points, pour faire simple, si cela « merde », nous assumons. Nous payons avec notre budget GBM ou nous payons en augmentant le tarif des abonnés. Il faut être clair.

Comme je vous l'ai présenté lors du précédent Conseil Communautaire, en 2021, le délégataire Celsius a subi une perte de 650 000 €. Est-ce parce qu'il est mauvais ? Est-ce à cause du contexte énergétique compliqué ? Je n'en sais rien. En attendant, il a perdu 650 000 €. Si nous avions été en régie, nous les aurions assumés. Que faisons-nous ? Chargeons-nous le tarif abonné ? Nous avons un tarif qui peut chaque année évoluer en fonction des pertes que nous faisons. Nous ne ferons peut-être pas de perte, je n'en sais rien, mais en attendant, ce contrat de DSP est une assurance.

Pour la partie emprunt, Christophe, tu as dit « on peut assumer les 70 M€ au niveau du budget ». Je veux bien, sauf que ta solution est d'emprunter sur 40 ans. Je rappelle qu'un emprunt sur 40 ans représente trois fois les intérêts d'un emprunt sur 15 ou 20 ans, comme celui que nous faisons actuellement en termes de montant. Nous voulons bien payer des intérêts à la banque quelle que soit la banque, mais nous ne voulons pas donner une marge au privé. Et encore, la marge du privé a représenté une perte de 650 000 € en 2021.

Cette durée de 12 ans est un consensus. Très honnêtement, il faut être clair. Si nous avions intrinsèquement interrogé tout le monde, nous serions partis sur une durée de 20 ans que je vous proposerais aujourd'hui. Or ce n'est pas le cas, parce que justement, nous avons eu un débat sur le sujet. Christophe, tu voudrais la durée la plus courte possible, soit 6 ans. Nous portons 45 M€ d'investissement. Nous ne pourrions pas faire une DSP de 6 ans en déléguant 26 M€ au privé sous ce modèle. Les 12 ans viennent de là. C'est un consensus aux 20 ans, et même ceux qui étaient plus sur 20 ans, aujourd'hui, se sont ralliés à cette décision de 12 ans, parce qu'elle est pragmatique, logique, elle nous protège et elle nous permet de ne pas exploser en termes de budget. Il faut être simple et clair. Il n'y a pas de loup sur le sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Gilles SPICHER.

M. SPICHER.- Merci, Madame la Présidente. Je vais être très bref. Je voudrais rappeler quelque chose que tout le monde connaît. Nous connaissons actuellement la crise énergétique probablement la plus grave depuis des décennies. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de dénigrer les entreprises privées, mais d'être lucide sur la politique d'un certain nombre de multinationales qui, aujourd'hui, touchent des milliards d'euros de dividendes, ce qui est reconnu par tout le monde, alors que pour la population, pour la plupart d'entre nous, les prix de l'énergie explosent. La responsabilité de cette situation, c'est tout de même la libéralisation du marché de l'énergie que nous avons mise en place depuis des dizaines d'années. Par ailleurs, je voudrais souligner la pertinence de la question posée par Philippe CREMER sur le prix de l'énergie qu'on laisserait au marché.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci. Je voulais juste revenir sur les propos d'Anthony NAPPEZ. Je vous avoue qu'au départ, je n'y connaissais rien au chauffage urbain. Nous avons eu un Comité de Pilotage où il y a eu un travail des services et de l'AMO pour nous présenter les différentes solutions. Je pense que ce travail n'a pas été fait pour rien. Une analyse a été précise. Il y a eu 5 Comités de Pilotage. Nous sommes arrivés à la conclusion que la DSP était la solution la plus adaptée aujourd'hui pour répondre à nos besoins quant à la gestion et à l'extension de ce chauffage urbain et j'ai confiance en ce qui nous a été proposé.

Effectivement, au départ, nous étions partis sur une proposition de DSP sur 20 ans, ce qui est habituel, même relativement court par rapport aux DSP dans ce domaine lorsque l'on compare avec d'autres collectivités. Tout à l'heure, Christophe LIME a parlé de consensus. Le consensus a été de dire que l'on allait raccourcir la durée de cette DSP à 12 ans. Pourquoi 12 ans et pas moins ? Parce qu'il y a des investissements à porter. Lorsque l'on porte des investissements, on fait des emprunts, et quand on fait des emprunts, on les amortit. Quand on les amortit sur une plus courte période, cela se ressent forcément sur le prix de la fourniture de l'énergie. Faire cet investissement sur 12 ans permet d'amortir sur une plus courte période que 20 ans, ce qui peut poser certaines difficultés. Il y a aussi le risque que nous arrivions à faire une négociation moins bonne que sur 20 ans.

La DSP sur 12 ans a été validée par les commissaires. C'est pour cela que le rapport qui vous est présenté aujourd'hui est celui validé par les commissaires. Effectivement, nous avons un délai de 2 ans, mais ce délai est nécessaire, parce que lorsque l'on fait une consultation, cela prend du temps pour monter le dossier. Là, nous sommes sur quelque chose de relativement compliqué, parce que nous avons une extension de réseau. Nous devons pouvoir avoir ensuite le temps de consultation, le temps de réponse, et derrière, un temps de négociation. Si nous voulons respecter les temps aujourd'hui, nous devons prendre une décision dans le bon timing et je crois que nous devons la prendre ce soir. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Anthony, tu veux donner des éléments.

M. NAPPEZ.- Oui, pour répondre entre autres à Gilles SPICHER. La crise énergétique est violente. Nous n'en avons jamais connu de telles. Je disais précédemment que nous sommes dans un contexte que nous n'avons jamais connu et qui est très différent de ce qui s'est passé par le passé. Justement, pourquoi allons-nous reprendre quelque chose en régie, avec des risques importants, sans visibilité, alors que nous sommes en pleine crise énergétique, que les factures des collectivités explosent partout ?

Concernant la société Celsius, on dit que ce sont des multinationales. Je suis d'accord, et je ne suis pas pour les grandes multinationales où c'est très opaque, avec des évasions fiscales de tous les côtés. Ce n'est pas mon « truc ». La société Celsius a été créée lors de la précédente DSP, au début, pour Besançon. Chez Engie, on leur a dit « il faut créer cette société dédiée, locale, qui va avoir une comptabilité locale ». Il y a un contrat de DSP derrière. Tout est dedans. Vous avez des variables d'ajustement dans ce contrat, mais tout est dedans. Il n'y a donc pas d'opacité là-dessus. Après, qu'ils fassent des bénéfices ou des pertes, certes, mais quand vous avez un opérateur privé qui fait des pertes, ce n'est jamais bon non plus.

Christophe, au Département de l'Eau et de l'Assainissement, tu travailles aussi avec le privé, avec Veolia. Tu détectes des choses. Tu travailles sûrement avec Vinci aussi. Tu cites souvent un exemple que tu aimes bien et qui est très parlant. Tu parles de La Malate. Tu disais « À La Malate, il y avait un opérateur. Le marché était ficelé. Il est venu. On a fait un appel d'offres. Il n'y a eu personne. Il allait le remporter ». D'autres opérateurs sont venus derrière. Tant mieux, c'était opportun. Que s'est-il passé lorsque ces opérateurs sont venus ? Il y a eu une meilleure négociation et finalement, le prix a été tiré vers le bas. C'est le but du jeu. Nous savons que nous avons déjà *a minima* 6 gros opérateurs du chauffage urbain, dont Engie, Delkia, qui se battront pour cette DSP. Nous savons quoi qu'il arrive, ce sera l'objet de la deuxième partie des 2 ans, temps que l'on dit court, mais une fois retenus les 2 ou 3 opérateurs qui nous intéressent le plus, la partie négociation fera le reste du travail et nous garantira un bon contrat de DSP.

Que s'est-il passé sur la DSP actuelle ? Pourquoi Engie et Celsius ont-elles perdu de l'argent l'année dernière ? Parce que la négociation a été bonne. Il faut le dire aussi. Quelqu'un a bien négocié, et je ne cite personne. La négociation a été bonne, le contrat a été bon. Du coup, le tarif aux abonnés derrière est protégé. Si nous revenons à ce que disait Laurent CROIZIER, ce n'est pas une histoire de privé ou de public, mais une histoire de garantie. Nous gardons la main sur tout ce que je vous ai dit. Il s'agit donc de nous protéger par rapport à cela.

Concernant la libéralisation du marché de l'énergie, il ne faut pas tout mélanger. Cela n'a pas grand-chose à voir. Il a été libéralisé il y a une quinzaine d'années, des directives européennes ont voulu que l'on vende de l'électricité à prix cassé aux privés pour qu'ils se fassent des marges et de nombreux opérateurs ont fleuri à ce moment-là, mais nous ne parlons ici que de l'électricité. Nous en payons les pots cassés aujourd'hui, mais c'est un autre sujet. En ce moment, il y a de nombreuses consultations à l'Assemblée Nationale, une commission parlementaire travaille sur ces sujets. Allez voir les vidéos, c'est extrêmement intéressant, et vous verrez pourquoi nous en sommes là. Néanmoins, cela n'a rien à voir avec le sujet, dont nous parlons aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Olivier, puis Hasni.

M. GRIMAITRE.- Sur la démocratie participative, je ne dis pas que rien n'a été fait, mais cela demande quand même suffisamment de temps pour aller aussi à la rencontre des habitants. Nous le voyons sur le PLUi. Si nous voulons toucher le public et les habitants, cela demande aussi de démultiplier les moyens d'y parvenir. Il faut aussi parfois arriver à ce que les élus eux-mêmes soient persuadés du bien-fondé de la consultation et de la concertation. C'est un long cheminement. J'ai dit que je me réjouissais de notre avancement sur ces questions. Je pense que sur ce dossier, comme sur d'autres, nous pouvons encore mieux faire.

Ensuite, pour la durée de la DSP, Jean-Paul MICHAUD vient de dire que cette durée avait été validée par les commissaires. Je suis désolé, ce qui est passé en commission, même en Bureau le 1^{er} décembre, c'était au départ une DSP de 20 ans. Un groupe de travail s'est réuni il y a une semaine entre le Bureau et le Conseil Communautaire et il a décidé à un moment donné de revoir la durée de la DSP. Comme quoi, tout est possible. Même jusqu'à ce soir, puisque nous sommes l'instance délibérative, nous pouvons à un moment donné prendre une décision et modifier le rapport si nous le souhaitons. Nous sentons aussi qu'il y a un besoin d'information, pas simplement par les habitants, mais aussi par les élus que nous sommes.

Jean-Paul, qui a fait partie du groupe de travail, dit lui-même qu'à un moment donné, il n'y connaissait rien. Je peux me ranger aussi dans cette catégorie. Je pense qu'il y a aussi d'autres élus ce soir dans le même cas. Je pense que vu les questionnements et les débats, il serait intéressant de nous donner un peu plus de temps, ou de pouvoir réfléchir sur une période de 6 ans sur les choix que nous pourrions faire par la suite sans aller sur une période aussi longue.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Hasni ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup. De nombreux éléments ont été dits. Je vais revenir rapidement sur deux ou trois choses.

Certains discours qui ont été prononcés me dérangent. Heureusement qu'il n'y a pas tant de monde que cela qui regarde nos Conseils Communautaires, parce qu'entendre dire que certaines choses étant trop compliquées pour nos habitants, cela ne vaut pas la peine d'essayer de travailler avec eux sur ces éléments, me fait mal, surtout lorsque nous regardons les conditions de l'élection municipale de 2020 où le taux d'abstention était gigantesque, presque 50 %, ce qui devient une habitude, un train qui arrive à l'heure. Ces éléments doivent donc nous interroger.

Plus globalement sur cette espèce d'injonction avec d'un côté les pragmatiques et de l'autre, les idéalistes qui ne connaissent pas la réalité, je pense que tout le monde ici n'a qu'une idée : travailler dans l'intérêt général. Nous pouvons avoir des considérations différentes sur le moyen d'arriver à cet intérêt général, mais j'ai des difficultés avec cette façon de voir les choses en opposant les idéalistes et les pragmatiques. Souvent, ceux qui se pensent être pragmatiques sont des idéalistes qui s'ignorent. Je pense qu'il faut faire attention à cette vision des choses. Il y a un autre élément concernant la question de la régie publique. Beaucoup de choses ont été dites, je ne vais pas revenir dessus. Cela étant, nous avons des régies publiques sur GBM. Il n'y en a aucune que nous considérons comme mauvaises.

Cela me fait un peu penser à SCHOPENHAUER qui disait : « une idée passe par trois étapes. Elle est moquée. Elle est ensuite combattue. Puis elle est admise comme une évidence ». Pour l'instant, l'idée de la régie publique est combattue. J'espère que dans quelques années, elle sera admise comme une évidence. Nous devons essayer d'y travailler. C'est pour cela que je renouvelle ce qui a été dit précédemment sur la demande d'un amendement sur 6 ans de DSP avec les investissements pris par GBM. Au moins, tout le monde aura les informations et nous pourrions avancer à ce niveau, en espérant que tout le monde avance. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme je suis très pragmatique, puisqu'il y a une demande d'amendement, vous savez que cette demande est dans le règlement intérieur, qu'elle peut se réaliser à partir du moment où il n'y a pas d'impact financier. Nous sommes bien dans ce contexte. Je vous demande si vous êtes d'accord de passer un amendement. Nous verrons ensuite quel amendement. Je suis désolé, mais il y a des règlements et je les suis. Comme ce vote n'était pas prévu, souhaitez-vous qu'il se fasse via la QuizzBox ?

M. CROIZIER.- Excusez-moi, mais j'ai besoin d'avoir des compléments concernant le règlement avant que nous puissions voter, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Allez-y. Posez-moi votre question sur le règlement.

M. CROIZIER.- Ne vous inquiétez pas, nous allons parler calmement. Excusez-moi, mais je ne le connais pas par cœur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Moi non plus. C'est la raison pour laquelle j'en ai une copie.

M. CROIZIER.- Quand quelqu'un propose un amendement, ne faut-il pas le déposer à l'avance ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non.

M. CROIZIER.- Deuxième question. Si l'on a un droit d'amendement, pourquoi devrions-nous voter ce droit d'amendement ? Est-ce dans le règlement ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est ainsi. Je vous lis l'article 18. Ce sera plus simple. « Tout membre du Conseil Communautaire peut, soit verbalement, soit par écrit, proposer des amendements sur les affaires en discussion soumises en Conseil de Communauté. Le Conseil Communautaire décide de la discussion immédiate, du rejet ou du renvoi des amendements à la Commission compétente devant laquelle leur auteur est admis à les défendre. Le renvoi de l'amendement implique l'ajournement du projet. Bien que la discussion soit ouverte, les amendements peuvent être retirés par leur auteur. Les amendements sont mis aux voix avant la question principale. » Cela passe donc par cette mise aux voix. Excusez-moi, mais tout cela est attesté par le service juridique.

« Toute proposition ne figurant pas à l'ordre du jour ou entraînant le vote d'un crédit ou la diminution d'une recette est renvoyée à la Commission [ce qui n'est pas le cas]. Toute proposition adoptée par une Commission peut être soumise au Conseil Communautaire par un rapporteur qui présente un rapport écrit. ». Je vous le dis, c'est attesté en long, en large et en travers par le service juridique du Grand Besançon. Comme je fais confiance au service, je sou mets au vote, mais je reviens sur notre histoire de « zappette ». Je vous propose de mettre au vote. Êtes-vous d'accord pour un vote électronique ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Nous passons donc au vote électronique. Êtes-vous d'accord pour qu'un amendement soit proposé concernant les 6 ans ? Nous voterons ensuite la nature de l'amendement.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Nous proposons donc un amendement.

M. CROIZIER.- Je voudrais dire deux choses. Premièrement, je pense qu'il faudrait changer le règlement. Je trouve normal qu'un conseiller communautaire puisse proposer un amendement, mais cela me choque que l'on pose la question en Conseil Communautaire comme si l'on n'avait pas le droit d'amender. De mon point de vue, je trouve normal qu'un conseiller communautaire puisse dire « je propose une modification ». Sinon, je trouverais cela curieux, et c'est mon premier point de vue. Deuxièmement, si j'ai bien entendu Monsieur NAPPEZ, il a dit qu'entre 20 ans, 12 ans et 6 ans, il y avait un impact financier. C'était le fond.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER, excusez-moi. Si vous avez quelque chose à contester, je l'entends.

M. CROIZIER.- Non, je ne conteste pas, mais vous avez dit tout à l'heure, Madame la Présidente, que l'amendement n'était recevable que s'il n'avait pas d'impact financier. J'ai entendu Monsieur NAPPEZ dire tout à l'heure que 20 ans, 12 ans ou 6 ans, cela avait un impact financier. Ma question est : y a-t-il un impact financier ? Monsieur NAPPEZ peut répondre par oui ou par non, et cela répond de la recevabilité de cet amendement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, c'est juridiquement. Je suis sûre que Monsieur NAPPEZ a une licence de droit, mais pour autant, je vous le dis. Il n'y a pas d'impact conséquent.

M. CROIZIER.- Ce n'est pas ce qu'il a dit.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il a dit que cela jouerait sur la négociation. Nous avons eu un vote positif pour un amendement. Cela va donc être très simple. Êtes-vous d'accord avec un amendement à 6 ans ?

Gabriel, souhaitez-tu intervenir auparavant ?

M. BAULIEU.- Nous le découvrons maintenant, puisque c'était une idée émise par certains. Je viens de voter que je ne suis pas contre une proposition d'un amendement au vote, mais maintenant qu'il est dit que c'est 6 ans, je prends formellement la parole pour nous renvoyer à tout le travail réalisé par le groupe de pilotage, le débat en Bureau que je vous dis animé, qui a fait l'objet d'un vote très clair sur la base précisément – et je peux en témoigner – de la volonté de la Présidente qui a parlé de consensus, de ce que rappelle Anthony NAPPEZ ce soir en termes de consensus et que la proposition faite ce soir, fort bien présentée par Anthony NAPPEZ, est la plus proche possible du consensus.

À un moment donné, on ne peut pas faire l'unanimité. Il y a eu une recherche acharnée de consensus avec l'ensemble des enjeux évoqués. Je tenais à le dire avec insistance avant que nous votions. Vous aurez compris que je ne voterai pas l'amendement de 6 ans.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous le dis simplement. Nous avons déjà pratiqué ce vote sur un amendement qui avait d'ailleurs été refusé, mais je ne me souviens pas à quelle occasion. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci. Je prends cette fois position sur l'amendement à 6 ans. Pour moi, il a un impact financier, puisque sur une DSP à 6 ans, je pense – et j'aimerais que les élus qui ont travaillé dans le Comité de Pilotage puissent répondre – que les tarifs seront plus défavorables pour les habitants que sur une délégation à 12 ans. Cela me paraît logique. Ma logique n'est peut-être pas la bonne. J'aimerais donc avoir une confirmation, parce que c'est important que nous ayons cette information avant de pouvoir voter. Si c'est défavorable, je ne le voterai pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous parlez depuis plus de 5 minutes.

M. CROIZIER.- Non, cela ne fait pas 5 minutes, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est indiqué ici.

M. CROIZIER.- Non, le chronomètre n'a pas démarré. Du coup le choix est différent.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois que vous avez parlé au moins trois fois, si ce n'est quatre sur ce dossier.

M. CROIZIER.- Non, c'était sur d'autres dossiers. Merci, Madame la Présidente, de nous laisser la parole. Je pense que c'est important de débattre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER, le règlement est ainsi fait. Ce sont deux prises de parole sur un même dossier. Je vous ai donc largement laissé la parole. Monsieur LIME.

M. LIME.- Tout le monde s'étant exprimé, je m'exprime en 30 secondes pour répondre à Monsieur CROIZIER. Non, il n'y a pas d'impact financier. La négociation se fait sur une DSP avec un certain nombre d'investissements. À la fin de la DSP, si nous ne touchons pas les tarifs, ils restent les mêmes pour les usagers. Si nous revenons en régie, la régie rachète les investissements qui n'ont pas été financés. Si nous repartons sur une DSP, nous les remettons dans le contrat de la nouvelle DSP. Par conséquent, je vous réponds qu'il n'y a aucun impact financier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais peut-être vous répondre plus clairement, Monsieur CROIZIER. Il ne faut pas que l'amendement ait un impact pour la collectivité. Tel est l'enjeu. Je réponds à la question technique. Il s'agit de savoir si cet amendement a un impact pour la collectivité, puisque cela pourrait impacter un budget. C'est bien de cela qu'il est question. Quant à la question des usagers, c'est toute la discussion qu'il y aura. Je suis sûre qu'il y aura également une négociation. Je suis très fière que l'on ait dit que la négociation était très bonne, puisqu'avec Jean-Louis FOUSSERET, j'étais l'élue qui participait à cette négociation, tout comme Anthony NAPPEZ le fera avec moi. Comme j'ai eu droit à cette belle expérience, que nous sommes arrivés à une belle négociation, je tiens quand même à vous dire quelque chose. C'est là où nous sommes face à une complexité.

Figurez-vous qu'à la fin du mandat, au moment où nous étions d'ailleurs en pleine négociation, nous avions les mêmes personnes qui sont venues aujourd'hui manifester, et je comprends qu'elles puissent se poser des questions, et qui demandaient à ce que l'on remette en cause le réseau de chaleur. La solution d'une chaufferie au gaz en pied de bâtiment leur paraissait à l'époque plus intéressante que ce que pouvait apporter le réseau de chaleur, parce que le réseau de chaleur était mis en difficulté face aux coûts et aux contrats incroyablement bas. J'avais rencontré les sociétés en disant « vous cassez les prix et vous mettez finalement en difficulté les outils que vous accompagnez ». Je me souviens très bien de toutes ces discussions et je pourrais vous en faire toute une histoire, car c'est très intéressant de voir ce que nous discutons dans ces cas-là.

Pour revenir à notre situation, je pense que nous allons arrêter les débats. Je le demande à l'assemblée. Je vous propose que nous mettions cet amendement au vote concernant une durée de 6 ans au lieu de 12 ans. Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Juste une question à Anthony pour que nous soyons bien clairs. Si nous supportons les mêmes investissements, entre une durée de 6 ou 12 ans, cela n'a-t-il pas d'impact sur la tarification ?

M. NAPPEZ.- C'est un choix que nous faisons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela n'a pas d'impact sur la collectivité ! C'est ce qui est posé dans le règlement !

M. MICHAUD.- Ce n'est pas ma question. Ma question est bien sur l'impact sur le prix quant à notre décision de faire 6 ans ou 12 ans.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non. À ce moment-là, refaites un groupe de travail, excusez-moi. Et on va se demander si à 20 ans, cela n'aurait pas été mieux. Je vous dis que nous soumettons l'amendement à 6 ans au vote. Nous n'allons pas y passer trop de temps. Je vous remercie de voter pour une DSP à 6 ans pour le rapport n°44.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose d'arrêter le vote. Nous avons donc 92 votes contre (82,9 %), 19 votes pour (17,1 %) et 3 abstentions.

Je sou mets maintenant au vote la délibération telle qu'elle est écrite à 12 ans.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport est approuvé par 91 voix pour (82 %), 20 oppositions (18 %) et 3 abstentions.

<p>Rapport n°45 - Réseau de chaleur OUEST/Réseaux d'eau et d'assainissement - Autorisation de signature des marchés de travaux pour la réalisation d'une extension du réseau de chaleur OUEST et du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement en interface</p>

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport concerne les investissements actuels. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Rapport n°46 - Autorisation de signer les conventions de gestion des services d'entretien de la voirie - Nouvelles modalités d'indexation

M. GUYEN.- Conformément à la Charte de gouvernance adoptée le 15 février 2018 en Conseil Communautaire et aux principes d'extension des compétences et aux modifications statutaires adoptés le 29 juin 2018 en Conseil Communautaire, une convention de gestion des services d'entretien de la voirie traduit les modalités selon lesquelles les missions de proximité sont déléguées par le Grand Besançon Métropole aux 67 communes hors Besançon. Les conventions actuelles arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il convient de les renouveler.

Les modalités d'exercice des compétences reconnaissent un principe de subsidiarité pour les gestions des missions de proximité relatives aux compétences « voirie », « parcs et aires de stationnement » et « signalisation ». Cette subsidiarité se traduit par la signature d'une convention de gestion des services d'entretien passée entre Grand Besançon Métropole et chacune des 67 communes membres, hors la Ville de Besançon, pour laquelle les ressources (humaines, financières et matérielles) sont transférées au Grand Besançon Métropole pour l'exercice des compétences communautaires. La convention de gestion précise les missions assurées par les communes. La rémunération de ces missions correspond à 95 % de l'attribution de compensation « entretien courant de voirie » révisée au coût de l'année 2022 hors missions éclairage public et ouvrages d'art qui restent exercées par GBM.

La commune met en œuvre tous les moyens nécessaires au bon exercice des missions qui lui sont confiées. Une somme forfaitaire égale à 95 % du montant définitif de l'attribution de compensation « entretien courant de voirie » comme calculé par la CLECT sera par la suite indexée annuellement.

S'agissant de l'éclairage public, l'entretien et le renouvellement des dispositifs d'éclairage public accessoires de voirie relèvent de la compétence de Grand Besançon Métropole. Chaque commune choisit le niveau de service. Le montant de la convention pourra être modulé. La convention entrera en vigueur le 1er janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable trois fois de manière tacite pour la même durée.

Il y a des modalités financières et un suivi de la convention. S'agissant des modalités financières, précédemment, le TP08 a augmenté de 18 % sur 18 mois, ce qui conduit à s'interroger, premièrement, sur la pertinence de ces index. Or l'achat de fourniture de voirie représente en fait une part assez faible des dépenses de section de la voirie, sachant que l'apport majoritaire est le plus souvent des frais de personnel, de maintien et de la référence du TP08 et nous aurait conduits à une évolution non conforme à la charge supportée par les communes.

Deuxièmement, le dispositif proposé s'appuie sur le taux d'inflation prévisionnel prévu en Loi de Finances, ce qui permet à chaque commune de connaître précisément la recette à laquelle elle peut prétendre lors de sa préparation et de son vote de son budget primitif.

Troisièmement, le taux d'évolution est plafonné au niveau du taux plafond du Pacte de Confiance si celui-ci est adopté, soit 0,5 point de moins que l'inflation prévisionnelle, soit 3,8 pour 2023. Si le système de plafonnement des dépenses de fonctionnement des collectivités venait à ne pas être mis en place, l'évolution passerait en 2023 de 3,8 à 4,3, ce qui nécessiterait une nouvelle délibération en DM1.

Voilà ce que je voulais vous présenter. Je peux aller dans le détail, mais je vois que vous êtes tous volontaires pour que j'abrège, ce que je fais. Nous vous demandons :

- de vous prononcer sur cette convention de gestion et d'entretien qui va être signée par chaque commune sur ce que je viens de vous expliquer,
- d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

J'écoute vos questions.

M. FELT.- Je crois que nous en avons parlé plusieurs fois. Je vois que tu persistes dans l'erreur. Je vais donc prendre la parole. Tout à l'heure, la Présidente a dit « il se passe des choses très positives dans cette enceinte ». Je suis d'accord avec notre collègue qui a dit que la mission PLUi était performante. Je confirme que c'est le cas pour l'instant, car il faut être prudent. Par la suite, le zonage, c'est autre chose. Il se passe des choses positives, certes, mais il y a aussi des choses négatives. Je souhaiterais aborder ce problème négatif pour moi. Ce n'est pas un problème d'argent, mais un problème d'éthique.

Je trouve franchement détestable, parce que je ne suis pas fait ainsi, que l'on modifie la règle du jeu en cours de partie. Il y a 4 ans, un indice avait été arrêté. On l'avait choisi à bon escient, c'était le TP08. On l'avait choisi, parce qu'il était bas. Les indices sont les indices, ils évoluent. L'indice ne nous convient plus 4 ans après. Je comprends que l'indice ne convienne pas, puisqu'il a augmenté de façon significative, mais lorsque l'on change la règle du jeu, on essaie de faire en sorte que la proposition faite aille dans le sens des communes.

Avec ce rapport, j'ai le sentiment que nous n'avons pas pris suffisamment en compte l'intérêt des communes. Pourquoi ? Yves, tu es passé un peu vite sur la formule de calcul. Or on nous en propose une modification. Vous contractualisez, cela ne vous convient pas, vous changez la formule. C'est comme si le pain du boulanger était indexé sur le blé. Demain, il ne pourra pas l'indexer sur le litre d'huile pour les voitures. La formule de calcul a le mérite d'avoir été travaillée, effectivement, pour que l'on se fasse avoir. Il est écrit dans le rapport « la rémunération versée à la commune sera actualisée chaque année en fonction du taux d'inflation prévisionnel retenu dans le cadre de la Loi de Finances selon la formule suivante [...] »

Quand on sait que l'État, pour toutes les Lois de Finances, s'est toujours trompé depuis 1973, cela veut dire que l'on prend un indice qui est faux par définition, le taux d'inflation prévisionnel, sous l'arbitrage de Monsieur le Député, était de 4,3 ou 4,4. Nous savons aujourd'hui que ce taux est faux. Pardonnez-moi, mais c'est idiot de prendre un taux d'inflation pertinent que l'on sait pertinemment être faux. Ensuite, on le corrige, parce qu'il faut toujours prendre des précautions.

Ensuite, « Cette formule s'applique dans les limites suivantes :

- L'évolution entre N et N+1 ne peut excéder le taux maximum d'évolution des dépenses de fonctionnement que l'État pourrait imposer annuellement aux collectivités [...]
- À titre de clause de sauvegarde, en cas de déflation (taux d'inflation prévisionnel négatif), le montant de l'année N est reconduit à l'identique en N+1. »

Je veux bien que l'on se creuse la tête pour des indices, mais c'était quand même assez facile, à mon sens, de faire le tour du problème. Pourquoi ? Aujourd'hui, le législateur, pour une fois, a pris la bonne décision pour l'indice de référence des loyers. Tout le monde le sait, cet indice augmente beaucoup plus vite que la normale, ce qui met en difficulté les gens qui paient un loyer. Qu'a dit le législateur ? On le bloque à 3,5. Après, lorsque le temps aura passé et que les choses seront redevenues normales, on appliquera de nouveau l'indice, ce que je trouve sain. On aurait pu prendre toujours le TP08, se mettre d'accord sur une augmentation, ce qui n'était pas difficile. Il suffisait de donner un taux. Je l'aurais accepté, puisqu'il n'y a pas de changement de règle du jeu. Par exemple, à Miserey, le législateur nous a dit que pour les loyers, le taux était de 3,5. Qu'avons-nous fait ? Nous avons dit 2,5 pour aider les personnes qui paient un loyer.

Il faut toujours tenir compte de la qualité du cocontractant que vous avez en face de vous. Dans cette affaire, j'ai l'impression que nous n'avons pas pris suffisamment en compte la qualité des cocontractants, puisqu'il y a autant de contrats que de communes dans la salle, c'est-à-dire 67. Nous avons fait un « truc » de réflexion, ce que j'entends, mais c'est un « truc » qui ne me convient pas. Merci.

M. GUYEN.- Je vais d'abord apporter une réponse. Nous arrivons au terme de la convention. La partie de jeu est terminée. Nous allons repartir sur une nouvelle partie. Il a fallu bien évidemment recalculer par rapport au TP08 qui avait pris 19,8 % en l'espace de 18 mois. Nous avons dû nous interroger sur la manière de recalculer l'AC de compensation au profit des communes sans qu'elles perdent énormément. Nous avons travaillé sur ce sujet et nous avons pensé que le fait d'avoir l'indice de l'inflation, mais en retenant tout de même 0,5 sur le contrat de confiance, permettait quand même aux communes de rester dans l'enveloppe prévue avec le TP08. Marcel, tu le sais, je t'ai donné les chiffres en Comité de Secteur, mais je rappelle que pour 2022, nous appliquons encore le TP08. À partir du 1^{er} janvier 2023, on applique l'inflation à 3,8. C'était 3,7, c'est remonté à 3,8, parce que nous sommes à 4,3.

Dans les simulations que nous avons faites, je t'ai donné les chiffres de Miserey, nous ne perdons quasiment rien, parce que sur la période, nous sommes quasiment toujours au même chiffre que lorsque nous avons appliqué le TP08 sur la période 2019-2022. Aujourd'hui, nous appliquons ce taux. L'année prochaine, je ne sais pas de quoi sera fait l'inflation – ou déflation, mais cela m'étonnerait – et à ce moment-là, nous ajusterons sur ce sujet. Comme je l'ai dit, le plafond est de 3,8 pour 2023. Si le système de plafonnement des dépenses de fonctionnement des collectivités venait à ne pas être mis en place, l'évolution passerait en 2023 de 3,8 à 4,3. Dans le cadre de la Loi de Finances, le gouvernement accepterait peut-être – c'est en discussion – de rester à 4,3 sur l'inflation, donc de ne pas l'appliquer dans le cadre du Pacte de Confiance. Là, nous reviendrons pour les communes à 4,3, ce qui nécessitera une DM.

M. BAULIEU.- Je souhaiterais ajouter deux ou trois mots à l'adresse de Marcel FELT. Il vient très utilement de rappeler que nous ne sommes pas sur une méthode consistant à changer la règle du jeu en cours de partie. Quand on veut être précis, il faut l'être. Ensuite, je crois que nous tous, dans cette salle, et c'est la singularité de l'intercommunalité, nous sommes de manière égale des gestionnaires de nos communes et des gestionnaires de l'intercommunalité. Nous devons en permanence avoir le souci précisément des bons dispositifs équilibrés. S'il y a un domaine où les communes ne peuvent pas faire grief du sort financier que leur réserve l'intercommunalité, c'est bien celui de la voirie. Rien que la première année, cela nous a coûté la bagatelle de 10 à 11 M€ de coût parti.

Devrions-nous parler ici du transfert de la compétence annexe que sont les eaux pluviales ? 200 000 € d'attribution de compensation, 1 M€ de crédit ouvert. Marcel, tu souhaites être précis, sois-le. Tu souhaites être factuel, sois-le. Sur la voirie, ce n'est pas le bon dossier pour précisément faire le reproche que tu as fait à l'intercommunalité qui est notre affaire commune.

M. FELT.- Ai-je encore un droit de réponse ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr, tu as le droit.

M. FELT.- D'abord, Yves, tu sais très bien que ce n'est pas un problème financier. Je te l'ai dit et je te l'ai répété. Le problème financier n'entre pas en considération. Peu importe que cela fasse 2 ou 3 000 € de plus. Ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est l'éthique. Sur les coûts partis, je peux regarder tout le monde ici dans les yeux. Je n'ai fait aucun coût parti. J'aurais pu en faire, parce que je connaissais la règle. Or je n'en fais aucun. Une toute petite rue à 9 000 €, parce que nous étions engagés sur un lotissement qui devait être pris, mais je n'ai aucun coût parti. Ce n'est pas à moi qu'il faut donner des leçons. Je veux que tout le monde l'entende ici. Ensuite, Yves, je sais bien, parce que je te connais depuis 20 ans, que dans le ton que tu as, tu n'es pas convaincu par ce que tu dis. Je le sais, parce que nous nous connaissons bien. *Rires.*

M. GUYEN.- Tu m'excuseras, mais quand même, si je ne pars pas convaincu, je ne présente pas le sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Après, il y a un petit repas si vous voulez en discuter.

M. GUYEN.- Je voudrais quand même compléter mon rapport, parce qu'il y avait deux points. Il y avait les modalités financières, bien évidemment, mais il y a aussi le suivi de la convention. Dans le rapport, il est indiqué : « La transmission du bilan annuel listant les interventions réalisées [et je serai vigilant sur Miserey] par la commune pour l'année N conditionne le versement de la première moitié du montant annuel de l'année N+1 ». Je rappelle que le bilan annuel des interventions des communes doit nous être fourni au 1^{er} mars au plus tard, et cela conditionne le versement de la première moitié de l'attribution de compensation. Il faut que cela soit dit aussi et bien compris, parce que pour l'instant, tout le monde ne le donne pas. Nous sommes à peu près à 40 % de retours du bilan annuel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte une abstention. Merci, Marcel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Marie ZEHAF.

Mme ZEHAF.- Merci, Madame la Présidente. La révision du Plan de mobilité (PDM) du Grand Besançon Métropole a débuté en janvier 2021. C'est un document de planification obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il s'insère entre les documents de planification SCoT et PLUi, et il est du même niveau que le PLH (Programme Local de l'Habitat), et le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Les principaux objectifs du PDM sont fixés par le Code des Transports et concernent :

- l'amélioration des mobilités quotidiennes de tous les usagers,
- la diminution du trafic automobile,
- l'amélioration de la qualité de l'air,
- la préservation de l'environnement,
- la maîtrise des coûts collectifs.

Principalement, un Plan de mobilité poursuit un objectif majeur : le report modal. Il s'agit de repositionner la voiture dans un ensemble d'autres solutions de déplacement, et uniquement pour des trajets où aucune autre solution n'existe.

Une démarche de concertation a été engagée et va se poursuivre tout au long du processus de révision du PDM.

Une synthèse des enjeux issus du travail de diagnostic a été faite et deux scénarios sont ressortis :

- Le scénario 1 « Efficacité et rapidité » où clairement les transports collectifs représentent l'épine dorsale des solutions pour provoquer le report modal,
- Le scénario 2 « Proximité et flexibilité » qui est basé sur l'intermodalité : l'utilisateur dispose d'un ensemble de modes de transport accessible à partir de nombreux points maillant le territoire, appelés nœuds de mobilité. Ces nœuds offrent aux utilisateurs un accès à plusieurs réseaux et services de transport (voiture, vélo, transport collectif, marche). Le mode choisi pour se déplacer est fonction du déplacement et de l'environnement traversé.

Ce second scénario est cohérent avec la structuration de GBM avec les bassins de proximité mis en évidence dans le SCoT, et permet de proposer des mobilités diversifiées répondant aux besoins variés. Le Comité de Pilotage du 25 mai 2022 s'est donc orienté sur le scénario 2 du fait de sa grande cohérence avec l'armature du SCoT, mais aussi parce qu'il permettait de répondre plus finement à la diversité des besoins dans un contexte de territoire, dont la densité est partiellement diffuse. Il apporte également un intérêt, et un impact plus fort sur la mobilité, et globalement une meilleure évaluation. Le Comité de Pilotage a demandé à ce que la politique de mobilité soit cohérente avec le développement urbain et qu'elle prenne en compte de façon réaliste les enjeux d'énergie et de coûts pour les usagers.

La politique de mobilité doit aussi correspondre à l'ensemble des problématiques urbaines et périurbaines et aux motifs de déplacement des usagers, le service à l'utilisateur étant prépondérant. La Région étant cheffe de file de l'intermodalité et de la multimodalité, les négociations avec la Région sont donc incontournables dans le cadre de l'élaboration de ce Plan de mobilité.

Concernant le planning, le plan d'actions sera largement partagé début 2023 en bureau-débats, en conférence des maires, en comité des partenaires. Le PDM devrait être arrêté en Conseil Communautaire en avril ou en mai 2023. À la suite de ce Conseil Communautaire, les personnes publiques associées seront consultées et devront se prononcer dans les 3 mois. Il y aura ensuite une enquête publique sur une durée de 3 mois. L'ajustement du PDM sera refait après les enquêtes publiques pour validation en Conseil Communautaire début 2024. Ce soir, l'assemblée communautaire est appelée à se prononcer sur le scénario proposé par le Comité de Pilotage pour la révision du Plan de mobilité et la poursuite de la démarche.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires, des précisions ou des orientations ?
Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente, et merci à Marie ZEHAF pour la présentation et tout le travail réalisé par les services et à travers les différentes réunions qui ont pu avoir lieu. Je partage le choix du scénario 2. Je voudrais juste revenir sur les objectifs de part modale du Plan de mobilité. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, je regrette que la part modale des transports en commun ne soit pas plus ambitieuse. En effet, dans le scénario 2, cette part modale passerait de 10 % en 2018 (date de la dernière enquête ménage déplacement) à seulement 14 % en 2023. Il faut savoir qu'elle était de 11 % en 2005, ce qui veut dire que déjà, entre 2005 et 2018, il y a eu une baisse de 1 %, ce qui n'est pas forcément un bon signal.

Passer de 11 à 14 % entre 2005 et 2032, soit une augmentation de 3 %, je trouve cela plutôt léger, parce que si nous voulons faire en sorte que la voiture ne soit pas toujours reine pour les transports entre le domicile et le travail, il est primordial, à mon avis, de développer davantage les transports en commun et l'intermodalité, car le développement du vélo et de la marche, qui est important et que nous voyons dans les parts modales annoncées, de gros efforts restant à faire sur ce plan, je ne suis pas sûr que cela suffise à réduire suffisamment l'usage de la voiture.

Je voudrais aussi dire que les résultats d'une enquête récente réalisée auprès des 12-25 ans montrent que ces jeunes placent le développement des transports en commun comme leur priorité. Il serait donc aussi important d'en tenir compte. Pour ce faire, je souhaiterais que l'objectif de la part modale des transports en commun puisse être réévalué à l'avenir dans le cadre de ce Plan de mobilité et que le groupe de travail Mobilité au sein de Bureau de GBM puisse se réunir de nouveau, comme il en avait été question, pour aborder justement différents sujets (offre, fréquence, intermodalité, investissements, tarification des transports). Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y a pas d'autre remarque, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Rapport n°48 - Opération de requalification de voirie et Gros Entretien et Renouvellement (GER) -
Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions de fonds de concours
pour le programme 2022

M. GUYEN.- C'est relativement simple. C'est lorsque les communes demandent de la surqualité dans le cadre des gros entretiens et réparations. À ce moment-là, il y a une facturation à la commune de 100 % du dépassement par rapport à l'estimation des services. Cela concerne surtout les programmes de surqualité. C'est en fonction bien évidemment du calcul du taux 2022 de chaque commune sur le taux de fonds de concours. Dans le cadre du fonds de concours GER complémentaire de demande de surqualité, vous avez dans ce cadre un certain nombre d'opérations complémentaires demandées par les communes. Elles sont listées dans le rapport. Elles concernent notamment les aires de retournement des véhicules de DGD. Cette présentation est donc relativement simple. Vous avez toutes les listes des villes et les pourcentages des taux de 2022 pour les requalifications de voirie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de demande de précisions, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°49 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours
de la Ville de Besançon à GBM dans le cadre des travaux de voirie

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ou des précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?
Merci.

Rapport n°50 - Convention de mise à disposition de services municipaux
de la ville de Besançon à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il reste encore deux motions, mais je voulais auparavant vous donner quelques informations. Je vous annonce d'abord le départ à la retraite d'André PIERRE. Il était DGAS du pôle Services à la population. Après 4 ans de bons et loyaux services à la Ville, mais aussi à GBM pour Sports GHN, il a décidé de faire valoir ses droits bien mérités à la retraite. Par ailleurs, Odile OSWALD, DGA du pôle Développement, après 6 années passées chez nous, a décidé d'aller protéger les terres agricoles des Hauts-de-France. Je vous propose ensemble de saluer ce travail douloureux que d'être DGA entre tous ces élus, de la saluer et de la remercier.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je voulais revenir sur deux événements importants et il me semblait essentiel de rendre deux hommages, le premier à Michel BOURGEOIS décédé le 16 novembre dernier à l'âge de 82 ans. Il a été maire de Devecey entre 2001 et 2008, député du Doubs de 2001 à 2002 suite à la nomination au gouvernement de Paulette GUINCHARD et conseiller général du canton de Marchaux de 1988 à 2008. Je pense que vous vous êtes associés pour présenter nos condoléances à tous ses proches. Le deuxième, bien sûr, parce que c'est une douleur que traverse aujourd'hui Jean-Louis FOUSSERET, concerne la mort brutale de son frère décédé dans la nuit de lundi à mardi dernier, le 6 décembre. Il a été Vice-Président du Conseil Régional de Franche-Comté pendant deux mandats, conseiller municipal de Danjoutin depuis 2014. Je pense que vous vous associez évidemment au fait de dire à Jean-Louis FOUSSERET toutes nos condoléances et notre soutien à lui ainsi qu'à ses proches. Il me semblait important de vous dire ces petits mots. Il y a aussi Thierry DECOSTERD, président du SIEVO, qui a perdu sa fille. Nous lui présentons également toutes nos condoléances ainsi qu'à sa famille face à ce drame.

Je vous propose maintenant de passer au vote de deux motions. Comme il est tard, nous vous proposons, si vous en êtes d'accord, de vous lire simplement la fin, c'est-à-dire les attendus et ce sur quoi nous votons. Vous allez tous pu lire ces motions.

Rapport n°51 - Motion relative à l'amélioration du réseau ferroviaire
desservant Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- La première est présentée par Yves GUYEN.

M. GUYEN.- Vous avez tous eu les motions dans les Kbox. Je vous invite à vous y rapporter. La première est relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant Grand Besançon Métropole.

GBM, attaché au maintien et à l'amélioration du réseau ferroviaire, en appelle à un soutien de l'État et de la Région sur des projets d'envergure régionale et internationale. Nous défendons qu'il soit absolument nécessaire de maintenir la desserte TGV de la gare Viotte. Nous souhaitons l'amélioration de la liaison en direction de Lausanne. Nous redoutons la suppression totale du TGV nous reliant à Paris-Charles de Gaulle et à Lille-Europe. Sa fermeture définitive serait préjudiciable aux mobilités de dimension nationale et internationale des acteurs économiques, industriels et universitaires de notre territoire notamment.

Nous formulons le vœu que l'État et la Région nous apportent leur soutien pour le maintien des services qui desservent notre territoire et pour rétablir les fonctionnalités nécessaires à retrouver leur potentiel de fréquentation, horaires et fréquences adaptés. Plus spécifiquement, nous souhaitons que l'État intervienne auprès de la SNCF en faveur du maintien du service nous reliant à Paris-Charles de Gaulle et à Lille-Europe, puisque sa fermeture est actuellement envisagée.

Par ailleurs, dans cette optique, nous avons aussi deux projets soutenus par GBM qui semblent nécessiter l'intervention du soutien de l'État. C'est d'abord la modernisation de la ligne des Horlogers. Nous formulons le vœu que l'État et la Région maintiennent leur soutien à la phase 2 du projet de modernisation de la ligne ferroviaire des Horlogers en intégrant ce projet dans l'avenant au CPER (Contrat de Plan État-Région), celui-ci ayant pour objet de présenter un nouveau volet sur la mobilité multimodale. C'est ensuite la création d'une halte ferroviaire dans l'Ouest bisontin. Nous formulons le vœu que l'État et la Région soutiennent la création d'une halte ferroviaire à l'ouest de Besançon en intégrant ce projet dans l'avenant au CPER, celui-ci ayant pour objet de présenter un nouveau volet sur la mobilité multimodale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. S'il n'y a pas de commentaire, nous soumettons cette motion au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci de ce vote à l'unanimité.

Rapport n°52 - Motion relative aux mesures d'urgence prises par l'État pour limiter l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie pour les Collectivités et les entreprises
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- La deuxième motion est présentée par Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Je fais la même recommandation que celle d'Yves GUYEN quant à vous reporter à vos Kbox pour avoir le texte intégral.

Après avoir rappelé le contexte que nous traversons et les premières mesures prises par l'État, y compris ce que l'on trouve dans les textes actuellement, et en relation sur l'inspiration des organisations de collectivités au plan national, nous souhaitons exprimer notre demande de voir les choses évoluer encore plus favorablement et plus rapidement, en demandant tout d'abord un retour dès que possible aux tarifs réglementés pour l'ensemble des collectivités et entreprises. Cela a encore été évoqué tout à l'heure, mais c'est effectivement une inspiration très forte. Sur le filet de sécurité que vous connaissez et mis en place par l'État, le dispositif est intéressant, mais même si au cours du débat parlementaire, je crois que les critères ont été un peu assouplis.

Mais encore un effort, Messieurs-dames, parce qu'il faudrait que cela puisse jouer pour le plus grand nombre. A été instauré également un amortisseur électricité dont il y a besoin de préciser rapidement les modalités, parce qu'aujourd'hui, personne ne sait comment cela pourrait effectivement fonctionner, sauf qu'il est posé dans son principe, et en faisant en sorte que précisément, toutes les collectivités puissent en bénéficier, y compris les SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux). Dans notre établissement, il serait important que nous en bénéficions à titre principal, mais que du côté eau et assainissement, du côté transports, ou autres, nous puissions en être bénéficiaires.

Par ailleurs, cela aurait sans doute besoin d'être bonifié. Nous savons à quel point l'argent public devient rare, mais dans ce dispositif d'amortisseur, le différentiel risque d'être encore très élevé pour un certain nombre d'utilisateurs. C'est le dernier point que nous soulignons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le 2 mars 2023 à 18 heures. Nous allons nous retrouver autour d'un petit « pot ». À bientôt.

La séance est levée à 22h35.

Le secrétaire de séance,

M. Philippe SIMONIN
Conseiller communautaire

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président